

- I – Institutions**
- II – Justice**
- III – Corruption**
- IV – Education**
- V - Logement**
- VI – Nouvelle donne sociale**
- VII - Assurances sociales**
- VIII – Travail**
- IX – Syndicalisme**
- X – Entreprise**
- XI – Enseignement Supérieur et Recherche**
- XII - Environnement**
- XIII – Fiscalité**
- XIV - Europe**
- XV - Politique Etrangère**
- XVI – Immigration**
- XVII – Libertés Individuelles**
- XVIII - Culture**

INSTITUTIONS

Pour une refondation démocratique

I. Notre constat : Y a-t-il un pilote dans l'avion ?

La Cinquième République a perdu le fil. Au plus haut sommet de l'Etat, les très longues périodes de cohabitation ont contribué à confondre, dans l'esprit de nos concitoyens, pouvoirs exécutif et législatif, droite et gauche. Elles ont discrédité largement la notion démocratique fondamentale d'alternance. La cohabitation a sapé les fondements de ce qu'on attend d'une fonction électorale : un mandat clair, des pouvoirs identifiés, une responsabilité évaluée au moment du vote, de la façon la plus transparente possible.

La réforme du quinquennat a achevé de déstabiliser le fragile édifice institutionnel de la Vème République. En alignant les temps parlementaires et exécutifs, en ne changeant rien aux pouvoirs du Président (nomination du premier ministre, vote bloqué), le quinquennat n'a pas tranché entre régime parlementaire et régime présidentiel. Au contraire, c'est un régime « présidentieliste » que nous lègue Jacques Chirac. Son successeur sera à la fois le véritable chef de la majorité et l'élu des Français au suffrage universel direct : il contrôlera à la fois le Parlement et l'Exécutif, contribuant à nouveau à confondre les pouvoirs. Au détriment de nos libertés, à commencer par notre liberté d'électeur de savoir ce que fait et ce que peut faire un élu.

L'échec de nos institutions actuelles se lit à tous les niveaux : scrutin majoritaire qui représente mal les opinions minoritaires, échelons locaux aux responsabilités floues, absence généralisée de contrôle de gestion des budgets publics, votés à l'aveuglette dans toutes les assemblées, nationales comme locales. Et partout, omniprésence du pouvoir de l'administration. Les gouvernements passent, mais elle demeure, et son influence sur les décisions politiques ne fait que grandir, mue par son intérêt pour sa propre consolidation et expansion.

II. Notre vision : une nouvelle démocratie

Alternative Libérale défend le projet d'une nouvelle Démocratie. Il s'agit d'une réforme plus large qu'un simple changement de République. En effet, ce ne sont pas seulement nos institutions Républicaines qui vacillent aujourd'hui, mais bien l'ensemble de notre vie démocratique.

Cette nouvelle Démocratie repose sur la conviction sur trois notions essentielles :

- **La Responsabilité des Elus** : les élus doivent disposer d'un mandat clair, de véritables pouvoirs pour agir et accomplir leur mission. Ainsi les électeurs pourront ils établir avec sincérité leur bilan et trancher au moment du vote. La décentralisation, telle que les gouvernements successifs l'ont pratiqué, a conduit à un mille-feuille institutionnel illisible, où il est urgent de rétablir la responsabilité de chacun.
- **L'Egalité** : il ne peut y avoir un Droit spécifique à l'Etat et à ses agents. Il ne peut y avoir traitement spécifique pour les salariés de l'Etat, dit de « la fonction publique », avec des retraites spécifiques et la garantie de l'emploi. Tous les citoyens, dont les hommes politiques et même au plus haut niveau, doivent se conformer aux mêmes

règles de droit. Qu'ils soient militaires, pompiers, cadres ou commerçants, un seul droit pour tous.

- **Probité** : la qualité d'une démocratie se juge à l'aune de la puissance des contre-pouvoirs. Contre-pouvoirs au sein de la société civile, mais également au sein même de l'Etat. L'indépendance des organes de contrôle, leur réelle capacité de sanction, est nécessaire. De même qu'une gestion draconienne de l'argent public doit prémunir la République contre toute corruption.

III. Nos propositions

➤ Réforme des institutions

- **Un gouvernement sous l'autorité d'un Président élu au suffrage universel**

Le gouvernement, sous l'autorité du Président élu au suffrage universel, exerce l'ensemble du pouvoir exécutif. Le Président, chef de l'administration et des armées, désigne et révoque lui-même les membres de son gouvernement. Il dispose seul du pouvoir réglementaire et de l'initiative des lois au nom du gouvernement. Il nomme aux emplois supérieurs de l'Etat. Après consultation du Parlement, il peut engager un référendum législatif. En attendant l'avènement d'une Europe chargée de cette mission, le Président représente la France sur la scène internationale, négocie et signe les traités.

- **Le Président de la République et les Parlementaires responsables de leurs actes**

Nous demandons la mise en place d'une procédure de destitution lorsque la responsabilité présidentielle est en cause concernant des actes susceptibles d'être qualifiés crimes et délits, qu'ils aient été commis antérieurement ou au cours de son mandat, et qui sont sans lien avec l'exercice de ses fonctions. De la même manière, les parlementaires doivent pouvoir être susceptibles de poursuites sans accord préalable de l'Assemblée ou du Sénat.

- **Le Parlement maître de son ordre du jour**

L'initiative des lois appartient concurremment au Président et au Parlement. L'ordre du jour des assemblées est fixé par les assemblées elles-mêmes, en fonction de leur composition, avec une place réservée à l'exécutif.

- **Le Parlement ne peut être dissout par le Président**

- **Suppression du 44-3 et du 49-3**

Le gouvernement ne peut plus faire adopter une loi par vote bloqué ou sans vote en engageant sa responsabilité sur ce texte.

- **Cour des Comptes soumise au Parlement**

Sous l'autorité des rapporteurs spéciaux de l'Assemblée nationale, la Cour des comptes est chargée de réaliser des rapports rendant compte de la sincérité de la réalisation, par chaque ministère, des programmes votés et de leurs performances. Ces rapports seront présentés publiquement en présence des responsables de l'administration qui devront répondre aux questions des rapporteurs. A la demande de la commission des finances de chaque assemblée, la Cour des comptes réalise des projections budgétaires et économiques. Chaque loi de finances délimite strictement les écarts entre les volumes de dépenses, de recettes et de déficit

autorisés dans la loi de finances initiale et les volumes constatés dans la loi de finances d'exécution.

Les rapporteurs peuvent étoffer la Cour des Comptes et faire appel à des prestataires extérieurs pour ce type de mission.

- **Participation des forces françaises soumise à l'accord du Parlement**

La participation des forces françaises à des opérations de guerre ou de maintien de la paix fait l'objet d'une autorisation du Parlement au-delà d'un délai de 20 jours pour les situations d'urgence. Les accords de défense sont transmis dès leur signature à la commission compétente de chaque assemblée.

- **Institution et saisine de la Cour constitutionnelle**

Sur proposition du président de la République, les neuf membres de la Cour constitutionnelle sont élus à vie par le Parlement à la majorité des deux tiers.

Tout citoyen peut, à l'occasion d'un procès, contester la constitutionnalité d'une loi qui lui est opposée. La Cour constitutionnelle est alors saisie par la voie d'une " question préjudicielle ", posée par un juge sur le recours d'un justiciable.

- **Unification des ordres juridictionnels**

La dualité des ordres juridictionnels, administratif et civil, est supprimée. Les juridictions administratives sont intégrées à l'ordre judiciaire. La fonction juridictionnelle du Conseil d'Etat est supprimée. La Cour de cassation est la juridiction suprême de recours de toutes les juridictions de première et seconde instance.

- **Suppression de l'ENA et du Conseil Economique et Social**

Symboles inutiles de la république jacobine, nous proposons d'en faire l'économie.

- **Réforme de la vie politique**

- **Proportionnelle intégrale doublée d'un vote préférentiel**

Les électeurs votent pour un parti, et au sein de la liste ils ont la possibilité de voter pour un candidat ou pour plusieurs d'entre eux. Les sièges sont d'abord attribués aux différents partis proportionnellement au nombre de voix qu'ils ont obtenues, avec un seuil minimum de 5% des voix. Les candidats élus sont pris dans les listes en fonction de leurs scores personnels. Ce mode électoral existe déjà aux Pays-Bas, au Danemark, en Suède ou en Italie. Grand avantage du vote préférentiel, il favorise une représentation plus variée que celle voulue par l'instance du parti qui a confectionné la liste. Des candidats inconnus de la direction des partis peuvent ainsi percer avec un bon travail de terrain.

- **Non cumul des mandats**

Tout élu ne peut être titulaire que d'un seul mandat électif. La fonction de membre du gouvernement est incompatible avec tout mandat électif national ou local. Les membres du gouvernement qui ont dû abandonner leur mandat au moment de leur nomination, le retrouvent immédiatement après leur cessation de fonction.

- **Renouvellement limité des mandats**

Les mandats de Président de la République, de président d'un exécutif régional ou municipal ne peuvent être exercées plus de deux fois consécutives.

- **Les fonctionnaires élus doivent abandonner leur statut**

Les fonctionnaires ne peuvent être titulaires d'un mandat de député, de sénateur, de député européen, ni être membres d'un exécutif régional ou maires d'une ville de plus de 30.000 habitants, sans abandonner au préalable leur statut de la fonction publique. Ils ne peuvent pas non plus occuper de fonctions ministérielles.

Nous rappelons qu'avec la suppression du statut de la fonction publique, cette question ne se posera plus à ses nouveaux entrants.

- **Vote des étrangers**

Tous les étrangers résidant légalement sur le territoire national depuis cinq ans, le temps de bien connaître l'environnement local, et maîtrisant la langue française, peuvent participer aux élections locales dans les mêmes conditions que les nationaux.

- **Décentralisation**

- **Referendum d'initiative populaire**

Le Parlement et les assemblées des collectivités territoriales sont tenus d'inscrire à leur ordre du jour toute proposition de loi ou de délibération, relative à leurs compétences respectives, dès lors qu'elle émane d'au moins 10% de leurs électeurs inscrits, quelle qu'en soit l'initiative. L'autorité peut proposer un contre-projet qui sera simultanément soumis aux citoyens.

Chaque collectivité territoriale, de même que l'Assemblée Nationale, peut consulter sa population sur les questions qui relèvent de sa compétence et soumettre à référendum une délibération de son assemblée délibérative.

Le champ des questions n'a de limite que le respect des droits fondamentaux.

- **Suppression des cantons, départements et conseils généraux**

Les collectivités territoriales de la République sont les communes, ou les regroupements de communes, et les régions. Ces collectivités s'administrent librement par des conseils élus selon un double principe d'autonomie et de responsabilité. Dans le respect de la Constitution et dans un cadre défini par le législateur, les régions peuvent se voir reconnaître le droit d'adapter aux situations locales certaines dispositions réglementaires.

- **Suppression de la préfectorale**

Les régions disposant de compétences clairement définies et de réels pouvoirs, rien ne justifie le maintien des préfets sur le territoire.

- **Séparation des exécutifs et des assemblées délibératives au sein des collectivités**

La Constitution fixe le principe de la séparation des pouvoirs au sein des collectivités territoriales : l'exécutif et l'assemblée délibérative de chaque collectivité doivent être strictement distingués ; le premier doit être responsable politiquement devant la seconde. Une loi organique définit les mécanismes qui permettent aux assemblées locales de contrôler l'exécutif local, elle précise les droits de l'opposition et organise la transparence des décisions locales.

- **Fusion des communes et des régions sur la base d'un referendum**

Nos 36.000 communes sont bien trop nombreuses. Nos régions sont trop petites. Les regroupements fusionnels (Basse Normandie et Haute Normandie, ou redécoupages de bon sens) doivent être encouragés pour parvenir à une composition plus efficace pour gérer leurs compétences respectives.

- **Autonomie fiscale des communes et des régions**

La TIPP, la taxe professionnelle, la taxe foncière et la taxe d'habitation doivent être fixées selon des critères propres à chaque région. Cette forme de concurrence fiscale est la seule à même d'inciter chaque échelon à la modération.

- **Pour une société civile forte**

- **Associations : pour une simplification d'accès au statut « d'intérêt général » et « d'utilité publique » afin de favoriser les dons**

Les 800.000 associations actuelles, qui emploient 1.6 millions de salariés, doivent prendre une part bien plus active dans la vie sociale, culturelle, caritative, environnementale, sportive pour ne prendre que quelques exemples de domaines d'action. Plutôt que de laisser les autorités publiques subventionner les associations proches du pouvoir ou influentes, nous privilégions l'implication personnelle et financière des citoyens afin de garantir l'indépendance de la société civile. La déductibilité des dons de personnes physiques ou morales doit être bien plus ouverte aux associations de toute nature.

- **Fondations : pour une simplification de constitution**

Nous demandons l'abrogation de notre arsenal extrêmement restrictif. La France, avec seulement 2.000 fondations, est l'un des pays qui brident le plus la création et la vie de ces institutions. Notamment :

- Abrogation de « l'autorisation administrative » de création. Cet acte doit relever des seuls fondateurs, libres et responsables de leur engagement. L'administration de la fondation ne doit aucunement dépendre de l'administration.
- Aucune exigence de capital minimum
- Aucun plafond aux dons de personnes physiques ou morales, déductibles à hauteur de 66% des impôts.
- Suppression des droits de donation
- Suppression de l'impôt sur les revenus du patrimoine des fondations

I – Notre constat : la fille oubliée de notre démocratie

D'un côté, les justiciables évoquent aujourd'hui la défaite de la Justice. De l'autre, les professionnels invoquent le manque de moyens. Dans tous les cas, la réalité s'impose : la Justice désemparée, peine à trouver les réponses adaptées aux maux de la société qui émergent dans les tribunaux et les prisons. La justice est la fille oubliée de notre démocratie alors qu'elle devrait en être le socle, comme dans tout Etat de droit digne de ce nom. Tenir un discours ambitieux pour la justice, c'est bien. Encore faut-il s'en donner les moyens, matériels et humains, pour ne pas prendre délibérément le risque de voir des coupables en liberté ou, pire, des innocents derrière les barreaux. Le budget de la justice est certes en augmentation sensible depuis quelques années, mais il représente encore moins de 2% du budget total de l'Etat, ce qui reste largement insuffisant. Par exemple l'Allemagne consacre à sa justice 2 fois plus de moyens par habitant que la France (102€ au lieu de 51€).

D'un côté, la mondialisation du Droit entraîne une concurrence internationale entre les systèmes juridiques et une réduction de l'influence du droit français, ce qui engendre une vraie révolution juridique sur notre sol. De l'autre, notre institution judiciaire se trouve figée sur un territoire inchangé depuis plus de deux siècles, et asphyxiée par des traditions d'un autre âge. La Justice souffre d'une carte judiciaire inadaptée, d'un manque flagrant d'adaptation aux nouvelles technologies et de l'absence d'organisation des ressources. S'ensuivent lenteurs et archaïsmes, qu'accentue encore la misère des moyens matériels.

Tout d'abord, rappelons que la loi, bien qu'expression de la volonté générale, devrait être subordonnée à des normes souveraines du droit telles que la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Au contraire, nous savons qu'existe chez nous une justice à plusieurs vitesses, un empilement de lois plus ou moins appliquées qui rendent illisibles les fondements du droit. Qui en doute peut se rappeler qu'il existe plus de 27.000 infractions pénalement répréhensibles ! Sur cet amas pléthorique, si 10 % seulement d'entre elles sont effectivement réprimées, on peut être heureux ! La corruption, notre « capitalisme de connivence » et d'autres maux tout aussi graves prospèrent sur ces fondements flous et instables qui autorisent tous les passe-droits possibles. Or, l'économie de marché ne se conçoit pas sans une régulation juridique. Au contraire, nous constatons que cette instabilité est contre-productive. Notre économie a besoin de règles lisibles et de décisions prévisibles. Nous en sommes loin. Aujourd'hui, nous constatons que trop d'état fait primer la raison d'état sur l'état de droit. Pour Alternative Libérale, « moins d'Etat » signifie « plus de marché » et, surtout, « plus de droit ».

Aujourd'hui, l'institution judiciaire apparaît comme l'ultime rempart de la démocratie et de l'état de droit face à un personnel politique traditionnellement intouchable. L'indépendance de la Justice rentre progressivement dans les faits sous la pression de l'opinion, et il est urgent de la renforcer. Aujourd'hui, le problème de l'indépendance de la magistrature ne se conçoit pas tant en termes de soumission du Juge au pouvoir politique, même si certains magistrats minoritaires ont un comportement pour le moins ambigu ; il est bien davantage lié à la massification du contentieux, qui noie dans la masse les affaires les plus graves.

Le nombre de litiges soumis aux juges a explosé depuis deux décennies, pour dépasser les 2 millions. La Justice française fonctionne sur un mode kafkaïen, où la gestion statistique la plus réactionnaire a remplacé toute notion de complexité et de gravité, qui doivent présider au temps consacré à chaque litige. Le nombre de magistrats professionnels, aujourd'hui à 8.500, ne permet plus de répondre à cette judiciarisation de notre société.

Enfin, l'opinion publique fait pression d'un côté pour une plus grande sécurité et sévérité des juges, alors que de l'autre, elle s'émeut des conditions d'incarcération et de l'augmentation alarmante des suicides en prison que dénonce chaque année le Comité Prévention Torture du Conseil de l'Europe. Un taux très élevé de prison préventive aboutit à surpeupler les prisons dont une bonne partie du parc est d'une vétusté insupportable. Avec 60.000 détenus pour 50.000 places et 23.000 surveillants, l'ambiance est souvent explosive, et le taux de suicide élevé comme le dénoncent, entre autres, Amnesty International.

Mais finalement, à quoi sert la prison ? A dissuader, à protéger la société en plaçant à l'écart des individus dangereux, à punir des actes graves au nom de la société ou à réapprendre des règles de vie sociale ? Sans doute un peu des quatre. Mais il est frappant de noter que la réalisation d'aucun d'entre eux n'est assurée, puisque la socialisation criminelle et les difficultés de réinsertion entraînent une forte récidive. Une politique de neutralisation conséquente supposerait de n'enfermer que les criminels dangereux, quelle que soit la gravité de leurs crimes. Dans cette perspective, un taux de récidive de 100 % serait un gage de parfaite efficacité, puisqu'il signifierait que seules les personnes susceptibles de renouveler leurs actes délictueux ont été enfermées. Au contraire, dans l'optique de la réadaptation, le critère d'efficacité est la diminution du taux de récidive. Mêlés, les objectifs assignés à la prison s'avèrent donc contradictoires.

II – Notre solution : rendre à notre justice la dignité du droit

Alternative libérale souhaite redonner à la Justice française la dignité qui revient à une mission régaliennne essentielle. La liberté prônée par notre mouvement ne se conçoit pas sans régulation juridique, ciment de la société. Le droit et, dans son sillage, la Justice, sont le reflet de notre harmonie sociale ou de nos défaillances; à ce titre, ils ne peuvent être considérés comme des questions annexes ou limités à un débat de moyens.

Magistrat ou avocat, délinquant ou éducateur, policier ou chef d'entreprise, victime ou détenu, TOUS appellent de leurs vœux des améliorations du système judiciaire, au pénal comme au civil. Alternative libérale préconise un véritable renouveau pour bâtir une Justice plus forte sur la base d'objectifs prioritaires :

- protéger les droits du citoyen
- traiter comme il convient chaque préjudice
- adapter les moyens à la judiciarisation galopante
- garantir l'application des décisions de justice

Pour juger plus et juger mieux, le chantier est vaste : parfaire les procédures, repenser l'organisation, augmenter les moyens, moderniser outils et méthodes, redéfinir les rôles de chacun...La qualité de la Justice doit être recherchée partout, du côté de ses acteurs, de ses

procès, de ses établissements, de ses résultats, pour parvenir enfin à un équilibre du système où chacun trouvera sa place et ses réponses, au bénéfice de tous.

Concernant la prison, elle est le lieu d'enfermement des individus exclus par la société et estime dangereux pour sa cohésion sociale. D'un autre côté, une mission de soin lui est assignée, puisque dans une logique de rédemption, d'expiation et de redressement, elle devrait en principe rendre le détenu à la société meilleur qu'à son arrivée. Or, l'allongement des peines et la réduction des libérations conditionnelles tendent à déstructurer et à désocialiser encore davantage les condamnés. Nous souhaitons faire de la prison un lieu où la vie est possible, grâce par exemple à la pratique du sport, à la reprise des études, bref en permettant aux détenus de reprendre une certaine marge d'autonomie. Cela passe par les actions qui visent à diminuer le caractère pathogène de la prison, à revaloriser la personne détenue en lui donnant envie d'avoir un rapport sain avec son corps et à soigner les troubles de santé mentale ou physique des détenus. Le sport, par exemple, permet une revalorisation de l'image de soi, l'acquisition d'un rythme de vie et l'instauration d'un nouveau rapport avec son corps. Les liens avec la famille sont tout autant essentiels. La réinsertion par le travail, la formation ou un atelier, voire par l'expression artistique, constitue également un axe fort de socialisation et de valorisation de l'effort personnel.

III – Nos propositions

I. Protéger les droits du citoyen

- **Fin de la procédure d'instruction, passage à une procédure accusatoire**

Nous demandons la fin de la procédure d'instruction, secrète et inquisitoire, pour laisser place à une procédure accusatoire réellement fondée sur la contradiction. Le principe d'un Juge Contrôleur de l'Enquête (JCE) permettrait d'assurer l'équité de la procédure entre le procureur instruisant à charge et la défense, en ordonnant tout acte utile à la manifestation de la vérité : perquisitions et saisies, prolongation de la garde à vue, mesures restrictives de liberté, durée des enquêtes jusqu'à délivrer des injonctions aux procureurs.

- **Séparation nette du Parquet et du Siège**

Les magistrats ne doivent dépendre que du CSM afin de préserver leur totale indépendance. Les procureurs, qui représentent le Ministère Public, ont un rôle plus politique et ne doivent donc pas se mélanger aux magistrats. Au cours d'une carrière, il est envisageable de commencer au parquet avant de passer au Siège après une expérience d'un certain nombre d'années.

- **Levée du secret de l'instruction,**

Hypocrite, et auquel sont seuls tenus les juges et les policiers mais pas les avocats par exemple.

- **Délai raisonnable : contrôle sur les comparutions immédiates**

Cette « justice des pauvres » ne permet pas d'établir une défense pour un débat contradictoire sain. Le renvoi en comparution immédiate suppose que la personne présentée puisse effectivement se défendre, que l'ensemble des éléments à charge et à décharge soit connu, que la défense ne demande pas de délai supplémentaire excédant 15 jours. Le délai pour préparer la défense passe de huit à 15 jours, il est accordé de plein droit.

- **Enregistrement audio ou vidéo systématique & présence de l'avocat dès la 1ere heure**

Par les policiers et chez le juge, ainsi que lors des gardes à vue qui concernent 400.000 personnes chaque année.

L'enregistrement audio devient automatique, dès que les moyens matériels le permettront, dans les Commissariats et les Brigades de Gendarmerie. Il permet de s'assurer de la véracité des dires des enquêteurs, et de rendre compte du comportement de la personne en garde à vue.

- **Recours collectifs**

Permettre aux associations d'organiser des plaintes collectives (« *class actions* ») notamment pour les « micro préjudices » qui ne font que rarement l'objet de procédures.

- **Indemnisation des victimes d'erreurs judiciaires**

Au-delà de la question de la responsabilité du juge, l'erreur judiciaire, en matière civile comme pénale, doit être mieux réparée : l'Etat doit systématiquement indemniser les victimes d'erreurs judiciaires et proposer des compensations plus importantes (placer la victime d'une erreur judiciaire à la place à laquelle elle se trouverait si cette erreur ne s'était pas produite).

- **Lutter contre la surpopulation des maisons d'arrêt :**

Les détenus condamnés à plus d'un an plus doivent être placés en établissements pour peine et non plus en maison d'arrêt. Le développement de la surveillance électronique et des peines alternatives peut s'avérer avantageux aussi bien financièrement que socialement, en favorisant une réinsertion réussie. Nous préconisons le renforcement du cautionnement, notamment en matière économique et financière.

Enfin, certaines populations n'ont rien à faire en prison. Nous souhaitons développer les unités hospitalo-carcérales, et les centres de soins fermés pour les personnes qui, en raison de leur dangerosité, ne peuvent demeurer en liberté (cas des agresseurs sexuels, des époux violents...), mais dont les actes sont directement causés par des troubles mentaux.

Les toxicomanes, qui contribuent à engorger les prisons, devraient plutôt se retrouver en maison de soins qu'en prison.

Les étrangers, dont la clandestinité est jugée comme un délit aujourd'hui, encombrant inutilement les prisons et contribuent à la dégradation des conditions de détention. Le coût de ces détentions est également financièrement élevé. Il nous faut remettre cette politique sur la table.

- **Limitation de l'accès aux fonctions spécialisées pour les jeunes magistrats.**

C'est en forgeant qu'on devient forgeron... et cela vaut aussi pour la magistrature. Tous les magistrats interrogés soulignent que c'est au contact de pairs plus expérimentés qu'ils ont appris leur métier. Or, trop de jeunes magistrats veulent, pour des raisons sans doute légitimes mais incompatibles avec l'intérêt supérieur de la Justice, rejoindre des fonctions spécialisées, qui, par définition, s'exercent à Juge unique.

Nous devons répondre à ce problème, et proposons pour cela :

- Que les magistrats sortis d'école soient affectés, dans la mesure du possible, en formation collégiale correctionnelle, d'Assises et de juge civil ;
- Que les fonctions de Juge rapporteur ne puissent être exercées qu'au bout de deux ans de fonction ;

- Que certaines fonctions spécifiques (juge du Contrôle de l'Enquête s'il voit le jour, juge des Enfants, juge de l'application des peines ou juge aux Affaires familiales par exemple) ne puissent être exercées qu'au bout de cinq ans de fonction :

- **Responsabilité des juges**

Instaurons, en marge du C.S.M., une commission chargée de connaître et d'instruire les plaintes des justiciables. La Commission pourra, sur avis motivé, décider de transmettre le dossier au C.S.M.

La responsabilité des magistrats et des greffiers doit être limitée dans le temps. Qui aurait l'idée de rechercher la responsabilité du Juge qui condamna Ravailac ? En aucun cas, la responsabilité du juge ne doit-elle être recherchée en raison de la décision rendue, dès lors que cette décision est conforme aux textes de loi en vigueur. L'unique exception doit être l'intention de nuire. En revanche, toute erreur dans le fond du droit ou dans la procédure doit faire l'objet d'une mesure, notamment en termes d'évaluation.

- **Composition du CSM :**

Pour garantir une transparence à laquelle nos concitoyens aspirent légitimement, le fonctionnement du C.S.M. doit être revu.

- **Mode d'élection :** nous proposons que tout magistrat puisse se présenter en son nom personnel. Le mode actuel conduit à favoriser les syndicats et leurs intérêts, au détriment de l'ensemble du corps. Actuellement deux syndicats se partagent la totalité des sièges, et le mode actuel de scrutin par liste décourage toute tentative émanant de magistrats indépendants syndicalement.
- **Composition :** nous souhaitons l'élargir à des praticiens du droit et à certaines personnalités extérieures. Uniquement constitué de magistrats et fonctionnant dans une forme de secret, l'impression générale, c'est que le CSM adopte une approche corporatiste.
- **Limitation des mandats au CSM :** le C.S.M. ne doit pas être, pour les magistrats qui y sont élus, une forme de tremplin pour leur carrière. Le mandat des magistrats ne doit pas être renouvelable. Les magistrats élus au C.S.M. n'auront pas le droit de se prononcer sur la demande d'avancement ou de mobilité des magistrats de leur Cour d'appel. Les magistrats élus au C.S.M. ne pourront obtenir aucun avancement pendant toute la durée de leur mandat, ni pendant les deux années qui suivent. C'est à ce prix que le C.S.M. ne pourra plus être soupçonné, à tort ou à raison, de corporatisme.

- **Evaluation des juges et des greffiers**

L'activité des magistrats et greffiers doit être évaluée régulièrement afin d'introduire une dose de méritocratie réelle dans la profession. **La grille d'évaluation du magistrat doit être revue** pour prendre en compte des critères également qualitatifs, l'opinion des autres intervenants (police, P.J.J., Barreau...), des greffiers et, enfin, réaliser un débat préalable entre le magistrat et son supérieur qui se charge de l'évaluation .

Concernant l'évaluation des greffiers, les magistrats auront le pouvoir de noter ceux avec lesquels ils travaillent – actuellement ce n'est pas le cas. La qualité de l'accueil du public fera l'objet d'évaluations régulières, y compris en recourant à la technique du « justiciable mystère ».

II. Traiter comme il convient chaque préjudice

- **Augmentation du budget de la Justice**

Nous préconisons une poursuite des efforts de croissance sensible du budget de la Justice, parallèlement à sa réorganisation interne.

- **Développement de la médiation, de la conciliation et de l'arbitrage**

En matière civile, le recours au juge doit être rendu subsidiaire, notamment dans les cas d'affaires de faible gravité ou qui peuvent se régler à l'amiable. Pour ne plus engorger les tribunaux, nous proposons de favoriser le développement de la médiation, de la conciliation et de l'arbitrage sur la base du volontariat.

La médiation doit être utilisée dans l'intérêt des parties, avec leur accord et dans le respect des règles strictes de procédure et de déontologie. Elle favorise la recherche d'une solution négociée et la poursuite de relations entre les parties, en toute confidentialité.

Nous proposons qu'elle devienne obligatoire, comme préalable à toute saisine, en dessous de 7.500 €. La partie qui ne se présente pas aux convocations de l'association de médiation est réputée se désister de la procédure si elle est en demande ; si elle est en défense, le juge en tire toutes conclusions.

Ce processus restitue aux protagonistes du conflit la capacité de devenir des sujets actifs, non plus passifs, de la résolution de leur litige. Dernier argument en sa faveur : son coût est nettement moindre pour la collectivité.

- **Politique pénale des mineurs**

Quasiment tous les crimes et délits commis par des mineurs le sont par 5% de la population juvénile judiciairisée. En d'autres termes, 95% des mineurs qui commettent une infraction n'en commettent plus. En revanche, 5% d'entre eux sont des prédateurs. Il convient donc de différencier les deux.

Si nous défendons le maintien de l'Ordonnance de 1945 pour les primo-délinquants, en cas d'infraction non criminelle et dénuée de violence, nous demandons, pour les mineurs réitérants ou récidivistes, ainsi que pour TOUS les mineurs auteurs de crimes et de délits violents :

- Déferrement systématique ;
- Placement en Centre Educatif Fermé dès la première présentation.
- Placement en établissement sécurisé, sur modèle américain, pour une durée courte, à la deuxième présentation.
- Création d'établissements d'éducation musclée, à l'encadrement composé de militaires volontaires, pour les jeunes qui souhaitent tenter l'effort en échange d'une remise de peine.
- Possibilité de prendre des mesures restrictives de liberté avant l'âge de 13 ans, y compris avant jugement, lorsque le profil de l'enfant constitue une réelle menace pour l'entourage.

Nous préconisons le développement de places dans des établissements spécialisés pour mineurs / centres éducatifs fermés, avec obligation de résultat quant à la mise en place d'un projet éducatif cohérent.

Nous demandons la suppression du monopole de la police judiciaire de la jeunesse (PJJ) au profit d'associations et de sociétés privées, soumises à une obligation de résultat des mécènes, et agréées par le Parquet.

- **Simplification des procédures**

Dans le but de simplifier le droit procédural, une réflexion sur l'unification des procédures doit être menée (pas la procédure pénale qui doit rester dérogatoire). Les spécificités de chaque procédure sont source d'erreurs, d'insécurité et de mécontentement du justiciable. Elles conduisent aussi à la saisine du Juge pour des faits prescrits, ou à la saisine d'un Juge qui n'est pas compétent, ce qui entraîne des pertes de temps.

- **Fusion des ordres juridictionnels civil et administratif, fusion du Conseil Constitutionnel, du Conseil d'Etat et de la Cour de Cassation en une Cour Constitutionnelle**

La *summa divisio* entre ordre judiciaire et ordre administratif fait moins figure d'exception française que de vestige passéiste. Certains contentieux se déroulent pour partie devant le Juge administratif et pour partie devant le Juge judiciaire. C'est le cas en matière d'expropriation, et dans le contentieux fiscal. La passerelle entre les deux ordres de juridiction, et l'unification de ces contentieux mixtes, doit être envisagée. Le maintien de cette dichotomie est source d'incertitude pour le justiciable et de perte de temps : il n'est pas rare que le juge judiciaire doive attendre que le juge administratif (puis la Cour d'appel administrative... puis le Conseil d'Etat !) se prononce, ce qui évidemment rallonge le délai de quelques années (parfois une dizaine !).

A terme, nous souhaitons la fusion des deux ordres en un Ordre Juridictionnel unique.

III. Adapter les moyens à la judiciarisation galopante

- **Réorganisation de la carte des tribunaux**

La carte judiciaire, qui date de Napoléon, est mal conçue. Aucune modification de cette carte n'a eu lieu depuis le XVIIIème siècle ! Nous disposons de 3 tribunaux dans l'Ain et d'un seul en Seine Saint-Denis.

Dans les Tribunaux où le contentieux est faible, le remplacement pour cause de mutation ou de départ à la retraite de magistrats devra être étudié au cas par cas. Dans les Tribunaux où les magistrats croulent sous la masse des dossiers, la création de postes devra obéir à des cahiers des charges précis. Des spécialisations juridictionnelles pourront se développer, afin que chaque région dispose de son pôle « affaires financières », de son pôle « affaires familiales » ou « délinquance des mineurs ».

- **Systématiser la condamnation aux dépens, ajustés sur le coût réel, en cas de « demande abusive »**

L'article 700 du Nouveau Code de Procédure Pénale permet de favoriser l'augmentation de son montant (par exemple % minimum sur présentation de justificatifs). Il permet au juge de condamner la partie tenue aux dépens ou, à défaut, la partie perdante à payer à l'autre partie la somme qu'il détermine, au titre des frais exposés et non compris dans les dépens, cette somme pouvant être complétée de dommage intérêts réclamés à un justiciable pour une « demande abusive »

- **Modernisation de l'organisation judiciaire**

L'augmentation des ressources humaines doit s'accompagner d'une réorganisation de leur gestion. Les juges ne doivent plus se consacrer à des travaux qui ne mettent pas en cause les libertés individuelles tels que la participation à des commissions, conseils divers, réunions sur les problèmes de discipline à l'école ou dans les instances, tentaculaires et inefficaces, de la Politique de la Ville.

- **Utilisation d'Internet**

Grâce au développement de sites d'information nationaux (par thème) et locaux (par tribunal), le suivi de la chaîne procédurale (démarches en ligne, plannings des audiences, transmission cryptée de pièces) permettrait un gain de temps importants aux acteurs du monde judiciaire. L'établissement des copies de dossiers doit pouvoir se faire sur CD Rom, afin de gagner en temps et en argent.

- **Direction Générale des tribunaux confiée à des directions générales**

La gestion de l'administration et de la logistique de chaque juridiction doit être confiée à un professionnel garant de la bonne utilisation des moyens et assurant la fonction de gestionnaire. Ce sera particulièrement vrai si l'emploi de nouvelles technologies exige des compétences spécifiques supplémentaires. Les chefs de Cour pourront dès lors superviser l'activité juridictionnelle sans se soucier de l'organisation pratique.

- **Rôle des greffiers**

Par ailleurs, le statut des 8.500 greffiers actuellement en poste doit être repensé. Titulaires, pour les plus jeunes, d'une maîtrise en droit, les greffiers devraient se charger de leurs tâches fondamentales de greffe (classement des pièces, copies, gestion matérielle des dossiers) plutôt que des tâches de secrétariat pour lesquelles des secrétaires dactylos devraient être embauchées. Les greffiers pourraient se voir confier des tâches de documentation juridique et de gestion des moyens matériels de leur greffe, tout en conservant l'obligation de tenir la plume aux audiences. Cela implique de recruter moins de greffiers, dont il faudra revoir le rôle, et plus de secrétaires.

- **Ouverture du recrutement, formation mieux adaptée et valorisation du parcours des magistrats**

Elargissement du recrutement : suppression de l'âge maximum, multiplication des voies d'entrée afin d'augmenter sensiblement le nombre de juges en France et de varier leur origine. Le choix de la carrière de magistrat doit être l'aboutissement d'une stratégie professionnelle cohérente.

Formation élargie : le jeune magistrat ne doit pas avoir une vision uniquement technique de son métier. Les formations, pour être plus variées, doivent être assurées par de nombreux intervenants non-magistrats. La formation continue doit être développée, notamment concernant certaines fonctions spécialisées tant sur le plan strictement juridique que dans d'autres spécialités (finance, gestion, etc.). Les changements fonctionnels doivent être précédés ou accompagnés d'une formation adéquate.

IV. Garantir l'application des décisions de Justice

- **Le délai d'application des peines doit être raisonnable**

Dès prononciation de la peine, en l'absence de recours, elle doit être rapidement appliquée pour garder son sens.

- **Instance de suivi des peines**

Tout au long de la chaîne pénale, de la mise en examen à la fin de la peine, chaque individu devrait être suivi par une seule personne afin que les étapes successives soient cohérentes, avec une réelle coordination des acteurs, et mènent finalement vers la réinsertion.

- **Remise aux normes des prisons**

Nous demandons la création d'une « agence pénitentiaire » qui se charge de gérer de manière autonome le patrimoine pénitentiaire (création de nouveaux établissements, réhabilitation ou destruction des établissements les plus vétustes, véritable plan d'entretien et de maintenance des bâtiments). La carte pénitentiaire mérite aussi d'être revue.

- **Améliorer les conditions matérielles de détention :**

L'amélioration de l'accueil des familles est très importante, au parloir mais aussi pour bénéficier régulièrement d'un espace de vie commune. Les mesures que nous proposons vous apparaîtront très triviales. Elles sont pourtant essentielles dans la vie quotidienne des détenus :

- **Conditions d'hygiène élémentaire**

Nous souhaitons la suppression de tout argent et le port obligatoire de l'uniforme afin de rendre impossible le racket. Tenues changées tous les jours, intégralité des objets nécessaires à la préservation de la dignité humaine (savon, shampoing, linge de corps, serviettes de toilettes, draps, taies d'oreiller, protections hygiéniques pour les femmes, papier toilette, mouchoirs), qui sont TOUS actuellement payants, doivent être gratuits.

- **Permis à points**

Nous proposons d'instaurer un système qui a fait ses preuves. Chaque prisonnier dispose d'une carte à points. Son score augmente en cas de bon comportement, baisse dans le cas contraire selon une grille connue de tous. Ces points permettent d'obtenir des avantages et d'améliorer l'ordinaire (visionnage de film, activités diverses, boisson ...) en fonction du comportement individuel et non pas de l'argent de chacun.

- **Respect de l'intimité**

Nous souhaitons généraliser l'encellulement individuel ou à deux maximum en s'inspirant du modèle hollandais, avec l'intégration de la douche dans la cellule. Pour les bâtiments existants, la rénovation des toilettes s'impose, disposant d'une porte pour préserver la dignité du détenu. La rénovation des blocs de douche, s'ils sont communs, doit inclure des murs séparatifs entre deux douches et des portes « saloon » pour garantir la sécurité et la dignité des internés.

- **Procédure disciplinaire**

Leur durée maximale de placement dans le quartier disciplinaire doit passer de 45 jours à 20 jours, après débat contradictoire en présence de l'avocat. La décision est susceptible de référé devant le Juge.

La généralisation de permanences d'avocats et l'accès facilité à l'avocat sont également importants.

Favoriser le travail pénitentiaire et la formation : seuls gages d'une réinsertion possible

En supprimant la participation aux frais d'entretien, nous demandons que soit encouragé le travail à l'extérieur, notamment en fin de détention pour des détenus à bonne conduite, afin de préparer la réinsertion (ou dans des établissements plus ouverts). Le développement des établissements de semi-liberté facilite aussi la réinsertion.

Le mécanisme de réductions de peine doit tenir compte du travail et des efforts de formation. Le travail pénitentiaire ne doit plus se réaliser en cellule, mais en atelier collectif.

Notons que les rémunérations proposées, tout en restant réalistes, ne peuvent rester à 1€ brut de l'heure sans porter atteinte à la dignité des internés.

Développer la transparence :

Nous demandons un accès bien plus facile aux établissements (notamment des quartiers disciplinaires)

aux journalistes et autres tiers (associations, avocats, journalistes). Cette ouverture doit s'accompagner d'un dispositif d'évaluation des établissements, fondé sur des critères tenant à la sécurité (nombre d'évasions...) et aux conditions de détention (importance du travail, nombre de suicides, nombre d'automutilations, surpopulation...).

Nous proposons que les prisons soient transformées en établissements publics administratifs, dotés d'un conseil d'administration, afin de responsabiliser les dirigeants.

Il convient notamment de mieux assurer la concertation au sein des établissements entre le personnel médical, les travailleurs sociaux, les associations etc. via un conseil réunissant différents représentants de ces instances.

Enfin, il nous semble nécessaire de rendre effectifs les contrôles des magistrats.

CORRUPTION

En finir avec la grande corruption

I – Notre constat : la corruption n'a pas disparu

La France est régulièrement montrée du doigt pour ses affaires, l'impunité quasi générale de leurs acteurs et le fait qu'elles concernent aussi bien le niveau local que le sommet de l'Etat. Illustration de cet environnement malsain, le racket organisé par les partis de pouvoir auprès des entreprises du secteur de l'immobilier ou des grandes surfaces fut presque considéré comme normal à l'époque où les premiers dossiers furent révélés au public. La grande excuse était alors l'absence d'enrichissement personnel. Les peines prononcées furent d'ailleurs extrêmement légères et ne mirent absolument pas fin à la carrière de grands responsables de ces partis. A deux reprises, les députés eurent l'audace de voter une loi d'autoamnistie pour « remettre les compteurs à zéro ».

Mais la corruption n'a pas disparu, loin de là. Les liens qui unissent intimement le politique et l'administratif à l'économie (délivrance de licences, de permis, réglementations, marchés publics, médias subventionnés ...) constituent une incitation permanente à la corruption, d'autant plus que les sanctions sont rares et souvent circonscrites. Lorsque les grands patrons, nommés par cooptation, sont issus de la haute administration et se retrouvent proches des dirigeants politiques issus des mêmes corps, les arrangements sont bien plus faciles que dans un cadre ouvert et diversifié.

Or, cette corruption fréquente à tous les niveaux, confirmée par les rapports de l'ONG « Transparency International », se répercute sur le sentiment des citoyens à l'égard de leurs politiques et de la concurrence. Lorsque les mécanismes de marché n'obéissent pas au règne de la loi, lorsque les passe-droits sont monnaie courante, comment avoir confiance dans l'économie soi-disant libre et concurrentielle ?

II – Notre vision : restaurer la confiance

La grande corruption est une injustice qui rompt la confiance nécessaire à la vie aussi bien politique qu'économique. Pour rétablir la confiance des Français en leurs représentants politiques, pour rétablir la confiance des actionnaires et des salariés en leurs entreprises et pour restaurer la confiance générale dans l'économie de marché, nous demandons la mise en place de nouvelles mesures, nationales, européennes et internationales, de lutte contre la corruption. L'Etat de droit est le préalable inconditionnel à toute forme d'échange et à de liberté.

Les moyens d'enquête et de poursuite doivent être considérablement renforcés. La lutte contre la corruption passe par une meilleure coordination au niveau européen, notamment au niveau des enquêteurs qui doivent s'affranchir de leur ministre de tutelle pour leur travail trans-frontière.

Enfin, la vie politique exige une transparence patrimoniale totale. Un responsable de haut niveau ne doit pas se charger directement de gestion de portefeuille. Sa position privilégiée nécessite un cadre déontologique précis.

III – Nos propositions

- **Sanctionner le délit de corruption passive au moins aussi lourdement que le délit de corruption active**

Pour rappel, le Code Pénal définit la corruption passive comme le fait « *par une personne dépositaire de l'autorité publique (...) de solliciter ou d'agréer, sans droit, directement ou indirectement, des offres, des promesses, des dons, des présents ou des avantages quelconques (...) pour accomplir ou s'abstenir d'accomplir un acte de sa fonction, de sa mission ou de son mandat ou facilité par sa fonction, sa mission ou son mandat* ».

La corruption active est présentée comme le fait de « *proposer, sans droit, directement ou indirectement, des offres, des promesses, des dons, des présents ou des avantages quelconques pour obtenir d'une personne dépositaire de l'autorité publique (...) qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte de sa fonction, de sa mission ou de son mandat ou facilité par sa fonction, sa mission ou son mandat* ».

- **Création d'un crime de "grande corruption"**

Nous souhaitons qu'un crime de grande corruption soit introduit dans le Code Pénal : peines de prison importantes, amendes à la hauteur des montants en jeu et interdiction à vie de se présenter à un scrutin. Les sanctions, qui concernent des dirigeants politiques et des hauts fonctionnaires intelligents et parfaitement conscients de la gravité de leurs actes, doivent être réellement dissuasives.

- **Obligation de déclaration patrimoniale des dirigeants politiquement exposés**

Les dirigeants politiquement exposés et leur entourage proche devront déclarer leurs comptes bancaires à une instance judiciaire chargée du contrôle de leurs revenus, permettre l'accès à ces comptes pendant leur occupation d'un poste sensible ainsi que dans un délai raisonnable après la fin de ce mandat, et signaler tout flux supérieur à 10.000 euros. Par dirigeants politiquement exposés, nous entendons les hommes et les femmes occupants des postes stratégiques au gouvernement, dans les collectivités locales et dans la haute administration.

- **Facilitation des enquêtes financières**

A la demande des procureurs, la suspension des immunités diplomatiques, parlementaires et judiciaires doit être facile, le temps qu'aient lieu les enquêtes financières (le renvoi devant un tribunal restant soumis à un vote sur la levée de l'immunité).

Nous demandons la suppression des possibilités de recours dilatoires contre la transmission de preuves aux juridictions étrangères. Les magistrats doivent pouvoir solliciter des confrères étrangers sans passer par leur ministère.

- **Suppression du droit de grâce présidentielle et encadrement des amnisties**

Les amnisties ne peuvent être que le fait d'une commission parlementaire, effectives après débat en séance publique avec des journalistes libres de poser leurs questions.

EDUCATION Vers l'égalité des chances

I – Notre constat : l'école en crise

L'école française est en crise alors que nous consacrons l'un des budgets les plus élevés par élève de toute l'Europe. Nombre d'analyses, de livres et de témoignages en attestent. Ses résultats sont insatisfaisants au regard des objectifs que doit se donner un pays moderne tourné vers l'avenir et vers la nouvelle économie de la connaissance, domaine clé dans la compétition mondiale. Le constat de fort illettrisme, 150 000 élèves (20 % d'une classe d'âge) qui sortent chaque année de l'école sans aucun diplôme, vocations scientifiques trop rares, dévalorisation des métiers manuels, échec massif à Bac + 2 et insuffisance du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur constituent quelques uns des éléments les plus saillants de ce cocktail détonnant. Faut-il alors s'étonner de la médiocrité de notre rang dans les classements internationaux ? Si la 1ère université française se retrouve à la 45ème place au classement de Shangaï, les sources se situent largement en amont. L'enquête PISA, réalisée par l'OCDE dans presque 60 pays, constitue à ce jour l'initiative la plus complète et la plus rigoureuse pour évaluer le niveau de compétences des élèves. Elle révèle un niveau d'acquisition des connaissances élémentaires assez moyen en France relativement à nos partenaires, particulièrement en ce qui concerne la lecture et l'écriture.

La sectorisation incite à l'élaboration de stratégies parentales de contournement

Toutefois, les disparités sont fortes entre les établissements d'excellence et ceux qui ne parviennent pas à affronter les difficultés, comme le révèle les indicateurs de résultats des lycées publiés chaque année selon des critères assez fins. Par ailleurs, comme chaque élève est assigné à résidence scolaire du fait de la sectorisation, la liberté de choix est réservée aux mieux informés et aux plus aisés. L'école privée ainsi que les ruses pour se déclarer dans un bon secteur pour envoyer ses enfants dans de bons établissements constituent, pour les parents, de véritables stratégies éducatives. Même Jacques Attali évoque « *ceux qui bénéficient dès l'enfance d'un soutien et d'une information privilégiés sur les avenues et impasses du labyrinthe éducatif* ». Cette discrimination commence dès l'école primaire, au terme de laquelle 15 % des élèves, soit 110.000 enfants, ne maîtrisent pas les compétences de base. Le coût moyen d'un élève en primaire est de 4.490 euros par an, contre 9.060 euros en lycée ! Le retard pris lors de l'acquisition des bases se poursuit tout au long de la scolarité.

« Si tu n'as pas de meilleures notes, tu finiras à l'usine »

En privilégiant les filières générales, l'Education Nationale a dévalorisé l'enseignement technique et professionnel. D'abord les enseignants des filières générales le présentent comme la voie de garage, réservée aux enfants en situation d'échec, plutôt que comme l'étape d'un choix personnel menant vers des activités valorisantes. Ensuite, l'Etat ne sait pas gérer de façon adéquate ces cursus qui offrent pourtant de bons débouchés. Pour former les futurs boulangers-pâtisseries, bouchers, garagistes, électriciens, maçons ou plombiers, les professeurs doivent être titulaires d'une licence universitaire, mais n'ont pas à connaître le futur métier de leurs élèves. Résultat : ces formations ne sont pas toujours adaptées aux attentes des élèves et au marché du travail.

De quel droit et au nom de quel principe, peut-on faire croire qu'un intellect abstrait, mathématique ou littéraire, est supérieur à un intellect concret et technique ? Il est d'ailleurs intéressant de voir que les écoles privées, souvent plus respectueuses des capacités et des aspirations des enfants, orientent beaucoup plus facilement leurs élèves vers des filières

techniques. Elles savent qu'en maintenant un élève dans une filière inadaptée, celui-ci peut rapidement se sentir dévalorisé dans un environnement qui ne laisse pas de place à l'épanouissement de ses talents plus pratiques. Il peut en résulter un retard dans le développement personnel et un échec scolaire par rejet.

En revanche, il est vrai que les passerelles de retour ne sont pas évidentes pour l'élève qui s'est orienté dans le technique et, gagnant en maturité, se découvre le désir de retourner dans une filière générale. Encore une fois, le système n'offre pas la flexibilité qu'en attendent légitimement ses clients naturels, familles et enfants.

Dépense par élève en ZEP : 30 % de moins que la moyenne nationale !

Quant aux aides ciblées pour les ZEP, elles sont trompeuses. En réalité, si l'on tient compte des salaires des personnels, plus gradés, plus expérimentés et donc plus élevés dans les écoles de « centre-ville », la discrimination positive souvent vantée disparaît et devient même négative : la dépense publique par élève dans les ZEP est en effet inférieure de l'ordre de 30 % à la moyenne nationale. Bel exemple d'effet déformant de la réalité grâce à l'opacité de la comptabilité publique !

Réforme : revoir la forme ou les fondations ?

Les réformes successives tentent systématiquement de répondre aux symptômes sans toucher au fond, c'est-à-dire au principe du monopole de l'Etat sur la chose scolaire publique. Au lieu de s'appuyer sur les initiatives d'enseignants motivés, les propositions s'appuient toutes sur la conception centralisatrice de l'école. L'Etat veut tout faire et il le fait mal. Le collège unique, initialement séducteur dans son principe égalitaire, ne respecte ni la diversité des profils des enfants, ni celle des enseignants. Cette vision collectiviste aboutit à niveler le niveau moyen des écoles, sans favoriser l'émergence locale des talents, qu'il s'agisse de ceux des élèves ou de ceux des enseignants.

Pour comprendre ce tassement vers le bas, il faut savoir que la formation des enseignants, dévolue aux seuls IUFM, est souvent jugée inadaptée aux enjeux que ceux-ci seront amenés à vivre sur le terrain. Peu axés sur la transmission et l'évaluation, ils ne forment pas non plus les profs aux difficultés rencontrées dans des classes difficiles. Or, les enseignants sont souvent envoyés dans les zones les plus dures pour leur premier poste ! A la fois seuls et sans réelle autonomie pédagogique, la démotivation d'un grand nombre d'enseignants est de plus en plus apparente dans ce cadre planifié.

Notre système scolaire ne profite nullement des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il ne valorise ni n'encourage l'innovation pourtant présente ou latente chez beaucoup d'enseignants. Il maintient une distance aux fondements implicitement idéologiques avec les entreprises alors qu'il s'agit d'un enjeu essentiel dans notre environnement de chômage de masse. L'ascenseur social tant vanté est en panne et la prise en compte des diverses intelligences, pourtant indispensable, "en carafe"...

II – Notre vision : rendre le choix aux familles

Tout d'abord, le système actuel confond obligation d'instruire et obligation scolaire. Si un haut niveau de formation est dans l'intérêt d'une nation, l'éducation ne relève-t-elle pas principalement, sauf incapacité, de la responsabilité des parents ? En vertu de quoi l'Etat se substitue-t-il à ceux-ci, comme il le fait depuis la révolution ? Nous pensons qu'il n'a nulle vocation à instruire lui-même, mais doit définir et garantir les conditions minimales

nécessaires à la prise en charge de ce noble objectif par de multiples acteurs, publics et privés, présents et à venir.

Ne pas dépenser plus, mais dépenser différemment

L'histoire montre qu'il est impossible de réformer progressivement un monstre bureaucratique et centralisé comme l'Education Nationale. Pour résoudre les difficultés de notre système scolaire, nous proposons de modifier l'organisation même de l'Education nationale. Le système de l'administration géante qui impose le même fonctionnement, les mêmes programmes et les mêmes méthodes à toutes les écoles, sans qu'elles puissent s'adapter aux besoins et aux aptitudes de leurs élèves, n'est plus adapté à notre temps. Les enseignants ne doivent plus être des agents exécutant à la lettre des circulaires de l'administration centrale, trop souvent éloignée des réalités. Ils doivent devenir les acteurs d'équipes enseignantes cohérentes, largement impliquées et, partant, motivées par la perspective de faire progresser le projet auquel chacun se trouve étroitement associé. Cela passe par une refonte de leur statut et du mode d'organisation au niveau de chaque école.

L'Etat finance les écoles choisies par les familles.

Au lieu de raisonner en budget par établissement, nous préconisons l'allocation par l'État d'une somme proportionnelle au nombre d'enfants inscrits. Cette somme, qui peut différer selon le niveau d'études des enfants, est annuellement votée par le Parlement. Afin de permettre la pluralité de l'enseignement tout en respectant les mêmes règles fondamentales de la vie civique, nous préconisons le financement de l'enseignement par la collectivité, non pas directement aux établissements eux-mêmes, mais via les familles. C'est le principe du « chèque éducation ». Les familles s'adressent sans contrainte aux établissements de leur choix, notamment à des écoles indépendantes, librement créées et gérées, capables d'innover et de faire jouer l'émulation. Nous visons des écoles de tous niveaux qui naissent et s'enrichissent librement des partenariats tissés entre tous leurs acteurs.

« L'égalité des chances » ne se décrète pas. Pour s'en approcher au plus près, veillons à ce qu'à chaque étape, chacun puisse valoriser ses compétences le mieux possible en s'adressant à l'établissement de son choix. Nous ne croyons pas qu'il existe une réponse unique satisfaisante pour tous. Les ministres, experts et haut fonctionnaires ne sont pas plus qualifiés que les enseignants eux-mêmes pour prendre des décisions pragmatiques, adaptées et cohérentes avec un projet pédagogique local. Seul un système réellement décentralisé a une chance d'évoluer progressivement en fonction des aspirations et des profils des enfants. Ainsi libérés de la tutelle des académies et respectés pour leurs compétences, les enseignants pourraient réaliser un vrai travail d'équipe au sein d'établissements responsables de leur orientation pédagogique et de leurs résultats. Plutôt que de bouleverser d'en haut les méthodes de recrutement, d'évaluation, de formation initiale et continue de ces professeurs d'en haut, nous proposons un changement d'en bas.

Nous proposons également d'ouvrir le corps enseignant à de très bons professionnels du secteur privé, et de laisser se créer des cursus spécialisés liés à des organisations professionnelles, comme c'est le cas dans l'apprentissage.

Nous souhaitons enfin permettre aux enseignants audacieux de fonder de nouvelles écoles, avec des pédagogies innovantes, et d'attirer des familles afin que les financements publics les suivent. Et pourquoi pas le « home schooling » lorsqu'un certain nombre de famille souhaite s'organiser pour organiser ensemble l'enseignement du programme aux enfants ?

III – Nos propositions

- **Fin du collège unique : conventionnement ouvert aux nouveaux établissements pour recevoir un financement public**

Il est aujourd'hui tout à fait possible de créer une école libre et d'élaborer ses propres programmes, tant dans le contenu que dans les horaires qui lui sont consacrés. La seule obligation légale, c'est que les élèves aient, au terme de la période soumise à l'obligation scolaire, le niveau scolaire défini par décret relatif au contenu des connaissances requis des enfants instruits dans la famille ou dans les établissements d'enseignement privés hors contrat. Toutefois, nous souhaitons permettre à ces établissements de bénéficier de financement public lorsqu'ils respectent la convention suivante, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Nous souhaitons que toute école, publique ou privée, puisse accéder au financement public, à la condition de respecter un cahier des charges comprenant l'obligation de participer aux évaluations nationales et de se soumettre aux procédures publiques d'évaluation et de contrôle. Un socle commun de disciplines, avec un nombre plancher d'heures par cycle, garantit l'apprentissage de ces bases pour tous. L'école est ensuite libre d'enrichir le programme élémentaire d'activités supplémentaires, d'organiser des cours de soutien ou, au contraire, d'élever le niveau d'exigence.

La discipline et tout ce qui rentre dans le règlement intérieur relève de l'établissement. La dotation financière annuelle, proportionnelle au nombre des enfants inscrits et fonction de leur âge, est administrée par le chef d'établissement qui gère également les ressources humaines, enseignants et personnels administratifs.

L'école est ensuite régulièrement inspectée par l'organisme de contrôle, qui peut lui retirer l'agrément, et donc son financement public, si elle ne respecte pas le cadre contractuel compris dans son projet d'école.

- **Autonomie complète des établissements scolaires**

L'établissement agréé dispose d'une grande liberté d'organisation pédagogique, de fixation d'éventuels frais de scolarité et peut librement embaucher comme professeur toute personne de son choix. Cette liberté ne signifie pas que les écoles, collèges et lycées vont embaucher n'importe qui et se priver de compétences solides, mais que les critères de formation, d'expérience ou de compétences pédagogiques seront pris en compte au cas par cas afin de composer une solide équipe enseignante autour d'un projet éducatif commun. Les salaires, les horaires et les objectifs étant librement négociés entre le directeur d'établissement et les professeurs entrants, une différenciation adaptée permettra d'attirer des professeurs de qualité et d'appliquer des méthodes appropriées, particulièrement en présence d'élèves majoritairement en difficulté.

Il est probable que certaines écoles se regrouperont en réseaux afin de partager des activités pédagogiques et des ressources communes, notamment multimédias, d'éviter l'isolement intellectuel et d'offrir des évolutions de carrière aux enseignants. Chaque réseau d'écoles pourra ainsi accumuler de l'expérience, une culture et une identité propres qui permettront, à terme, de voir émerger des foyers intellectuels ou de formation technique et professionnalisante nouveaux.

Dans un premier temps, les écoles publiques actuelles peuvent opter pour un statut associatif, le conseil d'administration se composant d'élus municipaux, d'enseignants, de parents, voire d'associations locales impliquées. Leurs enseignants actuels peuvent conserver leur statut et rémunération actuels ou opter librement pour un statut de droit privé afin de bénéficier des avantages qui lui sont propres. L'avantage de ces nouvelles structures juridiques consiste à permettre de recevoir des dons et d'organiser des partenariats avec des associations, des fondations ainsi que des entreprises. Si ces échanges ouvraient les élèves à la culture d'entreprise, les nouveaux moyens obtenus permettraient de financer des missions spécifiques. Pourquoi ne pas envisager, de la part de partenaires actifs et volontaires, un financement de bus scolaires qui emmèneraient les élèves de zones difficiles vers des établissements de « centre ville » pour assurer un certain brassage social ? Cet exemple montre que les initiatives locales et libres peuvent véritablement faire bouger les frontières et les blocages actuels.

- **Liberté de choix des familles : le financement suit l'élève**

En fonction de l'offre scolaire et du profil de chaque enfant, il est naturel que chaque famille puisse s'adresser aux établissements de son choix. Sous réserve que leur enfant soit accepté, chaque famille attribue à l'établissement le « bon scolaire » qui lui est octroyé pour chaque enfant. Ce bon permet à l'école de percevoir un financement public aligné sur la moyenne nationale.

Si aucune école ne répond positivement aux demandes de la famille, les établissements agréés les plus proches doivent réserver une place en priorité à l'enfant refusé ailleurs.

- **Formation des enseignants ouverte et liberté d'enseigner**

Si un niveau académique est requis, les voies d'accès aux métiers d'enseignants sont diversifiées. Suppression du monopole des IUFM et suppression du centre national pédagogique. D'autres acteurs peuvent donc concourir librement aux formations initiales et continues des enseignants ainsi qu'à la production de contenus, méthodes, outils à destination des écoles.

La liberté d'enseignement dans les limites des projets d'école est affirmée et présentée comme le pendant de la liberté recouvrée des familles.

- **Internats : insertion scolaire adaptée pour les enfants des zones difficiles**

Dans les zones difficiles, certains enfants subissent l'influence néfaste d'une toute petite minorité qui cherche à imposer ses règles à la majorité. Le morcellement des grands établissements des zones difficiles en petites unités est une piste sérieuse à envisager pour éclater rapidement les bandes qui se forment à l'intérieur des établissements.

Par ailleurs, dans les cas difficiles, l'internat est un investissement à long terme pour l'insertion sociale et scolaire destiné aux enfants qui souhaitent quitter leur école pour un cursus qui les éloigne d'un environnement perçu comme hostile. Un véritable plan Internat permettrait d'extraire certains enfants de leur milieu lorsque celui-ci les menace ou risque d'en faire des caïds.

LOGEMENT & URBANISME Pour un logement accessible à tous

I – Notre constat

Se loger convenablement constitue aujourd'hui un défi pour un grand nombre de Français. Un million, au bas mot, de personnes mal logées, des conditions de plus en plus insensées exigées des bailleurs sur les locataires, des prix qui s'envolent, un sentiment de pénurie et, inaccessible, le Nirvana des HLM. Sachant qu'un ménage sur dix change de logement chaque année, soit 2.5 millions de ménages, on comprend bien à quel point ces difficultés représentent un fléau national aux yeux des Français. Les constructions annuelles de 300.000 à 450.000 logements, ne répondent que très partiellement aux besoins. Toutefois, contrairement au sentiment collectif, il n'y a pas de pénurie réelle avec 30 millions de logements pour 25 millions de ménages. Les tensions rencontrées sont d'une autre nature. Plutôt que de traiter les symptômes par des solutions interventionnistes et collectivistes qui laissent le mal se propager, attaquons-nous aux mécanismes à l'origine de ces blocages.

En fait, le secteur du logement subit les effets d'une hyper réglementation d'une complexité inouïe. Depuis plusieurs décennies, la décentralisation inachevée a multiplié les échelons d'intervention et permis tous les excès. C'est ainsi que différentes couches de pouvoir, tant politique qu'administratif, pensent et régissent l'urbanisme, l'aménagement du territoire, la construction et l'habitat dans une approche bureaucratique et déshumanisée. Malgré l'incroyable gâchis humain et social qui en résulte (ZUP, grands ensembles, villes nouvelles, aides publiques au logement...), les élus se contentent de discours incantatoires et de mesures clientélistes pour masquer leur impuissance, voire leur inutilité. Les tensions du marché de la construction neuve sont entretenues par cette complexité, la rareté du foncier constructible et le mauvais rendement réel du locatif résidentiel.

Dans le secteur locatif, les baux manquent de souplesse pour les propriétaires qui aimeraient pouvoir récupérer leur bien un jour. Le renouvellement est en effet automatique et l'expulsion du mauvais payeur extrêmement difficile. L'impossibilité de réévaluer le loyer pour suivre le marché à la hausse (alors que les locataires n'hésitent pas à le renégocier à la baisse) n'incite pas les propriétaires à mettre des logements en location sur un marché jugé trop bas ou en train de monter. La volonté de surprotéger les locataires a conduit à rallonger les procédures empêchant les bailleurs de faire respecter leurs droits. Face aux 135.000 actions judiciaires déclenchées chaque année contre des locataires indécents, la durée excessive des procédures et la difficulté de les faire appliquer engendrent une forte inquiétude chez les bailleurs. Par ailleurs, la jurisprudence présume trop souvent l'abus de position dominante sur le plan économique du propriétaire bailleur et de la bonne foi du locataire. Cela se traduit par une exigence accrue des garanties demandées et une hausse des loyers pour couvrir le risque dû à cette instabilité juridique.

Ensuite, ce marché se compose quasi exclusivement de bailleurs particuliers. Les institutionnels, qui possèdent près de 125.000 logements mis en location, boudent ce type d'investissement à cause de son rendement trop faible (3 % contre 6 % dans les bureaux et les locaux commerciaux, pour des risques plus faibles), notamment du fait de baux inadaptés (loyers bloqués sur une longue durée, capital faiblement mobile) la complexité de la gestion des syndicats et de l'imputation de nombreuses charges sur le propriétaire. La forte hausse des impôts locaux n'a pas amélioré ce ratio. Comparativement, les multiples prélèvements fiscaux

pénalisent davantage l'investissement immobilier que le patrimoine financier. Le mouvement fort médiatisé de vente à la découpe marque la dernière vague de retrait des institutionnels de ce secteur.

Ce marché hyper segmenté n'est pas suffisamment fluide pour amortir une rotation élevée du logement. Les constructions neuves, le marché de l'ancien, le marché locatif libre et le locatif HLM (sans parler des résidences secondaires, logements vacants et du million de logements de fonction) ne tournant pas à la même vitesse, l'essentiel de la demande se porte sur le seul rouage du marché locatif. Cette concentration entretient une forte instabilité entre l'offre segmentée de logements et les besoins qui, eux, sont globaux. Ce morcellement contribue à amplifier rapidement les tensions qui peuvent en résulter.

II - VISION de la solution

Face à ces blocages et à ces tensions, nous proposons de restaurer la confiance, de décloisonner les différents secteurs du logement et de favoriser l'abondance.

Commençons par mettre en place un environnement favorable à la fluidité du marché du logement. Dans le secteur de la construction neuve, rien ne justifie que des services administratifs ou que des politiques disposent du pouvoir arbitraire de déterminer si un terrain est constructible ou non. Nous pouvons libérer le foncier qui alimente aujourd'hui l'envolée du prix des terrains constructibles et constitue couramment jusqu'à la moitié du prix des constructions neuves.

Les différentes formalités administratives ont aussi un coût dû à l'allongement de la durée de réalisation des projets. Pour lutter contre l'inflation du prix du neuf, d'autant plus néfaste qu'elle se répercute sur le marché de l'ancien, nous devons raccourcir et simplifier les procédures administratives.

Pour faciliter les transactions immobilières et la mobilité géographique des ménages, nous proposerons la fin des droits de mutation sur l'immobilier et de l'impôt sur les plus-values des résidences secondaires 5 ans après leur acquisition. Dans un monde en évolution rapide, changer d'habitation doit être un acte facile pour permettre à tous de saisir des opportunités sans souci.

Nous devons ensuite lutter contre la frilosité du marché locatif libre, à commencer par l'« insécurité légale » qui dissuade les propriétaires de louer leurs logements par peur de ne pas pouvoir le récupérer ou de devoir affronter dégradations et impayés. Quand on sait que ces difficultés se répercutent sur les locataires, notamment les plus fragiles, il convient de faire respecter rapidement le droit de propriété par des jugements en référé et des expulsions rapidement exécutées. C'est à cette condition que les garanties exorbitantes cesseront d'être exigées des locataires et que les prix cesseront leur croissance démesurée.

Ensuite, nous préconisons un alignement du secteur social, qui représente 40 % du secteur locatif global, sur le secteur libre afin de ne plus maintenir un effet de seuil désastreux entre les deux. Transitoirement, ce secteur doit être considéré comme un espace de soutien temporaire lorsque des ménages traversent une passe difficile. Les locataires aux revenus importants doivent absolument céder leur bail aux ménages qui ont réellement besoin de loyers modérés. Mais à terme, le logement social doit avant tout être un logement accessible

aux bas revenus et non pas un logement public ou semi-public logé dans des structures opaques et soumises au clientélisme des autorités locales.

Enfin, les aides au logement, qui concernent 47 % des locataires et coûtent 13,7 milliards d'euros par an aux contribuables (sur un total de 25 milliards pour le logement), se sont directement répercutées sur le montant des loyers, alourdissant la charge des couches défavorisées qui ne bénéficient pas de ces aides, et des classes moyennes. Ici aussi, nous devons faire table rase de ces aides injustes et inefficaces pour laisser la place à notre revenu de liberté. C'est à ce prix que les loyers dégonfleront.

Dans un cadre assaini, une partie des 2 millions de logements vacants reviendront sur le marché, allégeant d'autant les tensions actuelles du secteur locatif. Bien plus que des mesures punitives injustes et inefficaces, c'est par la garantie que leurs droits seront correctement défendus que les propriétaires investiront à nouveau dans leur bien pour le remettre sur le marché.

Alors que les investisseurs institutionnels disposent d'un parc minuscule de 125.000 logements, il est urgent de penser aux conditions de leur plus grande implication dans le marché locatif. Cela passe par une clarification et une simplification du fonctionnement des copropriétés, notamment en ce qui concerne la gestion courante d'un parc immobilier. Les charges exigées des propriétaires pèsent sur le rendement, surtout lorsqu'elles ne sont pas déductibles des revenus pour le calcul du bénéfice. Ici encore, un effort de simplification permettrait d'attirer quantités de capitaux sur toutes les gammes de logement, des plus modestes aux plus luxueux.

Enfin, une politique ambitieuse d'accession à la propriété constitue notre troisième priorité. Seuls 56 % des Français possèdent leur logement. Ce n'est pas suffisant, surtout lorsque l'avenir devient menaçant. Être propriétaire, c'est assurer son avenir et devenir responsable de son bien.

Dans le secteur HLM, dont nous demanderons l'arrêt du développement, nous inciterons les locataires anciens à acquérir leur logement à un prix dégressif, sous condition de ressources, avec l'ancienneté.

Nous mettrons en place un cadre favorable au crédit hypothécaire afin que les transactions immobilières puissent s'effectuer sur des prix réduits, le crédit hypothécaire étant attaché au bien (et se déduisant donc de sa valeur globale pour la vente) et non à la personne de l'emprunteur. Finies les charges de renégociation du crédit immobilier.

III - Nos propositions

➤ **Favoriser l'abondance pour faire baisser les prix**

• **Foncier généreux : tout terrain est constructible par défaut**

La valeur d'un terrain doit cesser d'être soumise aux aléas d'un changement de zonage dépendant soit du dictat de l'administration, soit des caprices ou des traficotages des élus. Tout terrain en zone périurbaine devient constructible. Le COS par défaut d'un terrain, sauf zone dangereuse, dépend de la densité environnante et de sa distance d'une forte densité urbaine. L'espace protégé du littoral, des parcs naturels et des zones classées font exception à cette automaticité.

- **Construction maîtrisée : guichet unique, procédure simplifiée**

L'administration unifiée doit aider le promoteur, ou lotisseur, et ses prestataires à monter le dossier « projet » en expliquant et en proposant des solutions adaptées plutôt qu'en empêchant de faire par un formalisme bureaucratique effrayant. Cela passe par des délais raccourcis, des procédures simplifiées. Le code de l'urbanisme et le PLU, aujourd'hui source d'insécurité juridique, doivent être profondément remaniés et simplifiés. En matière de formes urbaines et architecturales, les collectivités peuvent fixer un cadre minimal simple et clair pour les constructions neuves, et les rénovations, sans pour autant bloquer l'innovation par une exigence de conformité à une norme architecturale pour la délivrance de permis.

Les frais de viabilisation sont à la charge du propriétaire.

- **Attirer les investisseurs institutionnels sur le marché locatif**

Les capitaux reviendront gonfler l'offre locative si la fiscalité n'est plus pénalisante, si les incertitudes juridiques sont réduites, si les charges imputées aux propriétaires sont limitées, si la flexibilité de négociation des baux locatifs permet la réévaluation régulière du loyer pour suivre la tendance du marché, si le désengagement de cet investissement est facile et si le mode de fonctionnement des syndicats de copropriété simplifie la gestion d'un tel patrimoine morcelé par nature.

- **Priorité donnée au logement d'urgence**

Nous préconisons la forte augmentation du parc de logement « très social » pour SDF et ultra précaires (actuellement en hôtels et chambres de service).

- **Fluidifier le marché immobilier pour favoriser la mobilité et apaiser les tensions**

- **Attribution exclusive des HLM aux bas revenus**

Le parc HLM résiduel doit être réservé en absolue priorité aux revenus les plus faibles. Tout locataire devra donc signer un bail explicitement temporaire. Au dessus d'un certain niveau de revenus à l'échéance du bail, les occupants devront se loger dans le secteur libre afin de laisser leur appartement à des ménages qui en ont réellement besoin. C'est ici la vocation réelle de ce parc protégé. Qui plus est, cette rotation favorisera la fluidité du marché du logement pour le parc existant.

- **Contrat de bail : liberté de négociation des termes du contrat (réévaluation du loyer, renouvellement, préavis)**

Nous demandons que les parties puissent enfin négocier les termes du bail, préavis et conditions de renouvellement inclus. Un propriétaire doit pouvoir récupérer son bien à l'échéance d'un bail. Les deux parties doivent pouvoir, par la négociation, ajuster le montant du bail lors de fortes variations de marché.

- **Défense du droit de propriété**

Pour restaurer la confiance des propriétaires, la propriété doit être défendue sans faille. En cas d'incident avec un locataire, les jugements et leur mise en oeuvre doivent être très rapides.

- **Remplacement des aides au logement par le revenu de liberté**

C'est l'unique moyen de faire baisser les loyers car ils ne prendront plus en compte le montant moyen de ces aides attribuées à un ménage sur deux.

- **Suppression des droits de mutation et allègement des frais d'acquisition**

Acheter ou changer de logement ne doit plus être pénalisé par de tels prélèvements qui incluent les frais de notaire et de conservateur des hypothèques.

- **Suppression des plus-values de cession 5 ans après l'acquisition**

Cette mesure vise à ne plus pénaliser l'investissement locatif

- **Faciliter l'accession à la propriété : 75 % des Français propriétaires !**

- **Réforme du crédit hypothécaire**

En attachant l'hypothèque au bien plutôt qu'à la personne de l'emprunteur, la valeur des biens immobiliers se négocierait alors sur une base bien plus accessible à tous. Les frais de remboursement anticipé, en cas de cession du bien, ne renchériraient plus le processus.

- **Mise en vente du parc HLM à ses occupants**

Ce plan permettrait à tout locataire HLM de se porter acquéreur de son logement à un pris fortement dégressif avec l'ancienneté, sous condition de ressource. Des crédits aidés accompagneraient ce vaste mouvement de cession.

POUR UNE NOUVELLE DONNE SOCIALE Impôt proportionnel et revenu d'existence

I - Constat : le modèle anti-social français

Le système social français, aussi qualifié de « modèle social » français a largement échoué. A force de préférer l'assistance à l'encouragement, la redistribution à l'épargne, notre système s'est non seulement mis en état de déficit permanent, mais a généré par sa complexité un très grand nombre de tricheries et autres passe-droits. De la sécurité sociale à l'assurance chômage, le « modèle social » français ne rembourse plus ou très mal : tous peuvent s'en rendre compte. En revanche, le montant des cotisations, lui, n'a pas diminué. Le chômage ne baisse que très marginalement, grâce aux départs à la retraite, aux emplois non marchands ou subventionnés. Le moral des Français reste en berne depuis des décennies : qu'attendons-nous pour changer la donne ? Pour la première fois dans l'histoire de France depuis très longtemps, le pouvoir d'achat de la génération active devient inférieur à celui de la génération retraitée. L'ascenseur social est en position descente.

Notre système a échoué à protéger les plus démunis, ce qui était pourtant sa vocation initiale. Il est au contraire devenu une grande « machine à exclure », tant le seul enjeu de sa survie obnubile des populations maintenues dans l'ignorance d'une alternative et des politiciens avides de préserver l'immense pouvoir qui leur est conféré par ce mécano social à grande échelle. Pouvoir dont ils se servent depuis trop longtemps pour asseoir leurs propres clientèles politiques en distribuant des aides et primes à leurs électeurs.

A titre d'exemple, le RMI en France est une véritable usine à chômage. En maintenant les aides sous conditions de revenus, le système décourage toute velléité de retour au travail mal rémunéré, même partiel, qui pourrait être un premier tremplin vers la réinsertion. Les aides pour le logement, dans un autre registre, ont eu pour seule conséquence une inflation du prix des loyers. La logique d'assistantat ciblé ne fonctionne pas. Outre le fait qu'elle soit inefficace, elle entretient les Français dans la peur du lendemain, la peur du risque, la peur d'oser. Cette culture de la prise en charge est néfaste pour notre dynamisme, notre envie de prendre des initiatives et d'agir.

Le système fiscal, sollicité pour financer notre « modèle social » via les cotisations, les impôts directs et indirects, les autres taxes, est jugé par les Français complexe et injuste. Outre le poids inadmissible aujourd'hui atteint par l'ensemble des paiements du contribuable à l'Etat, c'est bien la nature même de l'impôt qui est en cause. Il n'est plus compris par ceux qui le paient, plus suivis par ceux supposés en assurer l'orientation et plus contrôlés par ceux qui devraient s'assurer de l'intelligence des dépenses publiques. La Révolution française, on a tendance à l'oublier, était d'abord une révolte fiscale : trop d'impôt, un impôt absurde, injuste, car des classes privilégiées en étaient quasiment exemptées et un évident gaspillage du denier public.

L'impôt sur le revenu est un bon exemple de cette injustice : un foyer fiscal sur deux ne le paie pas et les plus riches y échappent, lorsqu'ils ne s'exilent pas, par le biais de montages fiscaux sophistiqués. L'impôt étant la première et la plus évidente manifestation de la société, sa désorganisation patente est en France une atteinte à la transparence de notre démocratie. Les innombrables niches fiscales et autres déductions complexes, le poids d'impôts absurdes et politisés tels que l'ISF, contribuent encore plus à ce sentiment de confusion.

Nos salaires, enfin, masquent la vérité sur ce qu'apporte notre travail au fonctionnement du « modèle social ». En escamotant la moitié de la rémunération générée par l'entreprise pour le salarié, via les cotisations patronales et retenues salariales, l'Etat nous trompe sur le coût réel de la facture.

Notre système social et fiscal est devenu anti-social. Fruit de décennies d'idéologie et de centralisme, des jacobins à la CGT en passant par l'Empire, il est temps de remettre en cause radicalement son principe et son organisation.

C'est l'essence de la nouvelle donne sociale.

II – Notre vision : simplicité, transparence et liberté

La vision libérale de l'alternative à la ruine sociale est fondée sur les principes suivants :

- La simplicité : le système d'assistance et d'impôt doit être simple, intelligible de tous, et transparent sur ses fondements. Il doit être, cela va sans dire, placé sous le contrôle du Parlement et d'une Cour des Comptes aux pouvoirs élargis.
- L'efficacité : un système de protection et d'imposition efficace est un système qui doit inciter à l'engagement professionnel et personnel dans la vie, à l'initiative et à la prise de risque. Un système qui ne stigmatise pas l'effort et la raison, mais qui libère les énergies.
- L'apolitisme : le politique a pour mandat, pour mission, de proposer un système social et fiscal efficace et juste, et non de s'en servir comme d'un outil politique au quotidien, un véritable levier électoral. C'est malheureusement ce qu'est devenu notre politique sociale : le volontarisme politique est appelé à la rescousse pour travestir les redistributions les plus partisans.
- La liberté de choix : tout citoyen doit pouvoir choisir une autre voie, s'il le souhaite. Prendre des risques et innover sont au cœur de tout projet ou action humaine. Il est bien naturel que cette aspiration positive ne soit pas bridée en France.

III - Notre proposition : Pour une nouvelle donne sociale

Notre solution est de changer à la fois le système fiscal et social. Nous proposons la mise en place d'un impôt à taux unique, payé par tous, proportionnel aux revenus perçus. Nous l'adossons à un revenu de liberté, qui remplace toutes les allocations sous condition de revenu, d'un montant égal pour tous les Français, perçu à partir de 18 ans.

➤ **Pour une nouvelle donne fiscale**

Un impôt sur le revenu au taux égal pour tous, payé par tous. Proportionnel au revenu de chaque Français, cet impôt serait à la fois plus efficace, plus juste. La TVA n'est-elle pas l'impôt le mieux accepté des Français ?

Nous proposons la suppression de toutes les niches fiscales, de toutes les exceptions particulières, des impôts dont la seule finalité est électorale tels que l'ISF. La seule déduction d'impôt que nous souhaitons préserver, ce sont les dons aux associations et fondations d'intérêt général.

Nous proposons enfin une réduction massive de l'imposition publique : plus de 50 % de la richesse produite fait l'objet de prélèvements obligatoires, ce n'est pas raisonnable. C'est une atteinte massive au droit de propriété (constitutif de la déclaration des droits de l'homme) et à la cohésion de la société toute entière. L'Etat, local et décentralisé, ne devrait pas avoir besoin de tant d'argent pour fonctionner : les Français ont-ils vraiment décidé d'avoir un Etat qui occupe la moitié de leur économie, ou se sont-ils laissés grignoter lentement leur pouvoir d'achat au nom des impératifs de la dépense publique et du service de la dette ?

- **Pour l'application du « salaire complet »**

Aujourd'hui, près de la moitié de nos rémunérations échappent à notre champ de vision, retenues sous formes de cotisations patronales, salariales et autres cotisations sociales. Nous proposons l'unification du salaire : que chaque salarié en France touche l'intégralité de la somme que l'entreprise dépense pour lui. Ce qui équivaut à un quasi doublement des salaires nets actuels.

A charge pour chaque salarié de verser son impôt et ses cotisations de sa propre poche. Une telle approche permettrait à chacun de comprendre ce que son travail rapporte vraiment à la collectivité et de mesurer ce que lui coûtent les prélèvements obligatoires. Elle ouvrirait aussi la porte à la mise en concurrence des assurances sociales.

- **Pour un impôt proportionnel de 18 % sur le salaire complet**

L'impôt à taux unique serait appliqué sur l'ensemble de ce nouveau salaire complet à un taux de 18 %. Il n'y aurait pas d'autre impôt et surtout pas de déductions possibles, en dehors des déductions des dons aux associations et fondations d'intérêt général.

- **Pourquoi un impôt proportionnel ?**

Un bon impôt est un impôt à large assiette, à faible taux et qui est stable dans le temps. Un impôt à taux unique, dit « proportionnel » répond parfaitement à cette définition. Il permet :

- La disparition de l'arbitraire politique caractérisé par l'instauration de privilèges ou de « supertaxations » affectant certains revenus. En supprimant la distinction entre les différentes formes de revenus, salaires, retraites, rentes et pensions, revenus fonciers, revenus de l'épargne, de l'entreprise ou de la propriété seront tous soumis au même taux de prélèvement.
- La simplicité : diminution notable des coûts de gestion des recettes fiscales, déclaration facilitée pour le contribuable.
- La transparence : disparition de la plupart des « niches fiscales ».
- L'égalité : tout le monde paie l'impôt. Ce qui renforce d'autant plus le sentiment d'appartenance à une société, à une vie démocratique : un sentiment aujourd'hui en lambeaux.
- L'efficacité : un moyen utile d'augmenter les rentrées fiscales, en élargissant la base de l'impôt tout en réduisant sa pression sur une catégorie de la population, en l'occurrence les classes moyennes. Une efficacité due également à la fin des effets de seuil qui pénalisent sans raison et incitent à l'« optimisation fiscale » les contribuables.
- La suppression d'une injustice liée à la discrimination des individus en fonction de l'importance de leurs revenus.

- **Pour un revenu d'existence garanti**

Au cœur de la réforme du système social, nous proposons que chaque Français majeur reçoive 500 euros de l'Etat, chaque mois. Les parents ou tuteurs recevront 100 euros par mois par enfant à charge. Ce montant est déduit du montant de l'impôt proportionnel sur le revenu.

En deçà d'un certain niveau de revenu, cette différence, négative, se transforme en chèque fiscal mensuellement versé par la trésorerie des impôts. En échange de ce revenu garanti pour tous, nous proposons la suppression de toutes les allocations et autres mécanismes divers de redistribution tels que les aides aux logements, le revenu minimum d'insertion, les allocations familiales, etc. Ce revenu d'existence est aussi inclus dans les rentes issues de la retraite par répartition.

Nous proposons aussi la suppression du SMIC national. Libre aux branches ou aux entreprises de fixer un SMIC horaire local pour rassurer et attirer des compétences. Ici, les partenaires sociaux ont un vrai rôle à jouer.

- **Pourquoi un tel revenu de liberté ?**

→ ***Pour l'initiative***

Le revenu de Liberté est une formidable incitation au travail et à l'embauche, car il supprime les effets pervers du RMI. Il ouvre de nouvelles catégories d'emplois, aujourd'hui non offerts car créateurs, pour l'employeur, d'une valeur ajoutée en deçà du coût du SMIC. Ces emplois, certes non qualifiés, sont autant de ponts vers la réinsertion. A moyen terme, c'est grâce à l'éducation et la formation continue que les salaires augmenteront.

Un tel revenu facilite la prise de risque, l'initiative, en garantissant à nos compatriotes un filet ultime de sécurité en cas d'échec. Cela devrait utilement aider à combattre la peur d'entreprendre et la crainte culturelle bien ancrée de l'échec dans notre pays.

Un tel revenu ne sera jamais un chèque en blanc pour ne rien faire : en tant que libéraux, nous faisons confiance aux personnes, en leur volonté de devenir des individus libres et responsables. Le RMI est aujourd'hui une usine à immobilisme car il décourage le travail. Pas le revenu de liberté, qui ne disparaît pas au premier euro de revenu...

L'employé enfin, garde une chance authentique face à l'employeur dans le cadre de la négociation de son contrat : il conserve la possibilité de dire « non » et de chercher un autre emploi, même sans ressources économiques.

→ ***Pour en finir avec l'assistanat téléguidé par les hommes politiques***

Le système d'allocation est largement absurde et inefficace. Les politiques publiques d'assistance à des catégories ciblées de la population ont généralement des effets inverses à ceux attendus. On l'observe très nettement sur l'exemple des aides au logement ou du RMI.

Pis, les hommes politiques se fabriquent des clientèles électorales en promettant toujours plus d'aides ciblées, d'exemptions fiscales, de dispositifs spécifiques. Ce à tous les échelons : nationaux, régionaux, municipaux... La transparence sur ce que l'Etat donne et reçoit, via une feuille d'imposition simplifiée à deux lignes (revenus perçus, revenu de liberté et solde), ne permet plus aux hommes politiques de jouer « à la marge » du système. Elle les force à agir dans la transparence.

Pour réduire les coûts administratifs de gestion

Ils sont en France des centaines de milliers de fonctionnaires préposés à la perception de l'impôt, à la distribution des allocations, aux contrôles et aux corrections. Forcés pour se faire d'enquêter sans relâche sur nos vies... Notre proposition de réforme du système supprime ces coûts énormes de gestion de l'appareil d'Etat et ces contrôles tatillons.

ASSURANCES SOCIALES

Pour des assurances compétitives et efficaces face aux risques de la vie

I - Le problème

Alors que leur rôle protecteur est essentiel, les assurances sociales sont aussi injustes qu'inefficaces. Elles couvrent mal et pèsent extrêmement lourd sur notre pouvoir d'achat.

L'assurance santé rembourse arbitrairement soins et médicaments, sans répondre aucunement ni aux attentes des assurés, ni à celles des producteurs de soin. En effet, ses barèmes de remboursement, discriminatoires selon le statut des professionnels de santé, ne se fondent pas sur une base de calcul rationnelle. Elle déresponsabilise ainsi l'ensemble des acteurs qui n'ont en face d'eux qu'une grosse administration autiste. Celle-ci ne remplit pas non plus la mission qui devrait être la sienne, la prévention, qui se justifie autant sur le plan humain qu'économique.

L'assurance chômage n'accompagne pas efficacement les chômeurs, mais les indemnise longuement et largement sans réelle contrepartie. Par conséquent, elle contribue à l'anxiété de la perte d'emploi car elle n'aide pas correctement à retrouver un travail. Le prix de cette inefficacité pèse sur le pouvoir d'achat des salariés, car ces indemnités généreuses ont un coût élevé pour les cotisants captifs qu'ils sont. Nous traitons ce sujet dans le chapitre « Travail ».

La retraite par répartition est profondément inégalitaire en exigeant la même durée de cotisation à des salariés à l'espérance de vie fort différente, en n'offrant aucun capital aux héritiers et ne permettant aucune modulation au cours de l'existence. Alors qu'un jeune actif souhaiterait consacrer naturellement l'équivalent de cette contribution forcée au remboursement d'un crédit immobilier pour un premier achat, il est contraint de cotiser lourdement au système pour payer les retraites en cours de ses aînés.

Enfin, ajoutons que les régimes spéciaux (RATP, SNCF, EDF, fonction publique...) constituent des privilèges profondément choquants. A cotisation égale sur une durée égale, des assurés recevront une pension mensuelle de retraite qui ira du simple au triple selon leur statut professionnel au cours de leur carrière.

Enfin, nous savons tous que « l'âge légal » de la retraite, notion déjà contestable en soi, n'est pas économiquement viable compte tenu de la pyramide des âges et de l'augmentation formidable de l'espérance de vie. Nous savons la répartition actuelle condamnée.

En fait, c'est l'ensemble de ces assurances qui est financièrement condamnée. Alors qu'elles représentent une charge considérable sur le travail, elles sont gravement déficitaires et promettent de l'être plus encore dans quelques années. L'assurance santé perd entre 6 et 15 milliards d'euros chaque année. L'assurance chômage connaît aussi de graves déséquilibres récurrents. Quant à la retraite par répartition, elle repose sur un ratio actifs/retraités qu'on sait évoluer dans le mauvais sens. Bref, ces déséquilibres s'avèreront explosifs si aucune réforme structurelle n'est engagée rapidement.

II – Notre vision

Les mécanismes assurantiels, extrêmement évolués aujourd'hui, favorisent la solidarité. Nous souhaitons que chaque individu, chaque famille, chaque association mutualiste puisse disposer de la liberté dans le choix de ses assurances afin de bénéficier de la plus large diversité possible d'offres, pour le meilleur tarif possible. La France se trouve d'ailleurs en

infraction avec une directive européenne qui a confirmé qu'il ne pouvait y avoir de monopole légal de l'assurance santé. La liberté de choix devrait déjà exister. Nous demandons qu'elle soit effective rapidement.

Pour assurer cette liberté de choix, nous demandons que soit établi le « salaire complet », résultat de la somme des charges salariales et patronales. La fusion des multiples cotisations actuelles aura pour effet de faire prendre pleinement conscience aux cotisants du poids des charges sociales qui pèsent sur eux. Nous préconisons l'ouverture des assurances à la concurrence pour ceux qui le souhaitent.

Nous proposons d'instaurer un panier universel de soins qu'assurances et mutuelles agréées auront l'obligation de proposer à leurs assurés. La mutualisation des risques permettra la négociation d'assurances collectives pour les acteurs qui le souhaitent, que ce soit le fait d'un employeur pour ses employés, d'un syndicat pour ses membres ou de toute forme d'association. Quant aux assurances complémentaires, elles seront beaucoup plus variées et mieux adaptées aux attentes et aux souhaits des assurés.

Les assurances sont les mieux à même de négocier des accords avec les producteurs de soin, l'encadrement des protocoles de soin et la formation continue des professionnels de santé.

Enfin, l'épargne retraite doit pouvoir prendre de multiples formes selon les préférences et la situation des individus. L'achat de son logement permet d'assurer ses vieux jours au même titre que l'achat d'obligations d'Etat ou de fonds de pension diversifiés : actions, obligations, monétaire, investissement dans la pierre... La diversification des placements est le meilleur garant d'une limitation des risques. Et les mécanismes de répartition ne sont pas exclus, du moment que le contrat est clair et s'appuie sur une démarche volontaire des cotisants.

Evidemment, la transition apparaît coûteuse. Elle a le mérite d'offrir une réponse alternative viable au désastre financier du système actuel qui, lui aussi, promet d'être ruineux pour les jeunes générations.

III – Nos propositions

- **Etablissement d'un panier de soin universel pour une prime forfaitaire annuelle**

Nous préconisons l'établissement d'une couverture garantie à tous les assurés auprès d'une mutuelle ou d'une assurance santé. Les conditions du contrat peuvent inclure des obligations ou des incitations pour l'assuré, telles que des mesures de prévention ou la diffusion de listes d'établissements et de médecins agréés. Deux sortes de tarif sont définis par les partenaires au niveau national : un tarif annuel de couverture universelle pour les mineurs, un tarif pour les adultes.

Ce panier universel, défini au plan national, distingue les catégories de soins, les remboursements, les forfaits éventuels, avec une priorité accordée aux frais d'hospitalisation de moyenne et longue durée, aux traitements psychiatriques lourds, aux soins aux handicapés, à la prise en charge de la femme enceinte et du jeune enfant (programme de vaccination) ainsi qu'aux urgences. Les soins légers et courants doivent relever de complémentaires libres.

A partir de cette couverture universelle, les mutuelles et assurances peuvent proposer librement des rachats de franchise, des complémentaires et tout type de prestation supplémentaire.

- **Abolition du monopole de l'assurance maladie :**

Comme beaucoup de vieux monopoles qui n'ont pas été confrontés à la concurrence depuis longtemps, le service apporté est trop cher. Les estimations d'experts de la santé montrent qu'il est environ 2,2 fois trop cher. Etant trop coûteux, il pénalise toute la société, et en premier lieu les personnes les plus modestes.

Pour permettre à ceux qui le souhaitent de s'adresser à des groupes privés, nous proposons de fixer le contenu et les modalités de la couverture du panier universel de soins, ainsi qu'un forfait servant de référence à toutes les assurances et mutuelles agréées. Leur marge de manœuvre autour de ce forfait sera limitée, notamment en termes de sélection des risques. Les assurances pourront proposer librement un bonus sur le montant de la prime annuelle forfaitaire, fonction du comportement de l'assuré si l'assurance souhaite le sensibiliser (pratique régulière de sport, non fumeur) ou sur des critères de fidélité d'un client. Une couverture supplémentaire pourra être gracieusement proposée aux clients fidèles ou attentifs aux mesures préventives.

- **Sortie progressive de la retraite par répartition**

Nous proposons d'autoriser les cotisants qui le souhaitent à quitter la répartition en payant pendant plusieurs années l'équivalent d'un droit de sortie dégressif afin d'alimenter partiellement le système par répartition jusqu'à ce qu'il soit épongé. A partir de là, chaque citoyen disposerait de ses cotisations pour constituer librement un vrai capital transmissible. Acheter son logement est tout aussi louable que de placer son épargne en obligations d'Etat, en actions diversifiées ou en support monétaire. Rien n'exclut l'émergence de modèles inspirés de la répartition de la part de mutuelles.

- **Rallongement de la durée de cotisation, alignement des régimes**

Si le système que nous nous proposons d'abandonner est financièrement explosif, nous considérons que nous devons porter la charge des engagements passés jusqu'à leur terme, quitte à en modifier les conditions.

Nous préconisons la conversion des cotisations passées en points de rente pour la retraite. Pour en bénéficier sans trop peser sur les comptes de notre pays qui en aura la charge, celle-ci devra progressivement être reculée, comme l'Allemagne l'a décidé, en corrélation avec l'augmentation de l'espérance de vie. Les régimes spéciaux devront rapidement être alignés sur le régime général afin de stopper ce traitement profondément inéquitable. Enfin, la valeur du point devra être révisé en fonction de l'équilibre futur du système en voie d'extinction.

TRAVAIL Pour une dynamique de l'emploi

I - Le problème

Les Français aiment le travail et n'hésitent pas à apprendre à leurs enfants à travailler dur. Pour ceux qui en doutaient, c'est ce que confirme une étude récente réalisée dans 80 pays par le *World Value Survey*, un institut prestigieux d'analyse des valeurs individuelles dans le monde. Le travail est même une valeur plus prisée en France que dans la plupart des pays riches. Celui-ci peut prendre de multiples formes : bénévole, indépendant ou salarié, nomade ou sédentaire, etc. Le mouvement de globalisation des échanges accélère la dissolution de ces frontières. Et si les capitaux circulent vite, si les entreprises n'hésitent plus à bouger rapidement, les hommes commencent également à se déplacer. Dans cet environnement en mutation rapide, notre perception traditionnelle du travail n'est plus du tout adaptée.

Des partenaires qui doivent retrouver une confiance mutuelle

La crise perceptible du travail tient d'abord au rapport difficile entre employeurs et employés, plutôt conflictuel que coopératif. C'est une spécificité française. Les salariés ne se sentent pas libres de prendre des décisions et ressentent une satisfaction trop faible dans leur travail, phénomène spécifique aux entreprises françaises. Les salariés des entreprises étrangères se déclarent bien plus heureux, sans un cadre de hiérarchie rigide et de management autoritaire. Le clivage entre « cadres » et « non cadres » illustre parfaitement cette culture de classification par le statut, plus que par les compétences, propre à la culture de nombreuses entreprises françaises, sans même évoquer le cas le plus extrême : la fonction publique. Notre mode de représentation syndicale, fondée sur la confrontation plus que sur la négociation, ne facilite pas les échanges entre employeurs et salariés. Les employeurs se trouvent souvent face à des salariés peu motivés et faiblement coopératifs. Ces frustrations mutuelles alimentent un cercle vicieux aux racines profondes. Cette étude révèle aussi une corrélation intéressante : les pays aux règlementations hostiles aux employeurs sont précisément ceux où les employés sont malheureux !

Des partenaires en quête d'un cadre contractuel clair, souple et ouvert

Le Code du Travail est progressivement devenu un monstre tentaculaire, incompréhensible et qui se révèle parfois même contradictoire avec lui-même de l'aveu d'experts syndicalistes. D'un côté, les employeurs ont peur d'embaucher, effrayés par la dérive judiciaire des rapports sociaux. D'ailleurs, les entreprises déclarent souvent fonctionner en sous-effectifs pour ne pas risquer de se retrouver les mains liées en cas de creux ou de réorientation de l'activité nécessitant des licenciements. Dans cet environnement, de nombreuses PME/PMI perdent même toute ambition de croissance tant l'emploi de salariés devient risqué et complexe à gérer alors que nos grandes entreprises, elles, recrutent essentiellement hors de France.

De l'autre côté, ceux qui veulent travailler plus longtemps ou à des horaires mieux rémunérés (dimanche, jours fériés), ceux qui veulent aménager leurs horaires de travail en fonction de leurs contraintes personnelles (enfants, bénévolat associatif) ou qui souhaitent cumuler les emplois pour être moins dépendants d'un seul employeur peinent face aux rigidités réglementaires. Là-dessus, la démotivation de certains individus dont les aides sociales cumulées approchent ou dépassent les salaires proposés, contribuent à alourdir ce marché de l'emploi déjà bien difficile.

La loi sur les 35 heures illustre parfaitement l'injustice et l'absurdité de nos réglementations. Dans ce sens, un sondage récent de FT/Harris révèle que la majorité des Français est opposée à un encadrement du temps de travail hebdomadaire par la loi. Cette aspiration à la liberté est économiquement fondée. La vision malthusienne implicite dans la loi sur les 35 heures traite le travail comme un gros gâteau dont il faut partager les parts. Cette logique erronée s'applique aussi bien à la limitation du temps de travail qu'à la préservation d'emplois inutiles au détriment des contribuables ou aux discours xénophobes. La réalité prouve le contraire. Les pays dont les salariés travaillent le plus longtemps sont ceux qui subissent le plus faible taux de chômage ! Les Français, avec un temps de travail annuel de 1441 heures, travaillent 30 % de moins que les Américains, qui bénéficient donc d'un pouvoir d'achat nettement supérieur au nôtre. Aussi notre taux de chômage est-il le double du leur depuis de nombreuses années.

Les compétences, clef du succès individuel

L'enseignement initial et la formation continue constituent un capital individuel essentiel pour trouver une activité appréciée et valorisante. Or, l'école ne prépare absolument pas au monde de l'entreprise, pas plus que l'université. L'enseignement technique et professionnel, encore trop limité, reste mal vu par les enseignants du cursus général. On s'y oriente rarement par choix alors que les débouchés y sont riches.

Enfin, la formation continue devrait être le moteur de l'ascension sociale par l'acquisition de compétences valorisées par le marché tout au long de la vie. Or, son impact se révèle quasi nul sur l'employabilité moyenne des salariés. Alors que l'Etat dépense une fortune considérable pour la formation professionnelle, personne ne comprend les rouages de cette nébuleuse financière. Les salariés, comme les entreprises, se considèrent dépossédés des décisions par le développement d'intermédiaires et de prescripteurs. Maintenu par l'inertie des financements collectifs, elle répond trop peu, sinon pas du tout, à la demande des bénéficiaires. Du côté des salariés on paie peu, mais on en attend peu. Du côté des entreprises on paie un chèque libérateur au Trésor Public, obligatoire, qui n'incite en rien à s'impliquer. Une remise à plat de cette activité fort lucrative s'impose.

Le travail peu qualifié, première victime du système

Les perdants de ce vaste mouvement sont les personnels peu ou pas qualifiés dans les secteurs exposés (par exemple les ouvriers des industries manufacturières) qui subissent ainsi la concurrence des pays à bas coût de main d'oeuvre. Le SMIC ajoute une couche supplémentaire qui pèse sur l'emploi faiblement productif pour l'employeur. Perdre un emploi n'est pas grave lorsqu'il suffit de quelques semaines, voire quelques mois, pour en retrouver un. Mais le licenciement devient dramatique lorsqu'on sait que 42 % des chômeurs cherchent un emploi depuis plus d'un an, contre 21 % en Grande Bretagne et 12 % aux USA. Et parmi eux, on retrouve les plus exposés. Ainsi le taux d'emploi des moins de 25 ans est-il inférieur à 30 %, moitié moins qu'au Royaume Uni ou aux Etats-Unis. Les plus de 55 ans sont aussi touchés par cette désaffection des employeurs. Si le démarrage de la vie professionnelle est de plus en plus ingrat, la fin de carrière n'est pas plus agréable. Comment ne pas être découragé entre les deux ?

Sur les segments de population fragilisée, les solutions étatiques se sont révélées désastreuses. En surprotégeant les plus de 55 ans, la loi Delalande a rendu l'embauche des quinquagénaires extrêmement difficile : leur taux d'emploi a rapidement diminué. Il faudra hélas attendre 2010 pour faire tomber cette loi. L'exonération des charges patronales sur les

bas salaires a donné naissance à une trappe à bas salaires en encourageant le maintien des salaires dans la zone d'exonération. Aujourd'hui, 70 % des salariés français gagnent entre 1 fois et 1.6 fois le SMIC ! La politique publique, en se focalisant sur la création d'emplois « à tout prix », néglige deux mécanismes fondamentaux. Les firmes ne recrutent pas si elles ne découvrent pas de nouveaux marchés, n'accèdent pas à de nouveaux clients et n'ont pas les moyens de leur développement à cause des charges qui pèsent sur elles. Ensuite, les créations d'emplois artificielles aboutissent souvent à des emplois aussi inutiles que coûteux pour la collectivité. Et ceux qui en bénéficient parviennent rarement à valoriser plus tard ces expériences auprès des employeurs.

II – Notre vision

Dans le modèle de plus en plus complexe d'organisation qui découle de la globalisation des échanges, l'adaptation de notre marché du travail prend une importance cruciale, tant pour relancer notre économie souffreteuse que pour répondre à la diversité des attentes de plus en plus individualisées. Dans ce cadre, la France dispose d'atouts majeurs qui devraient permettre à ses entreprises de s'adapter à ces mutations rapides. Un savoir-faire reconnu dans de nombreux domaines, des chercheurs et des ingénieurs de talent, une main-d'œuvre qualifiée abondante, un esprit critique (c'est un euphémisme) qui s'accompagne d'une grande créativité et des infrastructures performantes constituent les ingrédients nécessaires d'un environnement dynamique, tourné vers la performance.

Pour libérer les énergies, l'assouplissement radical du code du travail constitue un pas décisif. La judiciarisation des rapports sociaux doit faire place à des rapports de coopération. Ce basculement de la confrontation à la négociation repose sur la confiance mutuelle de partenaires sociaux actifs plutôt que sur des réglementations complexes et autoritaires. L'intervention des politiques doit être bannie de la sphère sociale qui ne concerne que la société civile. C'est par une réelle remise à plat de notre jungle réglementaire que les mentalités évolueront au sein des entreprises. Directement ou au travers de représentants choisis, les salariés et les employeurs doivent se réapproprier le champ de la négociation et du contrat. C'est en responsabilisant ainsi chaque acteur de la vie économique que nous passerons de la confrontation à l'idée de partenariat.

L'enjeu majeur pour l'avenir, ce sont les compétences des individus. La qualité des formations donne la meilleure assurance de pouvoir faire face avec succès à des changements professionnels, mêmes imprévus et subis. Dans l'ensemble, les gagnants de la globalisation sont clairement les individus les plus qualifiés, pour ne pas évoquer ceux qui travaillent dans un secteur protégé tel que la fonction publique. Les compétences (dont la maîtrise des langues fait partie) favorisent la mobilité, et celle-ci transcende de plus en plus largement les frontières. Deux millions de Français vivent déjà à l'étranger, et cette tendance ne fait que commencer. La rapidité de circulation de l'information et l'ouverture des frontières accélèrent très nettement le processus de concurrence entre régions et entre pays pour attirer les talents sur des critères de dynamisme économique.

De plus en plus, les longues carrières au sein d'une même entreprise cèdent le pas à des missions ponctuelles et à une plus grande fréquence de changement d'employeur. De plus en plus de personnes souhaitent, en milieu de carrière, se réorienter vers un secteur plus porteur ou tout simplement plus attirant pour des motifs personnels. La formation continue constitue l'outil essentiel non seulement pour s'assurer une certaine sécurité de l'emploi, mais aussi

pour disposer d'une plus grande marge de manoeuvre au cours d'une carrière. Notamment, il nous semble particulièrement important que ceux qui démarrent avec le moins de qualification puissent rattraper leur handicap initial. Or, notre dispositif actuel n'est clairement plus en état de relever ce défi. Il semble même être contre productif, si l'on songe aux inégalités qui le caractérisent et à l'opacité financière qui l'entoure. Il convient donc de le repenser, en dépassant tous les conservatismes et corporatismes qui, depuis plusieurs années, bloquent son évolution.

Enfin, l'assurance chômage peut devenir un atout pour les assurés, plutôt qu'un handicap. Dans un cadre ouvert et concurrentiel, nous savons que des professionnels de l'accompagnement individuel pourraient émerger et suivre leurs clients tout au long de leur carrière. Nous demandons que chacun puisse librement affecter le montant des cotisations chômage actuelles, s'il le souhaite, à l'assurance de son choix. Les paramètres d'un contrat de couverture contre le risque du chômage feraient alors l'objet d'une négociation autour des avantages, des prestations et des devoirs de l'assuré. Il est naturel que certains souhaitent avant tout bénéficier d'une couverture longue, d'autres obtenir des conseils et une aide active au retour à l'emploi en cas de difficulté. Et celui qui espère créer son entreprise devrait pouvoir bénéficier d'un réel soutien, si le contrat le prévoit, plutôt qu'un abandon pur et simple comme c'est le cas avec l'ANPE. Laissons les assurances et mutuelles s'organiser, avec des partenaires tels que les agences de travail temporaire, de placement ou les chasseurs de tête, pour proposer des offres diversifiées et réellement performantes. Ici aussi, introduisons la liberté de choix des salariés pour faire émerger des acteurs dynamiques aux prestations professionnelles.

III – Nos propositions

➤ **Restaurer la confiance entre employeurs et employés**

- **Sortir des excès de la judiciarisation des relations de travail : accords de méthode et recours à la médiation**

Les « accords de méthodes », élaborés au sein des grandes entreprises entre partenaires consentants, simplifient les procédures et favorisent un dialogue social bien plus serein. L'institution d'un droit de recours à la médiation des conflits sociaux avant tout recours administratif ou judiciaire, éviterait également la dérive actuelle qui tétanise nombre d'entreprises dans leur stratégie de gestion des ressources humaines.

Les entreprises ont besoin de mettre en oeuvre une politique de l'emploi simplifiée et assouplie plutôt que subir une réglementation du licenciement par la loi et un règlement des conflits par l'administration puis par l'appareil judiciaire.

- **Cadre simplifié pour le contrat de travail**

Nous proposons de supprimer le cadre actuel des CDI, CDD, CNE et multiples autres contrats préformatés pour les remplacer par un nouveau cadre de contrat, aux grands principes simples et clairs. La grande souplesse juridique du cadre que nous proposons permet donc de fixer contractuellement tous les aspects du poste : temps de travail, durée des congés payés, modalités de licenciement et d'indemnisation le cas échéant, formation prévue... Contrats de poste de recherche appliquée en entreprise proposés à des chercheurs du secteur public pour un temps défini, contrats d'intégration de jeunes débutants, contrats spécifiques pour les seniors, à durée limitée et à conditions de travail souples, contrats de mission pourraient être

négoiés sur mesure, en fonction des besoins et des attentes de chacun. Un contrat supplétif proposerait un cadre minimal à défaut.

Notamment, nous proposons de supprimer les statuts artificiels « cadre » et « non cadre ». Libre aux entreprises de maintenir ces classements arbitraires si elles le souhaitent.

➤ **Permettre aux salariés d'étoffer leurs compétences**

• **Ouvrir l'assurance chômage à la concurrence**

L'accompagnement des chômeurs n'est pas satisfaisant. Une vraie assurance chômage digne de ce nom doit très vite « prendre en main » le demandeur d'emploi, dès qu'il se présente, dans le but immédiat de réduire sa durée de chômage et non plus seulement de payer ses droits. Afin de limiter au maximum les périodes de chômage de ses clients, ces assurances ont tout intérêt à être proactives, à conseiller leurs assurés sur la formation continue à réelle valeur ajoutée, sur les réorientations possibles ou souhaitables. Clairement, l'enjeu est à l'élargissement du périmètre d'activité de l'assurance en l'état actuel des choses.

De tels objectifs quantitatifs précis ne peuvent être fixés que lorsque l'assuré choisit librement son assurance au sein d'une concurrence qui permet de comparer les performances relatives de chacune d'entre elles. Les entreprises de travail temporaire et de gestion des ressources humaines ont développé un important corpus de techniques nouvelles en ce domaine. Avec les chasseurs de tête et les agences privées de placement, les expertises existent. Un vrai secteur économique peut naître avec la fin du monopole ANPE-UNEDIC (dont nous recommandons la fusion par souci de cohérence : celui qui accompagne le chômeur paye aussi ses indemnités). D'autant plus que la demande des entreprises aussi est forte. Notamment, les PME cherchent des professionnels du recrutement car elles n'en ont pas souvent les moyens ou les compétences elles-mêmes.

Les jeunes peu qualifiés et les seniors, bien accompagnés par ces professionnels de l'emploi, trouveraient beaucoup plus facilement des emplois adaptés dans un environnement aussi réactif et complexe.

• **Libérer le cumul de plusieurs emplois et d'emploi-retraite**

Nous proposons d'établir une liberté totale de cumul emploi-retraite. Opposés à la vision malthusienne de l'emploi qui avance qu'il faut « laisser la place aux jeunes », nous savons qu'un senior qui travaille est un contributeur à notre richesse commune.

• **Pour une formation continue performante : secteur libre en concurrence**

Nous demandons la suppression de la taxe pour la formation professionnelle ainsi que de l'OPCA dans sa forme « paritaire » actuelle. Le financement de la formation continue ne doit plus dépendre des élus ou des syndicats mais avant tout des salariés et, le cas échéant, des entreprises lorsqu'elles y voient leur intérêt. Enfin, les subventions accordées aux instituts de formation au rabais (AFPA, GRETA) n'ont aucun fondement. Laissons les salariés choisir les formations qui leur paraissent les mieux adaptées et les plus réputées en fonction de leurs besoins et de leurs souhaits.

➤ **Réformer l'Etat pour mieux valoriser ses ressources**

• **Abrogation du statut de la fonction publique nationale, territoriale et hospitalière pour les nouveaux entrants**

Finissons-en une bonne fois pour toutes avec ce statut conçu à une autre époque pour faire face à d'autres réalités. Ramenons tout simplement la fonction publique dans le droit commun

du travail. Les fonctionnaires auront les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres, ni plus, ni moins. Cessons d'en faire des gens à part, brocardés à la moindre occasion. Donnons leur la possibilité d'exprimer leurs talents et leurs compétences. Les régimes spéciaux devront rapidement être alignés sur le régime général dans une perspective d'ouverture de ces assurances à la concurrence. Le mode d'embauche des salariés du secteur public sera laissé à l'initiative de l'administration concernée.

Des professions spécifiques telles que la magistrature conserveront un statut particulier.

- **Fusion des corps et abrogation des commissions paritaires**

Cette évolution a pour objet de favoriser la mobilité à la fois géographique et professionnelle des fonctionnaires, pour le plus grand bien de tous les citoyens, y compris les fonctionnaires eux-mêmes. Loin de menacer leur emploi, cela améliorerait grandement leur employabilité, ce qui reste en fin de compte une bien meilleure garantie, bien plus valorisante qu'un statut périmé. Le plus grand mélange des cultures est toujours positif par l'apport d'idées nouvelles, d'un regard extérieur parfois judicieux ou de nouvelles initiatives.

SYNDICALISME

Pour un syndicalisme au service des salariés

I - Le PROBLEME

Le syndicalisme français, né « *en réaction contre la démocratie* » (Victor Griffuelhes, secrétaire de la CGT de 1902 à 1909), signe dès 1906 une « *déclaration [de] reconnaissance de la lutte de classe qui oppose [...] les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression [...] mises en oeuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière* » dans la Charte d'Amiens alors adoptée par la CGT. A la modernité démocratique « un homme = une voix », le conservatisme syndical oppose une autre égalité : « une classe sociale = une voix ». Encore aujourd'hui, chacun peut constater à quel point nos syndicats ont du mal à accepter la légitimité démocratique. La rue, devenue le lieu symbolique de lutte contre la classe capitaliste et gouvernante, l'emporte souvent sur les bulletins de vote. Même la très réformatrice CFDT a bien du mal à sortir de cette longue tradition d'opposition idéologique systématique. Mais que font les syndicats dans la rue alors qu'ils sont censés défendre les intérêts des salariés et leur proposer des prestations DANS les entreprises ?

Rapidement, notre syndicalisme français, profondément anticapitaliste, privilégie un combat bien plus politique que voué à améliorer les conditions de travail en usine. Les avancées, obligatoirement collectives et égalitaristes, sont obtenues dans le conflit plutôt que par la négociation. Interdisant la reconnaissance de l'effort, de la performance et de l'initiative individuelle, il soumet aussi durement l'ouvrier qui doit taire ses préférences et ses ambitions personnelles. Ce profil de lutte se retrouve aujourd'hui dans la fonction publique, dernier bastion du syndicalisme en France. Sur les 8 % de salariés syndiqués, la plupart d'entre eux travaille dans le secteur public, sachant qu'environ 20 % des effectifs de la CGT, pour ne citer qu'elle, sont des retraités. Si les syndicats se maintiennent dans la fonction publique, c'est qu'ils y ont un immense pouvoir de nuisance et se sont souvent vu donner un pouvoir de co-gestion tel que pour l'Education Nationale. En contrôlant les commissions paritaires, composées pour moitié de représentants syndicaux, ils tiennent la carrière de tous les fonctionnaires. Et quand on sait avec quelle facilité le SNES se débarrassa du ministre qui eut le courage de vouloir « dégraisser le mammoth », on imagine la motivation de nombreux fonctionnaires à adhérer pour être « du bon côté de la barrière ».

Par ailleurs, notre fameux « dialogue social » se résume à un chantage régulier exercé par nos syndicats historiques sur notre démocratie. En bloquant les services publics et en descendant dans la rue, ils paralysent la vie des Français et contraignent nos élus légitimes à céder devant cette violence. Le reste du monde a l'impression que notre pays est ingouvernable et que les Français sont incapables de dialoguer entre eux. Ce constat n'est absolument pas fondé. Ces blocages ne sont possibles que parce que le monde politique a cédé le pouvoir de représentation des salariés à cinq confédérations syndicales arbitrairement prédéterminées et inamovibles (« présomption irréfragable de représentativité », décret du 31 mars 1966).

Depuis la très jacobine loi le Chapelier, promulguée en France en 14 juin 1791, la sphère sociale est toujours restée sous le contrôle de l'Etat. Il lui est inconcevable que les individus s'associent librement, animent et dynamisent un espace de liberté non encadré par l'administration, le politique...et les partenaires sociaux « fonctionnarisés ». Belle armée si on sait que leurs effectifs, élus ou délégués, atteignent 400.000 syndicalistes. En confiant la gestion de nos assurances sociales aux confédérations syndicales, assurances dont le

fonctionnement et les prestations ont été quasiment nationalisés, cette collectivisation de la sphère sociale s'est encore davantage imposée aux salariés.

II - Notre VISION de la solution

- **Un syndicalisme légitime, c'est d'abord un syndicalisme libre**

L'essence du syndicalisme consiste à représenter des groupes sociaux librement constitués. Aucune représentativité ne peut se décréter ni s'imposer de représentants prédéterminés. Nous devons donc revenir sur l'intrusion permanente de l'Etat dans la sphère sociale, infantilisante et liberticide. La liberté d'association et celle du choix de sa propre représentation sont essentielles pour donner de la consistance au « dialogue social ». Ces « partenaires sociaux » librement choisis n'ont alors plus de raison de contester les décisions qui relèvent de la représentation démocratique, notamment dans l'organisation des services publics ou la réforme de l'Etat, pas plus que l'ordre politique ne doit s'immiscer dans la vie de la société civile en ce qui concerne le cadre du contrat de travail ou les négociations salariales.

- **Un syndicalisme crédible, c'est ensuite un syndicalisme responsable**

Le syndicalisme a également pour vocation d'assurer un rôle de régulateur social en facilitant la gestion des rapports et des conflits internes à l'entreprise. Or le positionnement syndical traditionnel conteste systématiquement toutes les décisions de l'employeur. Cet antagonisme permanent fondé sur une lecture marxiste des rapports sociaux permet rarement d'établir la confiance et d'instaurer un dialogue. Le secteur public résiste à l'érosion syndicale à cause du blocage d'une minorité syndicale qui conserve un pouvoir incontestable sur son organisation. L'emprise syndicale se maintient dans son dernier bastion par son refus de laisser la fonction publique se moderniser. Ses archaïsmes y assurent les adhésions par nécessité. Cette relation malsaine explique la désaffection croissante des salariés pour ces syndicats. Dans leur autisme, ils ne favorisent pas la négociation constructive dans un cadre de confiance et d'écoute mutuelle. D'ailleurs dans le secteur privé, les salariés ont appris à exprimer directement leurs attentes auprès de leur hiérarchie ou des DRH. Contrepartie malheureuse de cet affaiblissement des syndicats, les conflits se judiciairisent et finissent devant les prud'hommes. Le rôle et l'organisation de la vie syndicale, tant en entreprise que dans la fonction publique, doivent être clarifiés pour assainir le lien entre les différents acteurs. C'est à ce prix que le syndicalisme retrouvera une mission, une crédibilité...et des adhérents.

- **Un syndicalisme fort, c'est enfin un syndicalisme performant**

En dernier lieu, le syndicalisme produit des services destinés à ses membres : information, conseil, accompagnement et gestion mutualiste de prestations et risques collectifs. Si le syndicalisme veut regagner de l'ampleur, il doit se remettre en question et s'adapter aux attentes de salariés devenus exigeants. Par exemple, il serait judicieux d'accompagner l'ouverture inéluctable du marché des assurances sociales auprès des salariés. Si le métier assurantiel n'est plus de leur compétence comme on le constate dans leur gestion bureaucratique et lourdement déficitaire, le conseil et l'orientation vers les couvertures sociales les plus adaptées au profil de chacun peut constituer une vraie mission demain. Les carrières s'ouvrent. Changer d'entreprise, voire de métier, ne constitue plus une exception. Ici encore, les syndicats peuvent recommander des formations, accompagner des reconversions, voulues ou non. Bref, le syndicalisme ne devra sa survie qu'à la satisfaction qu'il saura apporter demain à ses membres.

III - Nos propositions

- **Abrogation du monopole syndical**

Avec la suppression de la « présomption irréfragable de représentativité », tout syndicat doit pouvoir se présenter dès le premier tour d'élections professionnelles. Cela implique aussi la disparition naturelle de la notion paritaire pour recentrer la représentativité à l'échelle essentiellement locale. En effet, aucun syndicat ne pourra plus prétendre représenter davantage que ses propres membres.

Conséquence directe, aucun acteur ne sera plus contraint de subir les décisions de « partenaires sociaux » qui n'ont pas de légitimité, au travers des « négociations de branche » ou de « négociations collectives » dans lesquelles il ne se retrouvera pas, particulièrement pour une PME/PMI.

- **Financement par les membres et transparence des comptes des syndicats**

Le financement des syndicats ne doit dépendre que des adhésions de ses membres et certainement pas de l'argent public. C'est le meilleur moyen, pour eux, de chercher à attirer de nouveaux membres en offrant de nouvelles prestations qui les satisfassent.

Ensuite, obligation sera faite aux syndicats de publier leurs comptes, certifiés à partir d'un certain montant de recettes, ainsi que leurs effectifs permanents. Une telle transparence est nécessaire pour restaurer la confiance entre les acteurs et auprès des salariés.

- **Unification des instances représentatives en une seule : les élus du CE**

Afin de simplifier la vie des employeurs comme des salariés, nous proposons d'unifier les instances actuelles en entreprise (délégués non élus mais nommés, représentants du personnel, élus au CE, comité hygiène et sécurité) en une seule instance élue.

Nous proposons aussi d'intégrer au salaire le versement au CE par l'employeur, et de laisser le choix aux salariés de le verser effectivement ou non.

Dans le cadre de la réforme de l'Etat, la fusion des corps et l'abrogation du vieux système de commissions paritaires pour enfin permettre une vraie gestion moderne des ressources humaines, valorisante et laissant plus de place à l'initiative, devraient naturellement enlever au syndicalisme son pouvoir de blocage.

- **Allocation pour le CE : liberté de le conserver ou de le verser au CE**

Nous proposons que les salariés d'entreprises qui ont un Comité d'Entreprise puissent disposer eux-mêmes de l'attribution du budget qui lui est octroyé par l'entreprise. Chaque salarié peut choisir de ne pas bénéficier des prestations du CE si celles-ci ne lui conviennent pas. Le budget correspondant lui est alors directement versé.

- **Droit de grève...et devoirs du gréviste; service minimum dans les monopoles du service public**

Pour rappel, le droit de grève implique de respecter strictement les libertés individuelles, notamment le droit de travailler pour tout salarié non gréviste, ainsi que le droit de propriété. Les outils de production sont la propriété de l'entrepreneur et de ses associés, voire des actionnaires dans le cas d'une société cotée. Dans le cas du secteur public, le bien appartient à l'ensemble des Français. L'Etat se doit d'assurer la continuité du service public. Aucune dégradation de l'outil de production ne doit être tolérée.

Toute atteinte portée à ces droits fondamentaux doit être sévèrement sanctionnée.

Par ailleurs, les grèves du service public exercent un chantage déloyal sur les usagers captifs. Nous exigeons donc la mise en place d'un service minimum garanti dans l'ensemble du secteur public actuellement en situation de monopole, notamment dans les transports en commun, à la poste, et à l'école. En attendant que ces monopoles s'ouvrent à la concurrence... Le droit de grève est reconnu lorsqu'il s'agit, pour les grévistes, de défendre leurs intérêts économiques directs dans le cadre de l'entreprise qui les emploie. Toute autre grève est par définition de nature politique.

Enfin, il nous apparaît nécessaire de rappeler que certaines professions, telles que les contrôleurs aériens, ont interdiction de faire la grève.

- **Obligation faite de voter les grèves à bulletin secret**

ENTREPRISE

L'entreprise au cœur de la croissance

I – Notre constat

La richesse et le dynamisme d'un pays reposent en grande partie sur ses entreprises. Des plus petites aux plus grandes, toutes contribuent à la création de valeur, à l'innovation et aux échanges à l'échelle nationale et internationale. La mondialisation fait graduellement émerger un modèle global d'organisation économique à la fois complexe et résistant par la diversité de ses activités et des moyens de financement en circulation. La facilitation des échanges, la baisse des coûts de transport et l'affirmation de langues d'échange contribuent à l'émergence de véritables pôles régionaux qui transcendent largement les frontières. Bref, la vie des entreprises transcende de plus en plus celle des Etats. Le monde constitue un champ immense d'opportunités pour nos entreprises, à condition qu'elles soient flexibles, réactives et innovantes... ou plutôt qu'on leur permette de l'être.

Pour commencer, créer et développer une entreprise n'est pas chose aisée en France. Charges élevées, sources de financement compliquées, lourdeurs administratives et réglementaires sont autant de boulets fixés aux pieds des entrepreneurs. Lorsque ce fardeau n'a pas raison d'eux, il freine sensiblement leur croissance. A côté d'une concentration de grands groupes largement internationalisés, notre tissu économique s'avère extrêmement fragmenté avec 90 % d'entreprises de moins de 10 salariés. Rappelons que 39 % seulement des effectifs des entreprises du CAC 40 se trouvent en France, celles-ci réalisant 66 % de leur chiffre d'affaires à l'étranger. Dans un environnement de plus en plus mondialisé, nos petites et moyennes entreprises sont souvent trop vulnérables et ne disposent ni des moyens suffisants, ni d'un cadre adéquat pour investir de nouveaux marchés.

Le « patriotisme économique », présenté comme une réaction à la mondialisation, prône le repli sur soi et le soutien public actif aux « champions nationaux », quitte à léser des actionnaires légitimes en bloquant l'offre d'investisseurs étrangers. Il défend surtout l'intérêt de corporations sclérosées et des grands groupes qui protègent ainsi leur marché national pour mieux partir à l'assaut du monde. Les mesures protectionnistes qui en découlent se révèlent directement pénalisantes aussi bien pour les consommateurs que pour notre tissu d'entreprises dynamiques. Les premiers payent plus cher un choix réduit ou renchéri de produits et de services, ce qui pénalise leur pouvoir d'achat et leur qualité de vie. Les seconds subissent une concurrence faussée par les aides et privilèges accordés arbitrairement à leurs grands concurrents nationaux, véritablement intouchables. En choisissant la voie du repli nationaliste, nos gouvernants pénalisent avant tout nos entreprises en les coupant de la dynamique de la mondialisation. Enfin, un pays qui ne souhaite pas s'inscrire dans le mouvement de mondialisation et décide de « fermer ses routes » ne bénéficie plus, aux yeux des étrangers, que d'une priorité de niveau inférieur pour leurs décisions d'investissement.

Sans ne jamais avoir mis les pieds dans une société pour la plupart, nos hommes politiques empilent des mécanismes de soutien (subventions, incitations fiscales, aides ciblées) destinés à des secteurs jugés temporairement prioritaires, souvent pour des motifs contradictoires (défense d'un secteur en déclin, soutien aux secteurs de pointe, limiter les licenciements, encourager les embauches ...) mais jamais évalués. Là-dessus, la propension de notre classe politique à accumuler les réglementations dans tous les domaines complique encore davantage la charge de nos PME qui ne disposent pas des ressources suffisantes pour

débroussailler cette jungle réglementaire, voire les empêche d'acquérir les compétences nécessaires à leur propre croissance. Bref, nos PME se trouvent prises en étau entre les privilèges accordés aux champions nationaux et la préférence donnée aux *start-up* à la mode. Entre les souris et les éléphants, les gazelles ont bien du mal. Faute de moyens financiers ou de ressources humaines adéquates pour se développer, les PME françaises à fort potentiel sont de plus en plus souvent absorbées par de grands groupes qui bénéficient d'avantages indus. Outre la perte d'autonomie de ces entreprises, ces acquisitions ont parfois pour conséquence d'éliminer une concurrence potentielle pourtant indispensable à la régénération du tissu économique.

Ces PME/PMI entreprises souvent sous-capitalisées fonctionnent en sous-effectif chronique, investissent très prudemment et ne disposent pas des moyens de capitaliser pleinement sur leurs innovations. Alors que nos grands groupes sont partis trouver de nouvelles sources de croissance à l'étranger, notre tissu national de PME ne compense pas, par ses embauches, les destructions d'emplois dans les secteurs en déclin.

II – Notre vision

La France dispose d'atouts majeurs qui devraient permettre à ses entreprises de s'adapter aux mutations liées à la mondialisation. Un savoir-faire reconnu dans de nombreux domaines, des chercheurs et des ingénieurs de talent, une main-d'oeuvre qualifiée, un esprit critique qui s'accompagne d'une grande créativité et des infrastructures performantes constituent les ingrédients nécessaires d'un environnement tourné vers la performance. Pour libérer les énergies, un certain nombre de verrous doivent sauter.

Nous ne souhaitons pas voir les dirigeants politiques s'immiscer dans la vie des entreprises. En revanche, leur mission devrait plutôt consister à assainir l'environnement économique et à offrir aux acteurs économiques un cadre ouvert et clair, constitué de règles du jeu simples et stables. Plus que des aides et privilèges ciblés aux effets pervers, les entreprises souhaitent qu'on les laisse vivre sans intervenir dans leur marché afin de pouvoir enfin se consacrer pleinement à leur objet social. Par ailleurs, la gouvernance de l'Etat s'avère catastrophique. Les entreprises nationales doivent être cédées à des investisseurs responsables de leur stratégie et de leurs résultats. Leur secteur d'activité doit aussi être ouvert à la concurrence comme c'est souvent déjà le cas chez nos partenaires.

Plusieurs axes répondent au problème de la sous-capitalisation de nos entreprises. L'abandon du système de retraite par répartition pour une libre capitalisation peut seule donner naissance à des fonds de pension et à une épargne importantes pour recapitaliser nos entreprises. Il est souhaitable que se développent les supports de placement collectif investis dans les PME, le capital-investissement (*private equity*). L'abandon des incitations fiscales qui détournent l'épargne des Français des entreprises vers le secteur public et des placements peu productifs devrait aussi apporter un flux d'argent utile pour les entreprises. Enfin, les *Business Angels* constituent le chaînon manquant du financement en capital des entreprises. En apportant de l'argent mais aussi des compétences et un réseau relationnel, ils représentent un maillon essentiel de la création d'entreprises, particulièrement les sociétés innovantes à potentiel. A seulement 3.500 en France, contre 55.000 en Grande-Bretagne et 500.000 aux USA, le potentiel est considérable. Un cadre propice s'impose.

Notons que la fiscalité, notamment celle qui frappe le patrimoine et sa transmission, pénalise aujourd'hui l'initiative et le succès. Droits des successions, ISF et taux marginal d'imposition constituent aujourd'hui de vraies incitations à fuir le pays pour aller développer son entreprise ou faire fructifier son capital dans un environnement moins hostile. Nous devons garder cet aspect en tête si nous voulons conserver ou faire revenir des entrepreneurs performants, créateurs de richesse et d'emplois.

Le niveau d'enseignement, la formation continue et la recherche sont des atouts majeurs pour une économie moderne. Dans ce sens, nous devons favoriser les ponts entre entreprises, écoles, universités, instituts de formation et chercheurs. Aujourd'hui, la méfiance du secteur public pour le monde de l'entreprise, nourrie par une méconnaissance de ses rouages et de ses objectifs, ne permet pas un tel enrichissement mutuel. L'effort doit porter sur l'échange des hommes et des cultures. C'est en valorisant ainsi les compétences des hommes et l'échange que nous renforcerons la capacité d'innovation de nos entreprises. L'école peut notamment constituer un bon vecteur pour rapprocher les jeunes et l'entreprise, à condition que les enseignants acceptent la rencontre avec ce partenaire potentiel.

D'une part, ce travail d'image impose une plus grande intransigeance à l'égard des patrons voyous, notamment dans la sévérité des peines. Le grand public ne comprend pas l'impunité des quelques rares patrons qui franchissent la ligne rouge. La mauvaise image qu'engendrent ces cas marginaux mais médiatisés touche l'ensemble des dirigeants d'entreprise qui créent une formidable valeur ajoutée. Surtout que d'autres pays profondément capitalistes n'hésitent pas à envoyer de tels fraudeurs en prison pour de longues peines.

D'autre part, la gouvernance actuelle des grands groupes donne l'impression qu'ils sont dans les mains de castes constituées à partir des grands corps ou de l'ENA. Les bonus extravagants, les parachutes dorés et autres avantages parfois difficiles à justifier, notamment dans des entreprises en difficulté, ont gravement nui à l'image de l'ensemble des sociétés. Bref, le chemin vers une gouvernance plus sereine est nécessaire. L'intervention de l'Etat n'est toutefois pas souhaitable vu son propre bilan en la matière. Par contre, l'abandon de notre « patriotisme économique » devrait rapidement accélérer la mutation de nos grands groupes vers un modèle international. Celui-ci est bien plus rigoureux et exigeant vis-à-vis des dirigeants d'entreprise, tant en termes de responsabilité sur les résultats que d'éthique personnelle. Une meilleure connaissance du fonctionnement de l'économie est aussi nécessaire de la part du grand public. Qui sait qu'en cas de liquidation judiciaire, les actionnaires sont les derniers à (éventuellement) toucher de l'argent ? Peut-être que le scandale d'Eurotunnel n'aurait pas eu lieu dans ces conditions.

C'est à ce prix que l'image globale de l'entreprise, qu'il s'agisse de PME ou de grands groupes, s'améliorera dans l'esprit populaire.

III – Nos propositions

➤ Soutien à la création et au développement d'entreprise

• Plan de soutien aux PME/PMI

Un véritable *Small Business Act*, similaire au dispositif américain et que nous souhaitons voir édicté au niveau européen, devrait encourager fortement le développement des PME au cours des premières phases de leur croissance. Notamment, nous souhaitons gommer les avantages servis aux grands groupes et permettre aux petits acteurs de « prendre le train en marche » et d'accéder, à armes égales cette fois, au marché de la concurrence :

- Réforme de la procédure d'appel d'offre pour les marchés publics, qui doivent être d'un accès bien plus équitable pour les PME. Une modification des pratiques du secteur public s'impose (lisibilité des commandes à venir, découpage des postes, mode de paiement viable pour la trésorerie des PME).
- Le budget public de la recherche doit soutenir prioritairement les programmes de recherche ou d'innovation de PME, plutôt que des gros groupes ou des agences publiques qui se sont bureaucratisées avec le temps

- **Favoriser les *Business Angels* et le capital-investissement**

L'investissement dans la création d'entreprises innovantes doit prendre la forme d'un nouveau type de société alliant les avantages de la société par actions (risque de l'actionnaire limité à son apport) et la transparence fiscale des sociétés de personnes.

Nous préconisons de revenir sur les barrières institutionnelles et réglementaires qui cloisonnent les marchés nationaux. Les règles prudentielles des gros investisseurs institutionnels doivent être modernisées afin qu'ils puissent investir ce marché, et les règles applicables aux appels publics à l'épargne assouplis et simplifiés. En outre, les régimes fiscaux applicables aux fonds de capital-risque méritent de gagner en clarté.

- **Allègement de charges**

Les politiques ont progressivement chargé les entreprises de contributions obligatoires qui ne rentrent pas dans leur objet social, tel le 1 % logement, l'IFA (Impôt Forfaitaire Annuel) ou la taxe d'apprentissage - formation continue. Ces prélèvements sont injustifiés, alimentent des institutions qui vivent de ces rentes et pénalisent leur développement. Nous devons réaliser un large audit de l'ensemble de ces obligations afin d'en alléger le poids.

- **Entrepreneurs individuels : substituer aux cotisations sociales actuelles la liberté assurantielle**

Tout créateur d'une entreprise individuelle - artisan, commerçant, professionnel libéral, gérant non-salarié d'une EURL ou d'une SARL – qui sollicite son immatriculation au registre du commerce et des sociétés se voit instantanément réclamer, avant même qu'il n'ait facturé un cent de chiffre d'affaires et alors qu'il traverse la phase moralement la plus difficile de son entreprise, la panoplie complète des cotisations sociales (URSSAF, Maladie, Retraite). Ces charges, en plus de peser sur le développement naissant de ces projets, ne les couvrent pas dans des conditions librement négociées et adaptées à leurs besoins.

➤ **Assainir et simplifier l'environnement économique et réglementaire**

- **Procéder à un audit préalable à toute réglementation nouvelle**

Afin d'alléger l'ensemble des textes réglementaires ou législatifs, nous proposons la mise en place d'une procédure qui obligerait systématiquement les rédacteurs de toute proposition, projet de loi, décret ou arrêté à identifier les textes existants devant être modifiés, à supprimer ceux qui sont devenus caducs ou obsolètes et à procéder à une analyse d'impact : coût de l'administration à mettre en place pour le suivi de la mesure d'une part ; temps consacré par les entreprises pour la comprendre et la mettre en œuvre d'autre part.

- **Fin des aides et mesures ciblées dans un environnement stable**

Les entreprises en difficulté ne doivent plus être portées par l'Etat dont ce n'est pas le rôle et qui n'en a pas les compétences. Celles qui disposent d'un bon potentiel n'ont aucunement besoin d'aide pour grossir et se développer. Mais toutes, quelles qu'elles soient, ont besoin

d'un environnement stable et lisible pour ne pas augmenter les incertitudes qu'elles sont naturellement amenées à gérer.

- **L'Etat n'a pas vocation à être actionnaire d'entreprises publiques**

Le rôle de l'Etat n'est pas de gérer des entreprises de distribution du courrier, de transport ou de production d'énergie. Ces secteurs doivent être ouverts à la concurrence afin de dynamiser les entreprises qui souhaitent se développer sur ces nouveaux marchés, et par conséquent d'améliorer l'offre en termes de diversité et de prix. Certaines entreprises nationales ont d'ailleurs un grand savoir-faire dans leur domaine d'activité, malgré une gouvernance lamentable de l'Etat. Elles ont parfois acquis de bonnes positions à l'étranger lorsque la concurrence y était déjà ouverte, comme nous souhaitons qu'elle le soit chez nous. L'Etat doit rapidement mettre sur le marché des entreprises comme la Poste, EDF ou la SNCF.

- **Mise à plat des contraintes administratives actuelles, introduction de la e-administration et guichet unique**

Chaque mois, une entreprise de 10 salariés consacre l'équivalent d'une semaine pour satisfaire aux exigences bureaucratiques de l'administration. Nous proposons de simplifier le nombre de types de statuts, les actes modificatifs courants (changement de dirigeant par exemple) sans passer par les greffiers des Tribunaux de Commerce, de cesser de contraindre les entreprises à rendre public leur bilan annuel, de créer des guichets uniques afin que l'administration parle à l'administration.

- **Remplacer les Chambres de Commerce et de l'Industrie et les greffes des tribunaux de commerce par des associations professionnelles concurrentes**

Bureaucratiques et opaques, les CCI peuvent rapidement être remplacées par des associations, tenues par exemple par des entrepreneurs bénévoles, afin de simplifier leur fonctionnement.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR & RECHERCHE A la recherche de l'excellente

I – Notre constat

Dans une économie mondialisée, l'enseignement supérieur et la recherche constituent le fer de lance de la compétition internationale. Hélas, dans le classement des 500 meilleures universités du monde publié chaque année par l'université Jiao Tong de Shanghai¹, la première université française (Paris VI) n'apparaît qu'au 46^e rang. Suivent Paris IX (64^e), Strasbourg I (96^e) et l'ENS Paris² (99^e).

On observe que les dix premières au classement sont toutes situées en Angleterre et aux Etats-Unis, pays où les universités, tant publiques que privées³, ont conservé la traditionnelle liberté de conférer des grades et sont richement dotées par de puissantes fondations privées. Le formidable exemple donné par ces démocraties libérales permet de comprendre que le naufrage de la recherche et de l'enseignement supérieur français n'est pas une conséquence de leur « dérive libérale » mais bien au contraire de l'absence de liberté dans ces secteurs vitaux pour une nation. En ce domaine il n'est pas nécessaire de rappeler les grands principes qui guident l'action humaine. Les chiffres sont éloquentes : la seule évocation des 70 prix Nobel qui ont occupé une chaire à l'université de Chicago en regard des 3 prix Nobel produits par l'ensemble des universités françaises suffit à démontrer que ce n'est pas la liberté qui tue la recherche mais les entraves légales à son épanouissement. L'impasse dirigiste française en matière de recherche et d'enseignement supérieur prend la forme de quatre exceptions :

¹ Bien que ce classement dégage des lignes de force incontestables, ces résultats sont à utiliser avec circonspection. Le ministère de l'Éducation s'empresse pourtant de les mettre en avant pour légitimer le regroupement d'unité en grand pôle de recherche comme « Paris universitas », mesure technocratique qui revient à déshabiller Pierre pour habiller Paul.

² Une « grande école » classée comme université, l'université Jiao Tong se moquant des « chinoiseries » du système d'enseignement supérieur français...

³ Harvard (n°1), Stanford (n°3), M.I.T (n°5), C.I.T. (n°6), Columbia (n°7), Princeton (n°8) et Chicago (n°9) sont des établissements privés. Cambridge (n°2), Berkeley (n°4) et Oxford (n°10) sont des établissements publics.

La France est la seule démocratie à imposer le monopole de l'Université.

Bien que les libertés conquises par l'Université de Paris aient inspiré l'ensemble du mouvement universitaire au Moyen Âge, la France a rompu avec cette grande tradition _ la confiscation des libertés universitaires par les Valois puis les Bourbons ayant précipité le déclin de l'université de Paris _ laissant son prestigieux héritage à nos voisins.

La révolution de 1789 a entretenu l'espoir d'un renouveau faisant de la liberté de l'enseignement un droit imprescriptible (Constitution de l'an III) avant que Napoléon ne reconstituât la corporation universitaire sous la forme de l'Université impériale. Il faudra attendre l'instauration de la III^e République pour que le député libéral Edouard Laboulaye arrache la liberté des universités par la loi du 12 juillet 1875, fort modérée dans sa portée.

Cette liberté surveillée ne durera que cinq années. Jules Ferry rétablira le monopole par la loi du 18 mars 1880, rompant sur ce point avec les positions libérales de sa jeunesse, et au motif pseudo-laïque que cette liberté pour tous ne profitait qu'aux catholiques.

Depuis lors la création d'universités libres est prohibée en France.

Seul est autorisée la création d'instituts ou de facultés libres qui, dans l'impossibilité de se regrouper, ne peuvent s'inscrire dans les échanges qui se développent sur le marché libre et mondialisé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'État se réserve le monopole de la collation des grades alors que, dans les autres grandes démocraties les diplômes délivrés sont les diplômes d'université (que les autorités locales peuvent reconnaître ou pas – mais qui se soucie que les diplômes de l'université de Chicago soient reconnus par l'État de l'Illinois puisqu'ils ont une valeur en soi ?).

L'effondrement du système français d'enseignement supérieur n'est donc pas dû à l'absence de compétences disponibles mais au fait que ces dernières ne sont pas disponibles sur un marché libre. Contrairement aux autres grandes démocraties occidentales, la concurrence entre universités, publiques et privées, ne peut donc garantir la qualité des services ni par conséquent créer les conditions de l'excellence.

C'est le monopole et non la prétendue libéralisation de l'Université qui est la cause de sa paupérisation. La crise des troisièmes cycles est emblématique de cet effondrement : faute d'un suivi des étudiants, des thèses au rabais sont soutenues au mépris des standards internationaux. Cette dégradation du service est aggravée par le scandale de l'instrumentalisation des étudiants utilisés par les professeurs pour produire leurs propres articles.

Les premières victimes de cette faillite sont les étudiants français mais également les étudiants étrangers qui voient trahie leur confiance traditionnelle en notre système d'enseignement supérieur.

La standardisation des cursus en Europe, le LMD (Licence, Mastère, Doctorat) voulue par la France (l'idée est de Claude Allègre) repose sur l'illusion selon laquelle la mobilité des citoyens français dans l'Union européenne serait possible sans une liberté des universités.

Le caractère national des diplômes dès lors qu'il relève d'un monopole n'est pas une garantie pour l'étudiant mais un danger. Le système des équivalences sous la forme des ECTS (*European Credits Transfer System*) ne suffit pas en soi à donner une valeur aux diplômes délivrés par les universités françaises. Chacun sait qu'un doctorat français ne permet pas d'éclaircir l'avenir ni en France ni à l'étranger.

La France est la seule démocratie à utiliser l'impôt pour financer l'évasion de ses élites dans une filière parallèle dite des « grandes écoles »

Depuis 1968 qui marque symboliquement le début de la « massification » des universités, les castes dominantes ont mis en place un parcours d'initié qui leur permet d'utiliser gratuitement les grandes écoles pour faire l'impasse sur les universités laissées à l'abandon alors que le nombre des étudiants accueillis par les universités est passé de quelques centaines de milliers à 2 millions.

Au nom de l'excellence et du recrutement des élites, l'ensemble de la nation, y compris les familles les plus pauvres touchées par la fiscalité indirecte, porte le fardeau de la formation des élites au sein des grandes écoles. Le coût d'un élève des classes préparatoires est aujourd'hui de 13.220 euros, le double de celui d'un étudiant des universités, avec 6.470 euros. L'Etat consacre 30% du budget de l'enseignement supérieur à faire fonctionner le secteur des grandes écoles qui concerne à peine 4% des étudiants.

Par l'impôt ainsi détourné de sa fonction, les plus pauvres, qui ne bénéficient pas du service d'enseignement supérieur, financent paradoxalement les plus riches exonérés des droits d'inscription (contrairement aux élites étrangères confrontées, dans les universités américaines, aux prix de marché⁴ de l'Université, à savoir environ 30 000 \$ par année d'étude dans une université privée).

La possibilité d'échapper aux universités où s'entassent les étudiants défavorisés alimente le désintérêt des « élites » politiques pour l'avenir de l'Université au point qu'aujourd'hui l'Etat dépense plus pour un élève de lycée (10 170 €), voir de collège (7 400€) que pour un élève de l'université (6 700 €.)

La France est la seule démocratie à conserver un organisme centralisateur de la recherche.

Le ministère de la Recherche est avant tout une organisation complexe, allergique à la prise de risques et qui, à grand coup de circulaires et de formulaires électroniques, pense gérer un système fonctionnarisé incapable d'identifier à temps les opportunités de recherche réellement innovantes qui seront demain sources de ruptures technologiques.

Pour doper la recherche et relancer l'innovation, génératrices de croissance et créatrices d'emplois, la France opte traditionnellement pour de vastes projets de recherche appliquée, pharaoniques tant par la taille des équipes que par les moyens. Ces mesures fort dispendieuses de l'argent public sont souvent engagés au travers de nouvelles agences telles que l'Agence pour l'innovation industrielle et l'Agence nationale de la recherche.

Alors que l'expérience prouve que, dans le domaine de la recherche comme dans celui de l'économie, la centralisation et la nationalisation ruinent la production et l'innovation, le CNRS, en soustrayant les laboratoires à leur vivier universitaire, prive le pays d'une initiative individuelle et décentralisée qui est le secret de l'essor de la R&D dans les grandes démocraties libérales.

Ce sont souvent des équipes restreintes, aux moyens modestes dont les « petits » projets débouchent sur des idées nouvelles, de grandes réalisations voire des ruptures technologiques majeures. Si l'Etat doit attribuer des moyens à la recherche, qu'il le fasse au travers de petites structures innovantes aux côtés d'investisseurs privés. Mais est-il compétent pour les distinguer ?

⁴ Notons que ces droits d'inscription bien qu'élevés sont loin de couvrir les frais réels. Le coût de l'accueil d'un étudiant est environ le double, 60 000 \$. Le reste des dépenses est donc couvert par les *endowment*, c'est-à-dire les fonds propres provenant de la dotation annuelle constituée par des personnes physiques ou morales.

II – Notre vision : le mirage de l'autonomie, l'échec des remèdes proposés par les gouvernements réformateurs

Toute réorganisation, toute réforme d'un tel système universitaire est vouée à l'échec. Pour que l'Université française retrouve son lustre d'antan, le législateur doit tout simplement la débarrasser des privilèges de diplômes et d'école qui la paralysent. Depuis le retrait du projet Devaquet dont le souvenir tétanise le président actuel, la politique réformatrice a montré ses limites. L'échec des projets successifs de réforme de l'Université n'est pas imputable à l'absence de courage politique mais au contraire à l'acharnement réformiste qui enferme le pays dans le cycle infernal du projet-blocage-retrait.

L'histoire récente de l'Université et des « mouvements sociaux » qui l'ont agité démontre que l'autonomie des universités proposée par les réformateurs, qu'ils soient conservateurs ou socialistes, est un leurre. L'autonomie des universités constitue une impasse à la fois au point de vue des principes, de la faisabilité et de la méthode.

Dans la mesure où les présidents d'université sont élus par des conseils et des syndicats favorables au monopole tout mouvement vers l'autonomie serait bloqué. Il convient de rappeler également que lorsque la réforme de Luc Ferry sur l'autonomie des universités fut présentée, elle avait été largement mise en minorité au sein de la Conférence des présidents d'université.

Cette persévérance dans l'erreur témoigne à la fois d'une absence de méthode mais aussi d'une ignorance des principes car si l'Université n'est pas réformable c'est tout simplement que l'on ne réforme pas un monopole : on l'abolit. Forte de ces évidences, l'alternative libérale consiste à répondre à l'échec de la réforme par la liberté, à rétablir l'égalité en supprimant les privilèges de diplômes et d'écoles et à mettre un terme à la planification centralisée de la recherche.

III - Nos propositions

- **Abolition du monopole de l'Université**

Nous proposons d'abroger la loi Ferry du 18 mars 1880 et de revenir aux dispositions de la loi Laboulaye du 12 juillet 1875, qui permettait à tout citoyen de réunir des instituts et des facultés en université. Les établissements d'enseignement supérieur privés pourront ainsi prendre le titre d'université dès lors qu'ils réuniront au moins trois facultés, écoles ou instituts libres.

- **Fin du monopole de la collation des grades**

Les certificats d'études délivrés par les universités libres peuvent porter le titre de licence, de mastère ou de doctorat.

Les diplômes étant décernés par les universités ce sont les standards internationaux qui déterminent leur valeur et non pas les certifications locales.

- **Suppression du CNRS et rattachement de ses différentes unités aux universités**

Un audit sur le CNRS réalisé en 2003 mit en évidence une « *mauvaise répartition des moyens, des doublons, une absence de contrôles, un statut rigide des chercheurs et, surtout, une direction qui ne dirige pas grand-chose.* ». La question de la performance et de l'attractivité doit rester au centre des débats sur la recherche. Il n'est pas sain qu'une bonne partie de nos chercheurs s'expatrient pour trouver un environnement plus dynamique, offrant de vrais budgets, de la mobilité, des équipes motivées et des objectifs ambitieux.

La recherche doit revenir à l'esprit d'origine, fondé sur la vitalité intellectuelle et l'excellence qu'offrent l'univers universitaire et les partenariats avec des laboratoires privés, des fondations et des groupes privés.

- **Suppression des classes prépa et indépendance des grandes écoles**

Les classes prépa, nettement mieux financées par l'Etat que les universités, n'ont plus de raison d'être. Les grandes écoles peuvent librement proposer un parcours spécifique préalable ou recruter sur concours des élèves issus de l'université.

A l'exception du Collège de France, qui fait partie du patrimoine et ne délivre pas de formation diplômante, nous proposons que les grandes écoles actuelles soient transformées en établissements libres. Elles pourront alors, si elles le souhaitent, s'intégrer au tissu universitaire pour constituer des pôles comparables en taille et en moyens aux universités internationalement reconnues.

- **Choix laissé aux universités publiques de voter la liberté ou de rester liées au système public sous la responsabilité des régions (à l'instar de l'Allemagne).**

Cette régionalisation a pour conséquence la suppression de la Direction de l'enseignement supérieur du ministère de l'éducation.

- **Abolition des privilèges de diplômes et d'écoles**

Ce qui signifie notamment la fin du statut spécial des grandes écoles ou la suppression de l'agrégation.

- **Capitalisation des universités**

Les droits d'inscription n'étant qu'un élément du financement, les universités libres ne sont pas viables sans la constitution d'un capital qui permette de couvrir les coûts réels dans la durée. Plus ces fonds propres issus des dotations de personnes physiques et morale (*endowment*) sont élevés plus l'université a les moyens d'assurer un enseignement de haut niveau et de développer des recherches émérites⁵. Elle voit ainsi la valeur des diplômes qu'elle délivre augmenter au fil des années.

Dès lors que la liberté des universités sera inscrite dans la loi, l'État devra veiller à ce qu'aucune entrave de nature administrative ne soit opposée à la dotation des universités, sans quoi les universités libres ne pourront se déployer et la liberté accordée demeurera formelle.

- **Fondations académiques**

A la suite de la libéralisation des fondations, leur développement sera essentiel au relèvement de nos institutions universitaires. Il permettra de contribuer à la capitalisation des universités évoquée plus haut, de doter les universités françaises de solides infrastructures correspondant aux standards internationaux (ex. : une bibliothèque universitaire digne de ce nom ne doit pas comporter quelques centaines de milliers de volumes mais plusieurs millions), de permettre aux étudiants les plus pauvres de couvrir les droits d'inscription par un système de bourses (actuellement les universités publiques opèrent une sélection par le manque d'argent : les universités libres, au contraire, par leurs ressources, seront un formidable vecteur de mobilité sociale) et, enfin, de favoriser la diversité ethnique et culturelle sur les campus.

⁵ Le rayonnement universitaire n'est pas une science occulte. Si Harvard est première au classement de l'université Jiao Tong, c'est tout simplement, puisqu'elle ne bénéficie d'aucun privilège, que les efforts continuels de sa direction (les doyens américains sont essentiellement des *fund raisers*) lui permettent de maintenir l'*endowment* le plus important.

ENVIRONNEMENT

Pour une meilleure protection de notre environnement

I – Notre constat

La France est le cancre de l'Europe en matière d'environnement et de développement durable. Nous sommes en retard sur la plupart des directives européennes, même celles auxquelles nous avons participé. En effet, l'état multiplie les réglementations et les taxes qui viennent noyer les principes simples et élémentaires de droit. Notre code de l'environnement est devenu un foisonnement inextricable de lois inapplicables ou inappliquées, parfois au nom du chantage à l'emploi. Par ailleurs, au lieu d'impliquer directement l'ensemble des acteurs concernés et de favoriser une recherche prometteuse, nos gouvernants mutualisent les risques et persistent à maintenir notre recherche dans ses rigidités et ses archaïsmes. Cette approche déresponsabilise encore davantage individus et entreprises.

Devant ce triste bilan dont ils sont les auteurs, nos gouvernants tendent à céder à la tentation obscurantiste. En fondant leur discours sur un prétendu « civisme » et sur le concept à la mode de « citoyenneté », les ultra-écologistes, alter mondialistes et autres partisans du renoncement au progrès et de la « décroissance durable » sont parvenus à rendre constitutionnel le grand principe de peur que constitue le principe de précaution. En diffusant puis en instrumentalisant l'angoisse collective face à un réchauffement climatique et à des scénarios catastrophe souvent infondés, cette nouvelle forme de populisme a su imposer ses principes à une classe politique qui fuit les discours réalistes. Les propos alarmants sur la pollution urbaine négligent le fait qu'elle est en nette diminution depuis plusieurs décennies (si on exclut le retournement de tendance dû aux mesures parisiennes récentes ; merci aux écologistes). Après les filtres à particules qui réduisent considérablement l'émission de produits toxiques dans l'air, tant des véhicules que des usines, l'émergence de techniques d'injection de CO2 dans des poches souterraines offre de belles perspectives. Et n'oublions pas que si l'espérance de vie a tant augmenté dans les pays développés, c'est précisément grâce au progrès engendré par la prise de risque, progrès allant de pair avec une demande accrue en énergie. Bref, sachons entendre les expertises qui viennent contredire ou relativiser la vision apocalyptique que nous entendons trop souvent en France sans réel débat ouvert.

Ce constat ne doit pas nous éloigner des grands défis qui nous attendent. Du réchauffement climatique à la raréfaction des ressources fossiles en passant par la rareté de l'eau potable pour des milliards d'individus, le tout aggravé par le développement de l'Asie, les défis qui nous sont posés sont énormes. La pollution des eaux, qu'il s'agisse des nitrates en Bretagne ou des marées noires, constitue un enjeu important. La préservation de la biodiversité et des paysages, compte tenu de l'urbanisation galopante, constitue un troisième défi. Enfin, nous devons nous préoccuper de l'environnement urbain et des problèmes liés aux transports et aux déchets avec toutes leurs conséquences en matière de pollution de l'air ou de nuisances sonores.

II - Notre VISION de la solution

En nous affranchissant de la culpabilisation actuelle et de l'exploitation malsaine de nos peurs, nous préconisons de traiter directement les problèmes constatés plutôt que les symptômes. Pour cela, nous nous appuyons sur trois grands principes fondateurs qui placent le citoyen au cœur du système.

La liberté, pour commencer, constitue la principale condition pour stimuler l'innovation et le progrès. Architecture économe d'énergie, transport et stockage d'énergie, production d'énergies renouvelables ou cultures non polluantes sont autant de pistes que seule la libre expérimentation peut ouvrir. Contrairement aux idées reçues, la lutte contre la pollution ne va pas à l'encontre du développement économique. Bien au contraire, elle est même porteuse d'innovation, de progrès et de création de valeur à condition, encore une fois, de laisser ceux qui sont concernés expérimenter des solutions originales. C'est cela, le VRAI développement durable.

La responsabilité, sans laquelle la Liberté ne saurait s'exercer, nous apparaît tout aussi cruciale. Du simple citoyen à la grande entreprise, l'environnement est l'affaire de tous. Du sac plastique jeté dans la nature ou de la vieille batterie laissée dans un champ aux marées noires, nous sommes confrontés à un fait : l'atteinte au bien d'autrui. Celui qui souille le bien d'autrui doit en porter personnellement la responsabilité. Aujourd'hui, l'implication du pollueur dans la réparation des conséquences de ses actes est rare et peu dissuasive, notamment à cause de l'Etat nounou dont nous devons nous émanciper. Dans une société civile autonome et dynamique, les individus qui la composent auraient bien plus le sentiment d'être acteurs de l'entretien et de la protection de leur environnement que d'être, comme aujourd'hui, de simples « usagers » profiteurs. Mais l'autre raison essentielle de cette irresponsabilité tient à l'absence d'application du droit. La justice doit facturer aux pollueurs le coût de réparation de leurs actes, non pas de manière symbolique mais à la hauteur du préjudice direct et indirect causé. C'est le principe « pollueur – payeur » qui responsabilise tout le monde, du simple citoyen à la grande entreprise.

Enfin le droit de propriété, sans lequel nul n'a intérêt à consacrer des efforts à faire progresser la société, oblige chacun à avoir un comportement responsable. Rien n'est mieux défendu que par son propriétaire individuel. Pour illustrer ce principe, nombreux sont ceux qui se laissent plus facilement aller dans un espace public que chez eux ou dans un espace privé. « On » viendra nettoyer derrière lui, qu'il s'agisse de l'Etat, de la région ou de la mairie. Ce principe de propriété doit absolument être consacré pour parvenir à une implication des propriétaires dans la défense de l'espace qui leur appartient.

Ces trois principes induisent la subsidiarité, chacun prenant ses décisions à son niveau.

III - Nos propositions

➤ **Pour une politique environnementale fondée sur la responsabilité et le progrès**

• **Abrogation du principe de précaution**

La constitutionnalité de ce principe constitue un frein majeur à la recherche. Elle introduit la culture du soupçon sur tout ce qui est nouveau. Aucune avancée ne peut être réalisée avec l'application du risque zéro. La prudence des scientifiques ne justifie pas ce carcan régressif.

• **Assainissement des réglementations et organismes environnementaux**

Comme nous l'avons dit, le code de l'environnement n'est plus lisible. Un grand nettoyage des textes doit être réalisé afin de pouvoir retranscrire en droit français les directives européennes liées à l'environnement qui ne le sont pas encore et les faire appliquer. Au passage, une simplification des procédures administratives s'impose. Plus grave encore, il

convient de faire sauter les verrous réglementaires qui empêchent l'émergence de solutions locales incluant des industries renouvelables

Ensuite, un grand nombre d'agences et d'organismes divers reçoivent un budget conséquent et gèrent un patrimoine bloqué important. Nous proposons également de réaliser un audit public de leur activité afin de supprimer ceux dont l'inutilité est patente et de céder les actifs immobiliers ainsi libérés pour réduire la dette.

- **Une recherche au service du secteur porteur de l'environnement**

L'environnement est un secteur économique en plein développement, d'autant plus que l'Amérique et l'Asie émergente constituent de gigantesques marchés pour ces activités en pleine effervescence. Dans le domaine des transports, de l'architecture ou des procédés industriels, de réelles économies d'énergie sont encore possibles. La production d'énergie propre, renouvelable ainsi que son transport et son stockage sont autant de défis auxquels la recherche doit répondre. Dans cette perspective, il nous apparaît indispensable de favoriser le dynamisme de la recherche. Cela passe par la réforme de nos structures inadaptées, par la liberté d'innovation enfin rendue aux acteurs économiques.

Il est inacceptable que la recherche et l'industrie française en matière d'énergies nouvelles ne soient pas à la pointe dans le monde comme elles le sont dans le nucléaire.

- **Séparation de l'exploitation et du contrôle des activités sensibles**

Nous recommandons la cession des centrales nucléaires à des entreprises du secteur libre afin de séparer l'exploitation, prise en main par un acteur qui en est directement, pénalement et financièrement responsable, du contrôle qui doit s'effectuer en totale indépendance.

- **Incitation aux économies d'énergie**

- **« Droits à polluer », incitation à développer des solutions alternatives**

Né le 1^{er} janvier 2006, ce marché nécessite encore des ajustements dans son pilotage suite au constat récent que l'Europe produit déjà 44 millions de tonnes de CO2 de moins qu'exigé par le protocole de Kyoto. Son objectif consiste à inciter les entreprises à privilégier des solutions moins consommatrices de CO2 lorsque le coût de ces émissions dépasse celui des procédés de substitution. Nous préconisons l'extension de cette gestion des émissions au-delà des 25 pays membres qui représentent déjà 12.000 sites industriels.

- **Facturer le prix des transports au juste coût.**

La route n'est pas facturée à son juste prix. Concernant les camions, nous proposons de remplacer taxe à l'essieu, forfaitaire, par un péage à la distance parcourue. La mesure est possible grâce aux balises GPS aujourd'hui répandues. L'utilisation de cette taxe doit aller exclusivement à l'entretien du réseau routier et à la recherche de solutions techniques permettant la réduction des gaz à effet de serre émis par les véhicules.

- **Lutte contre la pollution des eaux**

- **La garantie d'Etat augmente les risques, l'obligation assurantielle les contient**

Tout individu, toute entreprise doit être obligé de s'assurer pour tous les comportements à risque pour l'environnement. Au lieu de mutualiser les risques et d'offrir une « garantie d'Etat » (Loi du 13 juillet 1982), qui entraîne une déresponsabilisation collective, nous souhaitons que chaque acteur privé soit directement responsable de ses actes et de ses biens. Le mécanisme assurantiel garantira que les bonnes précautions ont bien été prises : il est toujours beaucoup moins cher, financièrement et en termes d'image, de prévenir que de

réparer, surtout si les peines sont à la hauteur des dommages causés. L'application de ce principe fondamental au transport maritime de pétrole ou de produits toxiques diminuerait considérablement les risques d'accidents.

- **D'une agriculture intensive polluante à une agriculture responsable**

La PAC favorise la production intensive, hautement polluante pour les sols et les nappes phréatiques. Pour de multiples raisons, notamment pour favoriser le développement de pays en voie de développement mais aussi pour ce type d'effet pervers, nous préconisons l'abrogation rapide de la PAC. L'exemple breton révèle que l'excès d'épandage de lisiers provoque une surfertilisation des sols, la pollution des nappes phréatiques et au final, du littoral. En vertu du principe « pollueur = payeur », un meilleur respect de la réglementation et au final le traitement des eaux par des stations d'épuration doit être rapidement pris en charge par l'agriculture responsable de cette pollution dramatique.

Notons que certains OGM autorisent également une agriculture moins polluante, notamment ceux qui permettent la suppression des labours responsables d'émission de gaz à effet de serre ou d'engrais chimiques.

- **Sauvegarde de la biodiversité et de nos paysages**

- **Parcs protégés confiés à des acteurs responsables**

Nous souhaitons que la collectivité cède la gestion de parcs naturels protégés à des acteurs privés, qu'il s'agisse d'entreprises, d'associations ou de fondations. L'action de membres impliqués limite fortement le clientélisme d'élus qui peut aboutir à des décisions dramatiques. La communication et l'entretien deviennent un enjeu pour la pérennité de l'association.

- **Mise en place de quotas échangeables pour la pêche industrielle**

Dans le même esprit que les « droits à polluer », nous recommandons la mise en place, au niveau européen ou plus global, de quotas échangeables entre entreprises de pêche. Appuyons nous pour cela sur les organismes internationaux qui gèrent déjà ces quotas pour les espèces menacées.

- **Préservation de l'environnement urbain**

- **Ouverture rapide des transports en commun à la concurrence**

Cette ouverture du marché des transports doit permettre des réponses bien plus adaptées et bien plus rapides aux besoins des individus. Sur le rail, la multiplication des lignes augmentera le volume des péages pour financer l'entretien des voies. Et plutôt que de persécuter les automobilistes en leur rendant la vie impossible, laissons les alternatives collectives se développer librement en fonction des attentes, facturons le coût de la pollution et de la rareté de l'espace aux différents modes de transport afin de permettre un libre arbitrage des citoyens.

- **Traitement incitatif des déchets**

Plutôt que d'imposer des solutions collectives souvent inadaptées, inefficaces et mal vécues, laissons la place aux expérimentations. Des processus plus souples, fondés sur la participation volontaire, parviennent à de bien meilleurs résultats en favorisant l'implication. Par exemple, pourquoi ne pas laisser peser les déchets par poubelle afin d'en facturer un prix plus affiné, au poids ou par catégorie. Cette méthode ne peut qu'inciter chaque copropriété à surveiller ses propres déchets.

FISCALITE

Pour une fiscalité neutre et juste

I – Notre constat

Signe fort de l'inadaptation de notre modèle économique et social, la France n'a pas connu d'équilibre budgétaire depuis plus de 30 ans. La croissance des dépenses publiques et, corrélativement, l'augmentation des prélèvements obligatoires, témoignent de la tentation de l'opinion de demander à l'Etat « toujours plus » et de faire de lui le protecteur tout puissant du niveau de vie des Français. Si la dépense publique est devenue une véritable drogue, les prélèvements pèsent excessivement sur l'initiative de chacun, sur le succès et sur la croissance. La faiblesse de notre croissance et de l'augmentation de notre pouvoir d'achat vient d'abord du poids de ces boulets fiscaux.

A l'épuisement de notre modèle de développement, correspond celui de nos marges de manoeuvre financières. La France ne peut assurément prélever plus sur son économie dès lors qu'elle s'insère dans une compétition mondiale qui, précisément, a conduit depuis vingt ans nos principaux concurrents à procéder à une diminution générale des taux de prélèvements obligatoires.

La structure de notre fiscalité s'avère inéquitable, instable et complexe. C'est le résultat de politiques qui ont utilisé depuis trop longtemps l'impôt comme un outil de pilotage de l'économie. A force de privilégier différentes clientèles, d'inciter certaines formes d'investissement ou de consommation, le système est vite devenu illisible. D'ailleurs, l'absence d'évaluation sérieuse ne permet même pas d'avoir une idée de l'efficacité de ces régimes. Elle est probablement nulle dans chaque cas de figure. Mais l'ensemble pèse lourdement sur le comportement des acteurs économiques.

D'une répartition peu lisible, elle ne permet pas de sensibiliser les contribuables au poids réels des prélèvements. La fiscalité de l'épargne contribue à faire fuir de nombreux talents pourtant créateurs d'emplois et de richesse. La fiscalité des entreprises, très supérieure à la moyenne européenne, pèse enfin aussi lourdement sur la croissance en éloignant des entreprises sensibles à la compétition fiscale. Par ailleurs, dans ce maquis opaque, l'administration fiscale dispose d'un pouvoir arbitraire exorbitant. Cette exception juridique permet de nombreux abus que nous souhaitons corriger par un encadrement strict des procédures et des délais.

II – Notre vision

L'objectif essentiel de l'impôt consiste à financer nos administrations publiques, centrales ou locales. Pour diminuer sensiblement les taux que nous jugeons actuellement trop élevés, nous prôtons l'élargissement des bases fiscales. L'effet important de taux bas, c'est de ne plus donner le sentiment que l'effort est pénalisé par un niveau de prélèvement confiscatoire.

Nous savons qu'une baisse sensible de l'imposition entraîne un effet fort de relance économique, d'où une remontée des recettes fiscales qui peut dépasser le rythme antérieur de prélèvements. Cet effet, que l'économiste Laffer a parfaitement démontré cet effet contre intuitif : « à un niveau élevé de pression fiscale, la baisse des taux de prélèvements fait augmenter le montant des recettes fiscales » ! Aujourd'hui, la France a besoin de ce bol d'air fiscal. Une baisse sensible du taux d'impôt sur les sociétés attirerait rapidement les capitaux et investisseurs sur notre sol, la baisse de l'impôt sur les revenus de l'épargne et la suppression

des impôts sur le patrimoine renforçant cette tendance. Ces mécanismes sont à la base de toute reprise économique vigoureuse.

Nous souhaitons enfin que la fiscalité obéisse aux principes suivants :

- La simplicité : le système d'impôt doit être simple, intelligible de tous, et transparent sur ses fondements. La complexité favorise ceux qui ont accès aux compétences coûteuses de fiscalistes. Elle incite aux montages de contournement et favorise le risque de requalification par les autorités fiscales. Les ambiguïtés qui naissent de la complexité comportent un coût pour les entreprises et les particuliers qui investissent.
- La transparence : les acteurs, qu'il s'agisse d'individus ou d'entreprises, sont d'autant plus conscients des dérives de la dépense publique qu'ils ressentent le poids des prélèvements. Afin de faire apparaître le poids réel de la fiscalité, nous souhaitons ajuster le taux réellement payé au plus près du taux nominal de l'impôt.
- La neutralité : le système fiscal ne doit pas servir de levier électoral en favorisant certains acteurs avec des niches et des exemptions. C'est malheureusement ce qu'est devenu notre système fiscal. Nous prônons avant tout la neutralité fiscale.
- Le respect : les autorités qui se chargent de prélever l'impôt, de contrôler et de sanctionner les contribuables, doivent aussi modifier en profondeur le rapport qui les lie à eux. Nous voulons que les droits des contribuables soient reconnus, garantis au travers d'une charte et que le fisc ne se comporte plus en cow-boy avec eux. Un minimum de respect s'impose.

III – Nos Propositions

- **Rendre la fiscalité de l'épargne et du patrimoine transparente et juste**
 - Suppression progressive de tous les régimes spéciaux ou exonérateurs en matière de fiscalité de l'épargne. Personne n'est en mesure d'évaluer les effets de toutes ces niches. Elles entraînent des distorsions négatives et des effets d'éviction inattendus que seules de nouvelles mesures seront capables de corriger, processus sans fin coûteux et incohérent.
 - Exonération d'impôt sur les plus-values pour les biens mobiliers ou immobiliers détenus depuis plus de 5 ans.
 - Suppression de l'ISF, antiéconomique et idéologique. Il rapporte peu, fait fuir de gros investisseurs qui vont créer des emplois et de la richesse ailleurs et exige enfin des informations dont le détail constitue une atteinte à la vie privée des assujettis
 - Suppression des droits de succession et de donation au sein d'une même famille. Nous souhaitons aussi que seuls 25 % des successions soient garantis aux descendants directs afin de favoriser les dons à des fondations et associations d'utilité publique
 - Suppression des droits sur les dons et legs effectués au profit des fondations et des associations reconnues d'utilité publique.
- **Harmonisation de l'IS à 30 % en 2007, 25 % en 2009**

De 33.33 % (+ 1.5 % de majoration jusqu'en 2006), nous proposons de le rapprocher de la moyenne européenne à 30 % pour attirer les investissements durables. L'impôt sur les sociétés rapporte actuellement moins que l'impôt sur le revenu des personnes physiques, avec 50 milliards d'euros en 2005. Il

- **Totale autonomie de la fiscalité locale**

Taxes foncière et d'habitation, taxe professionnelle et TIPP doivent relever des communes et des régions, sans aucun encadrement sur le plan national.

- **Interdiction des recours aux dispositions fiscales pénalisantes rétroactives.**

Concrètement, la sécurité juridique implique que la norme juridique soit accessible, claire et prévisible. Le principe de rétroactivité de la loi fiscale est source de complexité, d'injustice et d'incertitude. L'administration peut modifier le système fiscal en cours et donc revenir sur des dispositions antérieures néfastes pour les contribuables. Ce principe, propre à la France, doit être supprimé par la modification du sixième alinéa de l'article 34 de la Constitution. Seules les dispositions allégeant la fiscalité pourront être votées pour une application rétroactive.

- **Fixation de strictes limites à l'arbitraire fiscal.**

Plusieurs mesures s'imposent à cet égard :

- Introduire une procédure contradictoire lors des contrôles et assurer une meilleure information au contrôlé concernant ses droits.
- Contraindre l'administration fiscale au respect de délais raisonnables sous peine de sanctions ou d'annulation de procédure. L'administration, qui a théoriquement la charge de la preuve en cas de contrôle, ne doit pas pouvoir élaborer de reconstitution hypothétique sans justification précise.
- Poser le principe que seule la fraude et l'évasion fiscale, strictement définies ensemble comme « toute action du contribuable qui implique une violation de la loi, lorsqu'on peut prouver que l'intéressé a agi dans le dessein délibéré d'échapper à l'impôt » constitue une infraction à la loi ; l'optimisation fiscale qui ne connaît aucune définition juridique et qui autorise les autorités fiscales à porter un véritable jugement de valeur sur l'attitude du contribuable en allant au-delà de constatations de fait, doit être reconnue comme un strict droit du citoyen
- Ne souffrir aucune exception à la présomption d'innocence du contribuable, ce qui implique notamment le sursis de paiement de droit jusqu'à jugement définitif, la constitution de garantie ne pouvant être ordonnée que par le juge selon le droit commun
- Pouvoir engager la responsabilité pour faute de l'administration et de ses agents sur le fondement du droit commun
- Rendre l'administration redevable d'intérêts au taux du marché en cas de retard de remboursement d'impôt ou de trop perçu
- Indexer les intérêts de retard de paiement par les contribuables au taux du marché.
- Simplifier et généraliser le prescrit fiscal

EUROPE Pour une Europe de Liberté

I - Notre constat : une Europe bloquée

Après une aventure de 50 ans qui a permis de passer du monde fermé du nationalisme, du totalitarisme et de l'économie dirigée au monde ouvert de la démocratie, de la liberté et de l'économie de marché, les Européens sont aujourd'hui confrontés à une triple crise d'identité, de finalité et de moyens. Autrement dit, pour nous Européens, se posent les questions suivantes: qui sommes-nous, que voulons-nous faire, comment ?

La question de l'identité ne se posait pas tant que l'Union européenne se composait de pays d'Europe occidentale unis face au totalitarisme soviétique. Après plusieurs élargissements incluant notamment d'anciens satellites soviétiques puis l'ouverture de négociations d'adhésion avec la Turquie, la nature de notre identité et donc la question des frontières de l'Union se pose maintenant avec acuité.

La finalité de l'Union européenne est mal perçue. L'objectif poursuivi échappe au citoyen d'autant plus que les dirigeants, loin de se faire les avocats et les pédagogues des décisions qu'ils prennent à Bruxelles, feignent de les découvrir et les déplorent.

Aujourd'hui, les institutions de l'Union européenne sont à bout de souffle. Conçues à l'origine pour un petit noyau de pays fonctionnant au consensus, elles ne sont plus adaptées à un grand nombre de pays membres. Les citoyens les trouvent lointaines, bureaucratiques et peu démocratiques. Les gouvernements pour leur part sont nombreux à vouloir reprendre la main et s'affranchir du pouvoir de proposition de la Commission et du pouvoir législatif croissant du Parlement européen.

La Convention, faisant suite aux traités peu innovants de Maastricht, Amsterdam et Nice, a proposé de moderniser les institutions dans le sens de plus de clarté, d'efficacité et de démocratie. Le consensus auquel elle est arrivée n'a toutefois pas remis en question le triptyque institutionnel et a maintenu une organisation d'inspiration à la fois fédérale et inter étatique.

Il paraît impossible de relancer ce modèle après le non aux référendums en France et aux Pays Bas. De toute manière il ne répondait que partiellement aux enjeux. Il s'agit en effet de s'organiser de manière à pouvoir défendre dans le monde notre identité européenne, donc de créer une véritable entité politique qui, vue notre diversité, ne peut être qu'une construction fédérale.

II - Notre VISION : une Europe fédérale, ouverte et décentralisée

L'incertitude sur l'identité, et donc les frontières, revient à définir nos valeurs. Nous pensons que c'est le désir des peuples de vivre ensemble qui détermine les frontières : les peuples veulent bien s'associer avec d'autres peuples à condition de partager un héritage et d'envisager un destin communs. Autrement dit il s'agit de définir nos valeurs.

Ces valeurs sont celles qui ont été lentement élaborées sur notre continent au cours de son histoire et qui ont été formalisées par les Lumières : l'autonomie de l'individu bénéficiant de

droits inaliénables (à la vie, à l'intégrité de sa personne, à la recherche du bonheur, à la propriété), de l'égalité en droit et de libertés (de conscience, d'opinion, d'expression) ; libertés tempérées par la responsabilité. Notre identité c'est cet humanisme des Lumières conduisant au respect de la dignité de l'homme, à la démocratie et à l'économie de marché. Ajoutons cette capacité typiquement européenne de savoir accepter la diversité (de langues, de cultures, d'Etats et de régions) au sein d'un ensemble plus vaste. Alternative Libérale tire sa philosophie en droite ligne des Lumières et n'a donc aucune difficulté à reconnaître et défendre ses valeurs.

Notre finalité à nous, peuples européens, est de vivre harmonieusement dans le monde en préservant notre identité et notre prospérité. Le monde est le siège d'une double concurrence des Etats d'une part, dont certains, immenses, sortent de la pauvreté et prennent une importance planétaire, et des idéologies d'autre part, avec la montée redoutable de nouvelles formes de totalitarisme. Les européens doivent faire face à ces défis politiques et idéologiques. Ils peuvent le faire dans le cadre de leurs Etats actuels, en ordre dispersé, sans peser réellement sur leur destin et en se mettant progressivement en marge l'histoire. Alternative Libérale défend l'idée que les peuples européens ont tout à gagner à s'unir politiquement afin de pouvoir parler d'une voix et agir ensemble.

Alternative Libérale propose la création d'un Etat fédéral européen chargé de remplacer l'Union européenne et de représenter ses membres vis à vis du monde extérieur. Cette « Fédération de l'Union européenne », simple à comprendre, doit être démocratique, garantir les libertés des citoyens et disposer de compétences strictement limitées conformément aux idées libérales d'un Etat modeste.

III - Notre projet de fédération européenne

Alternative Libérale propose donc d'instituer une Fédération Européenne et de remplacer les traités existants par une constitution simple, protectrice des droits fondamentaux des citoyens et fondatrice d'institutions claires et légitimes. C'est en donnant ainsi à l'Union européenne une existence politique qu'elle sera capable d'intervenir dans les grandes questions concernant son destin. Pour cela, il est nécessaire de lui confier, par attribution, les compétences régaliennes minimum indispensables pour le faire, tout en laissant, voire en remplaçant les autres compétences au niveau des Etats membres.

- **Pour une constitution protégeant les droits des citoyens européens**

Pour Alternative Libérale, l'objet essentiel d'une Constitution n'est pas d'asseoir le pouvoir d'une majorité mais de protéger, avant tout, les droits fondamentaux de la minorité à commencer de la plus petite d'entre elle, la personne humaine contre les abus de pouvoir éventuels de la majorité. Il s'agit là de la condition essentielle pour instaurer l'Etat de droit. En établissant l'architecture institutionnelle qui assurera le respect des droits de chaque citoyen européen, une telle constitution doit rester simple et compréhensible par tous.

- **Pour une Fédération Européenne parlementaire**

Nous préconisons une simplification institutionnelle, plus lisible et plus efficace, qui restaure la légitimité des diverses institutions auprès des citoyens européens :

- Le Parlement européen composé de deux Chambres (Assemblée fédérale et Sénat) aux pouvoirs étendus. Nous proposons que les élections parlementaires aient lieu le même jour partout en Europe.

L'Assemblée fédérale serait composée d'élus au suffrage universel direct au prorata de la population de chaque pays. Le Sénat serait composé de 2 à 4 représentants par pays selon sa taille et désignés par les gouvernements des Etats membres.

- Le Président fédéral, assisté d'un Vice-Président, et le Gouvernement, véritable exécutif, remplacent la commissions européennes et les divers Conseils actuels.
- La Cour de Justice fédérale.

- **Compétences de la Fédération : politique étrangère et défense**

Dans un monde qui voit émerger de grandes puissances telles que le Brésil, l'Inde ou la Chine, il n'est plus pensable qu'un Etat seul cherche à peser sur la scène internationale. C'est pourquoi la Fédération européenne, représentée par son Gouvernement, doit être en charge de la politique étrangère et de la politique de défense et de sécurité des frontières extérieures de la Fédération, incluant l'immigration et la lutte contre le terrorisme. Concernant la sécurité intérieure, nous souhaitons voir se mettre en place une agence de lutte contre la corruption financière, le grand banditisme et les fléaux contemporains qui jouent de plus en plus avec les frontières de chaque Etat membre.

A ces compétences, nous rajoutons :

- Les politiques relevant actuellement des compétences exclusives de l'Union en vertu des traités existants : l'union douanière – la politique commerciale commune - les règles de concurrence nécessaire au fonctionnement du marché intérieur – la conservation des ressources biologiques de la mer dans le cadre de la politique commune de la pêche ;
- L'achèvement du marché intérieur.

- **Unification des ambassades des Etats membres**

A terme, nous souhaitons que les passeports soient également uniques au sein de l'espace européen.

- **Les grands principes de la Fédération**

- Rénovation des relations transatlantiques et constitution d'une Communauté des démocraties;
- Défense et promotion du respect des Droits fondamentaux de l'Homme et du Citoyen et de la démocratie dans le monde, soutien aux démocraties menacées ou naissantes ;
- Opposition ferme aux régimes totalitaires, pression sur les régimes qui ne respectent pas les droits de l'Homme, aide aux oppositions démocratiques ;
- Promotion de la liberté du commerce y compris pour les produits agricoles ;
- Aide aux pays les plus pauvres sous forme d'ouverture commerciale unilatérale des frontières européennes.

- **Pour une Europe juste et libre, nous refusons l'harmonisation fiscale et sociale**

L'harmonisation fiscale constitue une menace pour les échanges et la prospérité car elle facilite la croissance de nos Etats. Face à la croissance naturelle de ses attributions et de ses dépenses en vue de satisfaire les demandes de clientèles électorales éternellement insatisfaites, la concurrence fiscale incite à s'attaquer au poids de l'administration pour continuer à attirer investisseurs, entreprises et talents.

POLITIQUE ETRANGERE

La liberté a partout même valeur dans le monde

I – Notre constat

Les hommes politiques sont toujours prompts à rappeler le message universel de la France, sa vocation de missionnaire des Droits de l'Homme. Comme nous aimerions croire à ces pétitions de principe. Malheureusement, tout dans l'histoire internationale récente de la France nous démontre le contraire. Les gouvernements de notre pays, par leur attentisme, par le soutien larvé et même public apporté à des dictatures, partout dans le monde, ont trahi l'esprit des Lumières.

Les inavouables amitiés avec les dictatures africaines, parfois sanguinaires, le soutien résolu à la Chine contre Taïwan, l'alliance avec la Russie de Poutine, le soutien tacite au régime Cubain d'une bonne partie de la classe politique, une politique arabe guidée par les intérêts pétroliers et l'antisionisme historique du Quai d'Orsay, sont autant d'aberrations et de trahisons au nom de la « realpolitik » qui nous choquent par leur incohérence et leur immoralité.

En outre, la France a entretenu un climat conflictuel avec plusieurs grandes démocraties qui pourtant partagent nos valeurs : l'Italie, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis ou Israël. Au sein de l'Union Européenne elle est passée du rôle de moteur à celui de frein, tout juste assez audible pour s'insurger contre le caractère « mal élevé » des nouveaux entrants. Tout juste assez crédible pour défendre encore, inlassablement, avec bec et ongle, les subventions massives de la PAC, au détriment de la liberté du commerce et du développement des pays du sud.

Nous proposons un changement radical de la politique étrangère en la fondant sur des principes clairs.

II - Notre vision

Nous souhaitons fonder la politique étrangère de la France sur les valeurs et les droits de liberté individuelle, de responsabilité, de fraternité, d'Etat de droit, de droit de propriété, de liberté des échanges.

Ces valeurs sont énoncées dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. Si la France a bien une mission historique c'est, avec l'aide de toute les démocraties, de défendre ces droits pour tous les autres individus. Si nécessaire, en faisant fi de la souveraineté d'Etats félons, traîtres à leurs propres peuples, gouvernés par des dictateurs brutaux n'ayant aucun respect pour la vie et la dignité humaine.

Notre politique étrangère doit s'efforcer de protéger ces valeurs et si possible contribuer à les répandre dans le monde car elles sont facteurs de paix. Les démocraties ne se font pas la guerre. Les peuples qui commercent non plus.

Nous favorisons donc le renforcement de notre amitié naturelle avec les autres démocraties, de même que nous favorisons le développement rapide du libre échange à l'échelle globale : partout où s'installe le commerce s'arrêtent les conflits. Vis-à-vis des pays non démocratiques nous préconisons de dire clairement à chaque occasion notre opposition aux régimes qui sont

les leurs et aux atteintes aux droits de l'Homme. Nous proposons de porter un soutien systématique aux groupes démocratiques d'opposition. En ce qui concerne les régimes totalitaires ou ceux qui soutiennent le terrorisme, nous manifestons notre volonté de les contenir, d'affaiblir leur régime et, dans des circonstances graves, de les combattre.

Nous revendiquons le devoir d'ingérence des démocraties dans les situations de crise. Les droits fondamentaux nous semblent peser plus lourd dans la balance qu'un ordre factice construit par des dictateurs et cautionné par le concept de la souveraineté des Etats. On ne peut pas tout étouffer, en nos temps de monde globalisé, sous le fallacieux prétexte de souveraineté.

III - Nos propositions

- **Fonder une « communauté des démocraties » et redéfinir le rôle de l'ONU**

Nous prônons une coordination plus étroite de notre politique étrangère et de défense avec l'Europe et les démocraties alliées, des Etats-Unis à l'Inde en passant par le Brésil et le Canada, en insistant sur l'éthique (droits fondamentaux, démocratie). Nous souhaitons à terme que cette compétence relève d'un exécutif européen afin de peser plus lourd dans les négociations meilleure avec des instances internationales telles que l'OMC, l'ONU ou le Conseil de sécurité.

- **Lutter contre le terrorisme et les pays qui le soutiennent**

Il est plus nécessaire que jamais d'assurer une meilleure coopération dans la lutte anti-terroriste et dans les extraditions au sein de la communauté des démocraties face à cette menace qui ne connaît pas de frontière.

Nous devons notamment renforcer l'approche préventive, notamment lorsque le risque prend de l'ampleur. Le cas de l'Iran est aujourd'hui exemplaire : ce pays constitue un réel danger pour le monde libre.

- **Réintégrer l'OTAN en tant que membre actif**

- **Promouvoir les Droits fondamentaux et la démocratie dans le monde**

Le non-respect des Droits fondamentaux de l'Homme et la corruption constituent le terreau idéal de tous les extrémismes, religieux ou politiques. Il nous apparaît essentiel de :

- Combattre activement la corruption (cf. chantier corruption)
- Lutter pour la promotion des Droits fondamentaux de l'Homme : égalité de droits pour les femmes et les minorités, liberté d'expression, liberté de la presse, liberté de conscience, liberté de religion ou de conversion, droit de propriété, et droit d'échanger sans entraves.

La démocratie constitue le système politique qui garantit le mieux les libertés individuelles et la paix. La priorité de notre politique étrangère doit consister à :

- Soutenir et favoriser les élections réellement libres, justes et multipartistes.
- Eviter de rencontrer les dirigeants de dictatures sans rencontrer également les opposants et dissidents. Rechercher systématiquement à soutenir les groupes démocratiques.
- Soutenir les démocraties menacées, naissantes ou fragiles, que ce soit en Afrique, en Europe de l'Est ou dans le reste du monde.

- Appliquer, en concertation avec la communauté des démocraties chaque fois que c'est possible, le droit d'ingérence humanitaire et politique dans les cas les plus extrêmes.
- Soutenir la sécularisation partout dans le monde : séparation du politique et du religieux tout en respectant la liberté de croyance, de conscience et la pratique des religions.
- Contribuer et aider à la création d'Etats de droit partout où ceux-ci sont inexistants ou en péril.
- **Libérer le commerce international.**
 - Libération du marché unique européen des services.
 - Mise en œuvre les recommandations libérales de l'agenda de Lisbonne
 - Suppression rapide de la politique agricole commune (subventions à l'exportation, subventions à la production, barrières douanières sélectives).
 - Favoriser la liberté du commerce dans le monde et dans les négociations de l'OMC,
 - Ouverture sans contrepartie de nos frontières aux produits et services des pays les plus pauvres afin qu'ils puissent prospérer grâce au commerce.

- **Soutien aux pays en voie de développement**

L'Asie et, dans une certaine mesure, l'Amérique Latine, connaissent un très fort développement et un recul franc de la misère et de la pauvreté sans l'aide des pays avancés. Une grande partie de l'Afrique, au contraire, s'est enfoncée dans la misère, les guerres et la corruption. C'est pourtant le continent qui a le plus reçu d'aides publiques directes massives jusqu'à ce que les donateurs s'en retirent progressivement. La sortie de la pauvreté passe par l'investissement privé (notamment le microcrédit), le commerce, l'existence de l'Etat de droit et le respect des Droits fondamentaux des individus. Nous préconisons par conséquent les mesures suivantes :

- Abrogation des aides d'Etat à Etat, exception faite des cas d'urgence absolue, car elles alimentent la corruption des dirigeants et limitent, voire bloquent la promotion des libertés individuelles sources de prospérité et de justice.
- Emploi de toute aide publique exclusivement pour financer des projets privés spécifiques (ONG, fondations), et non pas des structures ou des institutions gouvernementales. Unique exception, le conseil pour la mise en place de l'Etat de droit peut s'avérer d'un grand secours, notamment les mesures qui protègent les droits fondamentaux des individus. Une politique foncière indispensable, avec la mise en place d'un cadastre clair et simple, favoriserait l'enrichissement des plus démunis en faisant rentrer leur capital, si modeste soit-il, dans l'économie légale. Cette première étape ouvre un processus de prospérité ouverte à tous.
- Défense des Droits fondamentaux de l'Homme, notamment la reconnaissance du droit de propriété, de commerce et d'échange. L'émancipation des femmes et le respect de leurs droits fondamentaux, souvent bafoués, jouent un rôle essentiel dans le développement des pays en voie de développement à nos yeux.
- Ouverture de nos frontières à leurs produits et services afin que leur économie puisse prospérer et bénéficier de la dynamique des échanges internationaux.

IMMIGRATION Pour une immigration ouverte

I – Notre constat

L'humanité n'est pas immobile. Depuis quelques décennies, nous constatons une accélération des flux migratoires, même si ceux-ci ont toujours été naturels. La mondialisation consiste avant tout en une plus grande liberté dans les échanges, qui incluent les déplacements. Si la venue et l'installation de ressortissants étrangers sur le territoire national sont globalement perçues comme positives en phase de croissance économique, elle sont en revanche souvent ressenties comme un danger pour l'équilibre interne de la nation lorsque la situation économique est difficile. Les immigrants peuvent alors être présentés, dans une certaine vision malthusienne, comme une menace pour le marché du travail. Le « vol du travail des Français » participe du même esprit que celui qui a abouti à la loi des 35 heures. Le travail est vu comme un gâteau dont il faut partager les parts plutôt que comme une dynamique créatrice de valeur.

Bien que le cosmopolitisme de la France facilite l'acceptation des nouvelles cultures, avantage compétitif certain dans une économie mondialisée, une nouvelle tendance démagogique courante consiste à mettre en avant des difficultés d'assimilation ou d'intégration pour justifier l'incompatibilité culturelle de certaines populations avec les valeurs de notre pays. La question de l'Islam revient ainsi fréquemment dans le discours de ceux qui vivent de la diffusion de cette peur de la différence. Les filles et fils, petites-filles et petits-fils de l'immigration d'Afrique et du Maghreb continuent à être présentés, à la façon des vins d'appellation contrôlée, comme des Français « d'origine étrangère » plutôt que des Français maghrébins. Certes, des problèmes sociaux bien réels peuvent être exploités dans une perspective culturelle ou religieuse. La ghettoïsation de nombreuses banlieues avec les conséquences négatives inévitables qu'elle entraîne (chômage, délinquance et criminalité), les voitures brûlées quotidiennement et les émeutes de novembre donnent du poids à ce discours du repli identitaire. Mais l'assimilation difficile, sinon bloquée, résulte surtout du désastre du logement social, de notre modèle scolaire inadapté et de l'absence de dynamique économique, propres à notre interventionnisme étatique. Hélas, de « la France aux Français » à l'affaire du « plombier polonais », une certaine xénophobie se développe à gauche comme à droite en se nourrissant de ces discours fondés sur la peur. Les mesures de lutte contre la discrimination négative ou de promotion de la discrimination positive ne traitent que les symptômes et non les racines du mal. Ce n'est qu'en transformant l'école pour qu'elle puisse assurer correctement sa mission et en faisant de notre économie un modèle d'hypercroissance que ces angoisses identitaires s'amenuiseront pour enfin s'effacer des esprits.

Enfin, la principale source d'immigration en France n'est plus économique mais essentiellement due au regroupement familial. Or, en permettant à un immigré de faire venir sa famille proche (femme et enfants mineurs), même sous certaines conditions assez strictes, notre « Etat providence » fait directement peser le poids financier de la protection sociale sur la communauté nationale. Non seulement cet assistanat (aide au logement, assurance santé gratuite, aides diverses) ne facilite-t-il pas l'insertion sociale et économique de familles qui s'enferment souvent dans des conditions de vie durablement sordides avec le concours de l'Etat. Elle entretient également, auprès du grand public, l'image de familles qui viennent vivre sur le dos des contribuables captifs. Les discours de rejet se nourrissent de cette situation malsaine.

II – Notre vision

L'immigration constitue avant tout une liberté de circulation des individus que les libéraux défendent depuis toujours. L'idéal libéral est celui d'un monde ouvert dans lequel chacun peut circuler librement dans le respect des droits d'autrui. Nous savons aussi que l'immigration répond aux besoins économiques et démographiques de l'Europe dont le taux de natalité n'assure plus le renouvellement de la pyramide des âges. L'histoire montre d'ailleurs que les sociétés les plus dynamiques et les plus prospères sont celles qui s'ouvrent sur le monde au lieu de se refermer sur elles-mêmes. L'arrivée de populations nouvelles nous ouvre des ponts vers de nouveaux horizons.

Notre modèle social dispendieux ne permet hélas pas d'offrir cette liberté à tous. En basculant progressivement d'un Etat omniprésent qui, par son poids, interdit l'arrivée d'un trop grand nombre d'individus économiquement fragiles, à une société libérale, nous permettrons une ouverture bien plus grande de nos frontières, les nouveaux migrants devant financer eux-mêmes leur couverture sociale et leur logement sans l'aide de l'Etat. En attendant, la dimension humanitaire de l'accueil des immigrants rend le débat terriblement complexe. Pas plus que les autres partis politiques, nous ne prétendons pas apporter une solution magique. Nous ne souhaitons pas non plus alimenter les peurs et nourrir une certaine forme de xénophobie par un discours trop simpliste.

Par ailleurs, nous pensons que c'est à l'Europe de gérer cette compétence afin qu'une politique homogène s'applique sur l'ensemble de son territoire. En attendant de parvenir à une véritable politique commune dans ce domaine, il nous paraît prioritaire d'établir un parcours de la citoyenneté jalonné d'étapes importantes.

Pour commencer, le travail constitue un facteur essentiel d'intégration sociale. Il offre une autonomie financière, une valorisation sociale et permet de contribuer positivement aux charges collectives, notamment au travers de l'impôt sur le revenu et de la TVA acquittée. Aussi souhaitons-nous faciliter l'obtention de permis de travail aux immigrants résidant sur le territoire national, notamment pour les demandeurs d'asile tout au long du processus de traitement de leur dossier.

Evidemment, une école innovante et adaptée au profil des nouveaux arrivants, des parcours diversifiés et une meilleure formation professionnelle constituent des éléments clefs d'une telle assimilation, aussi bien culturelle qu'économique. L'acquisition de compétences valorisées est cruciale, particulièrement pour les individus peu qualifiés. L'apprentissage du français nous semble aussi essentiel dans la perspective d'obtenir un permis de séjour longue durée. Il est impossible de trouver sa place dans notre société sans en maîtriser la langue, ne serait-ce que pour suivre des formalités administratives, rechercher un emploi ou suivre une formation professionnelle.

Ensuite, tout individu qui maîtrise bien notre langue, après 5 années de résidence légale sur le territoire, n'a aucune raison de ne pas pouvoir participer à la vie démocratique locale. L'implication durable dans la vie sociale et économique d'une municipalité ne peut raisonnablement pas s'arrêter à l'urne, lors des scrutins locaux.

Enfin, la dernière étape pour acquérir la nationalité française consiste en un engagement solennel à reconnaître l'universalité de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et à en suivre les préceptes.

III – Nos propositions

➤ **Parcours progressif de citoyenneté**

• **Permis de travail délivré aux demandeurs d'asile**

Nous souhaitons que les individus dont la demande a été préalablement retenue, puissent légalement vivre de leur travail tout au long de la procédure d'examen de fond du dossier. Il ne nous paraît pas normal que la collectivité nationale apporte une aide financière à des demandeurs et leur interdise de travailler. Nous pensons que l'aide doit relever d'associations et de fondations indépendantes et responsables de leur engagement caritatif. Le travail assure autant l'indépendance financière que l'insertion sociale des demandeurs.

• **Octroi du droit de vote aux élections locales après 5 ans de résidence légale sur le territoire à condition de maîtriser le français**

Un examen linguistique et cinq années nous semblent suffisants pour connaître l'environnement local, s'impliquer dans la vie sociale et comprendre les enjeux du scrutin.

• **Délivrance d'un permis de travail de courte durée, renouvelable, aux étrangers résidant sur le territoire qui disposent d'une proposition d'embauche**

Pour lutter contre travail clandestin et l'exclusion des immigrés clandestins, nous suggérons l'octroi plus simple de papiers pour une courte durée, facilement renouvelable en cas d'activité rémunérée. Nous disposons là d'une première étape dans le processus d'intégration économique. Après quelques années de travail ainsi reconnu et fiscalisé, l'octroi d'un permis de longue durée prendrait tout son sens. N'oublions pas que le travail permet aussi à l'immigré de financer son logement et sa couverture santé minimale sur le marché des assurances et des mutuelles, notamment dans un cadre qui n'offre plus de soutien public aux nouveaux arrivants.

• **Engagement à respecter notre constitution et les Droits de l'Homme et du Citoyen pour acquérir la citoyenneté française**

Dernière étape pour acquérir la citoyenneté, nous proposons un acte qui engage formellement le demandeur. Egalité homme – femme, respect des droits d'autrui et des règles de la république constituent quelques valeurs essentielles pour signer le pacte social et intégrer la communauté nationale.

LIBERTES INDIVIDUELLES Où s'arrête notre liberté ?

I – Notre constat

Alors que la France se définit fièrement comme la patrie des Droits de l'Homme, nos droits individuels sont insidieusement bafoués. Nous vivons hélas dans un Etat qui possède deux visages. D'un côté l'Etat nounou, faussement rassurant, se charge de notre bien-être. Cela passe par une ferme prise en main de nos comportements afin d'en éradiquer les comportements jugés à risque. La liste de ces vices stigmatisés ou interdits augmente régulièrement. Comme le dit Gérard Oberlé : « *Tout ce tohu-bohu hypocrite pour arriver à quoi ? Un monde qui ressemble à un jardin d'enfants, un grand centre aéré, régi par des sectateurs de la vertu, de la décence, du bonheur obligatoire et de la santé ? Sans être cynique ou bégueule, comment respirer dans cette époque de sirop et d'eau tiède ?* » Bercés par l'illusion de l'État sauveur, nous sommes bel et bien entrés dans une spirale de la peur et de la défiance aux risques, alimentant le désir d'État et l'infantilisation des Français. Enfin, les méthodes employées font vite émerger l'autre face de l'Etat, celle d'un Léviathan aux méthodes coercitives et répressives.

D'actes banals comme le téléchargement aux sujets les plus graves tels que l'euthanasie, la culture de l'interdit et de la sanction est omniprésente. Les lois restreignant la liberté d'expression se multiplient. La culture du flicage et de la répression se généralise « pour notre bien à tous », dans un prétendu « intérêt général ». A chaque étape de la vie, il faut se battre pour disposer librement de soi-même et de son propre corps, pour pouvoir agir en êtres responsables de nos choix. Le contrôle permanent de nos actes, de nos paroles et même de nos pensées, favorise le repli sur soi et le sentiment de méfiance à l'égard des autres. Tous coupables d'enfreindre la loi à un niveau ou à un autre, même sans le savoir, nous vivons dans la peur du contrôle et de la sanction. Ce mécanisme se révèle redoutablement pervers sur le plan social. Plutôt que de chercher à nous en émanciper, nous préférons exiger le renforcement de ces mesures pour autrui dans une approche égalitariste. Cette spirale interventionniste et sécuritaire, véritable tyrannie de la précaution, brise les énergies individuelles, étouffe la croissance économique et anéantit l'esprit de responsabilité

La prédominance de la raison d'Etat sur l'Etat de droit se retrouve dans les rapports entre les citoyens et la société civile avec l'Etat. La séparation de l'ordre administratif de l'ordre judiciaire, les droits exorbitants dont disposent certains services de l'Etat (douanes, services fiscaux), la pratique très abusive du classement des grands dossiers et la relation qui lie les grandes religions à l'Etat constituent des menaces pour nos libertés individuelles tant les abus de pouvoir apparaissent possibles en l'absence de contre-pouvoirs réels et de transparence. Les affaires récentes confirment cette crainte.

Les Français, ainsi maintenus dans la dépendance vis-à-vis des autorités publiques, apprennent toutefois à vivre de la débrouille, du bon usage des petits passe-droits et de la fraude permanente pour contourner la liste des 27.000 infractions pénales existantes. Pire, les mafias prospèrent dans notre environnement d'interdits. Grâce à la prohibition de production et de la diffusion de drogue, par exemple, de vastes réseaux ont développé une activité économique dynamique. De la même manière, la politique ambiguë menée contre les travailleurs du sexe les enferme dans un statut peu enviable et favorise les réseaux proxénètes.

II – Notre vision

Nous considérons la liberté comme fondatrice des rapports sociaux. Grâce à ses efforts et à l'utilisation de sa raison, l'homme peut progresser indéfiniment vers la recherche du bonheur lorsqu'il est libre de ses actions et qu'il en assume les conséquences. S'il jouit de la liberté, l'homme peut créer, inventer de nouvelles voies, s'associer avec autrui. S'il en assume les conséquences, il peut tirer parti de ses erreurs pour progresser. Nous retrouvons ainsi les deux principes-clefs de la pensée libérale : la Liberté et la Responsabilité.

Nous préconisons donc la reprise en main du contrôle de nos vies, la confiance en soi, et le passage d'une « société de contrôle » à une véritable « société de responsabilité ». Nous, libéraux, faisons primer les droits de la personne humaine sur les exigences de la majorité. La reconnaissance et la défense des droits individuels est donc le point de départ incontournable de notre pensée. Ennemis des corporations et de leurs privilèges, nous sommes au contraire les avocats et les initiateurs de la liberté d'association, de la liberté syndicale, des mutuelles, des bourses du travail, des institutions libres de protection sociale.

La première de ces libertés consiste à disposer de son corps et de soi-même dans la limite de l'exercice de ces mêmes libertés par autrui. Chaque Français doit être libre d'assumer ses choix de vie sans que l'Etat ne se pique d'intervenir, et ce, aussi longtemps que la responsabilité individuelle est assumée en conscience et que le choix ne nuit pas à autrui. Nous considérons que l'Etat n'a pas à se mêler des choix intimes de nos concitoyens.

Enfin, nous insistons sur la nécessité de limiter strictement les atteintes aux libertés. L'arbitraire permet souvent d'étendre des mesures utiles au-delà du nécessaire et de servir certains intérêts moins nobles que leur objet initial.

III – Nos propositions

➤ **Disposer de soi-même et de son corps**

• **Pour que le mariage redevienne un engagement privé, le mariage civil optionnel**

Nous souhaitons faire du mariage un engagement privé, religieux ou non, qui n'engage que deux adultes consentants, sans distinction de sexe et sans obligation de passer à la mairie autrement que pour informer l'état civil de l'union. Cette forme d'union civile a vocation à remplacer le PACS aux caractéristiques purement symboliques. L'établissement d'un contrat de mariage devant notaire est toujours possible.

Lorsqu'un enfant ne dispose que d'un seul parent ou tuteur légal, celui-ci doit pouvoir le faire adopter par son conjoint et partager l'autorité parentale. En effet, lorsqu'un enfant a été élevé par les deux membres d'un couple dont un seul est le parent d'origine, il est important de permettre au parent d'adoption de fait de protéger ses liens avec l'enfant, aussi bien en cas de disparition du premier parent que de séparation.

• **Pour le droit de mourir dans la dignité**

Certaines personnes souhaitent très lucidement que la mort intervienne au moment qu'elles estimeront opportun. Une opportunité dont chaque individu est seul juge. Le sentiment que chacun a de sa dignité ne dépend pas du regard de l'autre, ni de l'attention mise dans les soins prodigués. Ce sentiment est strictement subjectif et ni la présence, ni l'affection d'autrui, ni même la qualité des soins n'influent sur cette perception de soi-même. Il est tout à fait

possible d'être aimé, convenablement accompagné et soigné, et de n'en estimer pas moins sa fin de vie insupportable au point de vouloir l'abréger. Nous souhaitons voir autoriser l'aide active à mourir sous certaines conditions

Bien qu'il reste encore des efforts à accomplir en ce domaine, les progrès déjà réalisés dans la lutte contre la douleur ont eu, et auront encore, une indéniable incidence sur la diminution des demandes d'aide à mourir. Mais n'oublions pas que, malgré l'efficacité de la médecine, toutes les douleurs ne peuvent être soulagées. Il est des dégradations que rien n'arrête et des souffrances psychiques insurmontables. Toutes les demandes de suicide assisté ne relèvent pas de la douleur physique !

Nous préconisons un cadre qui fixe de très strictes conditions préalables. Ainsi, toute personne doit pouvoir exiger qu'il soit mis fin à sa vie par un moyen indolore lorsqu'elle juge que son état de santé, que la qualité et la dignité de sa vie l'y conduisent. Une telle demande doit être manifestement volontaire, réfléchie et réitérée. De même, lorsque la personne refuse un acharnement thérapeutique, le médecin doit s'y conformer.

- **Pour une légalisation encadrée de la production et de la commercialisation des produits stupéfiants**

Soyons clairs. La drogue est un produit nocif, détestable dont nous ne souhaitons absolument pas encourager la consommation. Mais les politiques sur les drogues ont privilégié la prohibition de la production, du trafic, de la vente et de la consommation d'un large éventail de substances classées illicites. Le seul résultat de l'emploi massif de forces de police et d'autres ressources à cette fin, c'est l'envol des prix de ces produits interdits. Les gains de ce marché lucratif ont nourri la croissance de réseaux criminels organisés, avec les conséquences dramatiques que nous constatons régulièrement. Notamment, les mafias qui vivent du trafic de drogue incitent à la criminalisation de la clientèle qui souhaite financer sa consommation au prix fort. Le développement de ce marché grâce à la prohibition incite aussi des pans agricoles entiers de pays en voie de développement à se tourner vers la production de ces produits demandés. Moyennant quoi, l'absence de contrôle de la qualité des contrôles expose les consommateurs à des risques qui dépassent souvent la dangerosité des substances elles-mêmes.

Notre politique, qui figure parmi les plus répressives d'Europe, aboutit à l'un des taux les plus élevés de consommation de cannabis chez les jeunes. Ils sont également atteints par les effets nocifs de l'alcool ou de la cigarette. La consommation de produits toxiques, qui incluent l'alcool et la cigarette, se banalise. L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) révèle que l'usage régulier d'alcool touche 18 % des garçons et 6 % des filles de 17 ans, et que les « ivresses régulières » progressent : presque un jeune sur deux dit avoir bu au moins 5 verres d'alcool en une seule occasion au cours du mois précédent. Presque un tiers des jeunes de 17 ans sont fumeurs quotidiens. Enfin, 15 % des garçons de 17 ans et 6 % des filles consomment régulièrement du cannabis, même si un jeune sur deux l'a expérimenté. Plus grave, presque 6 % des garçons conduisent parfois leur deux-roues après avoir bu et fumé un joint. Clairement, nous sommes loin d'une situation acceptable.

La consommation française de psychotropes licites, notamment les anti-dépresseurs, est l'un des plus élevés de l'OCDE. De ces médicaments prescrits, de l'alcool, du cannabis ou des autres produits illicites, qui peut juger objectivement de leur nocivité respective ou de leur degré d'addiction ? Par ailleurs, qui peut légitimement juger des limites à fixer à notre plaisir

personnel ? N'évoquons même pas l'usage prohibé du cannabis à des fins médicales alors que la prescription de morphine, bien plus lourde de conséquence, est autorisée. Bref, les critères de la prohibition ne sont pas clairs.

Hélas, la prévention est rendue d'autant plus difficile qu'elle concerne des comportements jugés délictueux. Il s'agit simplement d'en finir avec l'hypocrisie : oui, les drogues peuvent provoquer des accoutumances. Menons donc une politique de prévention par l'information, par le renforcement des moyens des centres de désintoxication.

Légaliser, bien le débat soit compliqué, c'est s'attaquer aussi à cette forme d'insécurité.

- Nous préconisons la stricte application de la loi, sans compromis, en ce qui concerne la vente mais aussi la simple distribution de cannabis aux mineurs. La consommation d'alcool et de cigarettes par les mineurs mérite aussi une politique plus protectrice.
- Nous prônons l'autorisation de faire pousser du cannabis chez soi pour usage personnel
- Nous proposons aussi d'expérimenter pendant 5 ans, dans un cadre strictement encadré, la production et la vente du cannabis et de ses dérivés. Nous suggérons alors d'introduire une taxe équivalente à celle du tabac sur le cannabis, destinée à financer l'information préventive et les centres de désintoxication

Encore une fois, les termes du débat visent à tuer une économie souterraine extrêmement dangereuse et à privilégier une approche préventive et des traitements curatifs aux punitions inutiles dans le cas de la toxicomanie.

- **Pour le respect des « travailleurs du sexe »**

La question de la prostitution est extrêmement complexe. Les rares débats sur le sujet se tiennent au nom des riverains, de l'ordre public ou moral, de l'économie, des victimes, du féminisme, d'enjeux où la prostitution ne sert parfois que d'alibi, sans soucis des premiers concernés, qui sont pourtant 15.000 à 18.000 hommes et femmes vivant en France. Les personnes prostituées, quels que soient les motifs personnels qui les ont entraîné dans cette voie, méritent une reconnaissance de leur dignité et de leurs droits au même titre que tout citoyen. Nous en sommes loin, particulièrement depuis la Loi de Sécurité Intérieure de 2003. Egalement, nous demandons le respect de leur vie privée et de leurs choix assumés librement. Si le périmètre du proxénétisme n'est pas facile à tracer, sa redéfinition mérite l'ouverture d'un vrai débat. Enfin, il nous semble important de rappeler que la protection des mineurs prostitués est loin d'être suffisante. Or, nombre de mineurs pratiquent la prostitution sans être pris en charge par des institutions de protection de l'enfance.

La prostitution s'est toujours pratiquée dans un grand flou juridique. Depuis la loi Marthe Richard en 1946 puis la ratification, en 1960, de la Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, la France pratique une politique abolitionniste qui tolère la prostitution à condition que soient respectés le libre consentement et l'ordre public, deux concepts bien élastiques selon l'interprétation personnelle de chacun. Sur le terrain comme dans les discours et les représentations, la visibilité constitue donc l'enjeu des conflits. Sur ce point, la Loi de Sécurité Intérieure a considérablement renforcé ce flou juridique en interdisant le « racolage passif », véritable non-sens juridique. Le simple fait d'être visible sur la voie publique devient un délit pour tout individu supposé pratiquer la prostitution. Depuis lors, la répression ne connaît plus de limite du fait de l'imprécision de l'élément constitutif de cette nouvelle infraction sans victime.

L'application de ce texte nie le principe même de présomption d'innocence. En tout cas, elle a contraint la prostitution à se réorganiser et à s'éloigner des zones offrant une certaine visibilité. Or, moins le lieu où la prostitution s'exerce est visible, plus il est relégué loin de la surveillance de la police et des interventions d'assistance, plus le risque d'agression est fort.

Le proxénétisme est sévèrement réprimé afin de protéger la liberté de consentement au titre du droit au respect de la personne humaine. Si les estimations fixent à 70 % le taux de prostituées travaillant pour un proxénète ou un réseau, l'invisibilité des proxénètes ou des organisations qui protègent ou exploitent des hommes et des femmes prostitués en fait une zone très peu connue. Mais la définition actuelle du proxénétisme s'avère beaucoup trop large pour permettre une distinction entre ses multiples formes. On trouve à une extrémité le petit ami, voire le concubin, le protecteur ou le souteneur, celui qui offre un service de sécurité ou qui travaille pour la prostituée. A l'autre extrémité, on trouve les responsables d'une véritable traite d'êtres humains, qui asservissent les prostitués et entretiennent un véritable esclavage sexuel. En l'état actuel de la législation, un petit ami et un véritable esclavagiste sont condamnés de la même manière par la justice. Nous proposons de recadrer le périmètre du proxénétisme afin de protéger la vie privée des personnes prostituées, mais aussi de leur permettre d'embaucher du personnel à leur service, notamment des vigiles assurant leur sécurité.

Nous demandons un plan d'aide aux mineurs prostitués afin de les éloigner de la prostitution

Nous demandons l'abrogation de l'infraction pour « racolage passif »

Nous demandons la redéfinition du proxénétisme afin d'en exclure les proches et les employés de personnes prostituées, selon des critères précis qui garantissent le respect de leur liberté

➤ **La liberté et l'Etat**

• **La liberté d'expression n'est pas négociable**

Nous souhaitons supprimer les carcans qui encadrent chaque jour un peu plus la parole. Les lois Gayssot et Taubira, par exemple, sont certes parties de bons sentiments, mais elles nous entraînent dans une spirale dangereuse, qui incite aujourd'hui à des députés de la majorité de proposer des textes de lois interdisant le blasphème. Les libéraux ont toujours combattu, souvent au prix de leur vie, pour la liberté d'expression, qui est la liberté de dire MÊME ce que personne ne veut entendre. Même ce qu'eux-mêmes ne veulent pas entendre. Pour Alternative Libérale, la liberté d'expression n'est pas négociable !

L'histoire n'appartient pas plus aux historiens qu'aux politiques. Dans un Etat libre, il n'appartient ni au Parlement ni à l'autorité judiciaire de définir la vérité historique. La politique de l'Etat, même animée des meilleures intentions, n'est pas la politique de l'histoire.

Dans le même registre, nous refusons toute forme de censure légale. Les blasphèmes et provocations par exemple, mêmes sordides, ne doivent pas risquer de subir une censure. Libre à chacun d'ignorer les propos qui choquent notre conscience.

• **Pour une liberté d'accès aux documents administratifs, restriction aux classements confidentiels**

Nous souhaitons que le droit d'accès aux documents administratifs soit la règle. En cas de refus de communiquer, l'administration devra apporter la preuve concrète que le document

tombe sous le coup d'une exemption prévue par la loi, avec une procédure d'appel possible. Ces exemptions doivent rester exceptionnelles et motivées.

Ensuite, nous souhaitons restreindre considérablement les possibilités de classer confidentiels des documents. Les avis de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs, ainsi que les avis de la Commission Consultative du Secret Défense, ne seront plus consultatifs mais feront désormais autorité.

Pourront être déclassifiés les documents issus du pouvoir exécutif qui concernent non seulement le gouvernement mais aussi les hommes politiques qui le dirigent. Les archives à caractère historique dites « sensibles » sont transmissibles au public au bout d'un délai de dix ans.

- **Tabac : la loi ne doit pas contraindre les propriétaires**

Le tabagisme passif existe bel et bien. Cette nuisance toxique met en effet la santé d'autrui en danger. Aussi est-ce naturel d'interdire de fumer dans les lieux de passage incontournables tels que les gares. L'animation avec laquelle le débat est mené a permis une réelle prise de conscience, sans l'appui du législateur, des consommateurs et des entreprises. Nous prôtons la non-ingérence de l'Etat dans le domaine privé.

Notamment, l'interdiction de fumer constitue une atteinte au droit de propriété lorsqu'elle impose aux cafés et aux restaurants de ne pas accepter les fumeurs. Nous considérons qu'ils sont seuls légitimes à faire ce choix. Les clients, eux, sont tout à fait libres de choisir l'établissement où ils vont prendre un café ou un repas, en fonction du plaisir qu'ils prennent dans un espace sans fumée ou, au contraire, dans un espace fumeur. De la cigarette avec le café au cigare final avec un cognac, la loi n'a rien à imposer aux établissements privés.

- **Liberté de religion**

La liberté de conscience et de religion est une valeur universelle qui ne se limite pas à une région ou à une religion particulière. L'Etat, en dressant une liste des mouvements dits « sectaires » selon des critères sans valeur juridique qui sont loin de faire l'unanimité, se pose en contradiction avec la liberté fondamentale de culte. Nous jugeons la dénomination de secte arbitraire et surtout source de contentieux. Il n'appartient pas à l'État de dire le dogme ou la norme en matière religieuse.

La neutralité de l'Etat à l'égard de toutes les croyances nous paraît fondamentale. Sans même évoquer le cas de l'Alsace et Moselle, qui continuent à financer les prêtres avec l'argent public, le rapport actuel entre l'Etat et les grandes religions, ambigu et opaque, mérite l'ouverture d'un débat national.

Si nous acceptons le principe que l'école publique et laïque interdise les signes ostentatoires, notamment le voile, nous considérons que les écoles libres, même conventionnées par l'Etat, disposent librement des modalités de leur règlement intérieur.

I - Le problème : la culture dans un sale Etat !

La Culture est chose bien trop sérieuse pour la laisser aux mains d'un ministère et de directions culturelles ! Qu'elle procède d'une démarche individuelle ou plus collective, elle repose avant tout sur une implication personnelle, libre de toute tutelle. Certes, la Culture couvre un espace de plus en plus vaste et varié. Avec l'avènement de la société de consommation et la baisse du temps de travail, toutes les populations ont vu se développer des « besoins culturels » : loisirs à occuper, temps libre à combler, distractions qui sont autant de détente après le travail. Les sports, la télévision ou le tourisme ont répondu à cette demande massive. Afin de canaliser cette explosion des attentes, et afin de la soustraire aux forces prétendument corruptrices du marché de la culture, le pouvoir a pratiqué une hypocrite « démocratisation » culturelle qui se traduit par un budget « création » supérieur à celui consacré au patrimoine. Pour préserver la Culture de la vulgarité médiatique « pour tous », le pouvoir a souhaité substituer au goût moyen et populaire un goût de « haut niveau » tel que défini dans les cafés intellectuels et les appartements branchés de la capitale. Ainsi fut imposée par décret, depuis Paris, une révolution des mœurs et des goûts, contre le gré et l'attente spontanée des citoyens. Au final, la culture d'Etat a fonctionnarisé et clientélisé les Arts et les Lettres avec un budget de plus de 3 milliards d'euros par an, sans compter les collectivités locales qui financent ce formidable outil de communication politique que constitue la Culture.

L'Etat prétend subventionner sans esprit de système les genres culturels plus difficiles afin de s'opposer à « l'impérialisme culturel américain » et à l'argent roi, et prévenir les tentations qui, inmanquablement sans lui, précipiteraient le public français disponible dans ces bras corrupteurs. La société abîmée par l'argent, l'individualisme, les lettres et les arts égoïstes, doit céder la place à une société solidaire, festive et citoyenne selon les « commissaires du peuple » à la Culture. L'Etat culturel a donc organisé lui-même les loisirs et la religion de la culture « comme il faut », sans consulter les Français qui trouvent ainsi une offre disponible et sont bien obligés de s'en accommoder. Alors que le patrimoine souffre, tout est mis sur une création contemporaine triée sur le volet. Cette sélection d'Etat touche aussi la télévision, publique ou corsetée par l'autorité publique, dont l'alignement sur les goûts et les passions supposés du public le plus élémentaire sacrifie les publics intermédiaires, plus divers, plus dispersés, moins nombreux, que ce pilon démagogique et bureaucratique opprime sans remords. Elle rend impossible la diversité des programmes correspondant à l'extrême variété des publics. Les « missionnaires de l'Etat culturel » exigent des citoyens qu'ils veuillent bien échanger leur « culture » contre la leur, qu'ils estiment la seule propice à sauver les âmes.

Il n'est pas sûr pour autant que cette frilosité protectrice ait stimulé l'invention, ni nourri la vitalité et l'intelligence de ces arts. Il a encouragé et organisé la célébration éphémère d'expériences irresponsables, puisque protégées contre la sanction du public. Il a aussi fait croître un secteur économique au-delà de ses capacités naturelles, plongeant dans la précarité un grand nombre d'individus attirés par les opportunités proposées. Le statut de l'intermittence du spectacle, initialement conçu pour protéger les artistes et les techniciens du spectacle en les adossant généreusement sur le régime des salariés du secteur privé, y a largement contribué. Ces dernières années, les cotisations chômage des salariés du privé finance le régime des intermittents à hauteur de presque 1 milliard d'euros. Entre 1990 et 2004, le nombre d'intermittents du spectacle augmente de 40 %, leur revenu moyen chute de 37 % et la durée moyenne de travail de 40 % ! Dans le même registre, les quotas de création française ont nourri une production nationale de médiocre qualité financée par des taxes, des

impôts et la redevance TV. Ces protections abusives ont favorisé la dépendance et l'appauvrissement créatif.

Au lieu de distinguer les ordres culturels, l'Etat fait de ce système un vaste échangeur qui permet aux loisirs de masse de refluer sur les œuvres de l'esprit, et inversement aux préférences de petites coteries au pouvoir d'envahir les loisirs de masse. De la culture élitiste, qui devrait relever de l'attachement des minorités qu'elle attire et de mécènes, à l'univers du divertissement, qui ne devrait vivre que d'une offre libérée de toute tutelle, l'Etat a forcé la fusion des genres culturels. L'« esprit de fête » s'est installé, brouillant les hiérarchies traditionnelles par la confusion nouvelle de la culture et des « industries culturelles » au sein d'un grand « tout culturel ». La politique de divertissement qui en résulte aboutit à une perte de sens de la culture.

L'Etat culturel ne sait avoir que des ministres, des événements, une comptabilité de créateurs et de consommateurs, une addition de pratiques et leurs animateurs. Il saupoudre son public d'informations, d'attractions, de variétés culturelles, il ne l'éduque pas (et d'ailleurs, au nom de quoi le ferait-il ? Seules les dictatures ont l'ambition d'« éduquer » le peuple), car l'animation qu'il pratique au même titre qu'un club de loisirs est trop éphémère et superficielle pour tenir lieu de cette œuvre de méthode et d'amour, longue et patiente, qu'est l'éducation véritable. Par exemple, l'intérêt officiel pour la lecture, en principe activité de loisir privé, méditatif et solitaire, propose une autre lecture, conviviale, festive et renouant avec l'oralité, moins exigeante. Nous sommes loin de la promotion des disciplines patientes et savantes, celles qui exigent effort et concentration, bref l'expression d'une volonté individuelle. La « volonté de culture », comme « l'égalité de culture », ne sont plus que des dinosaures empaillés qui encombrent et polluent le paysage français. La Culture française compte plus de bureaucrates culturels que d'artistes, les uns et les autres, bien protégés, ne se comparent plus qu'entre eux.

Plus inquiétant, sous couleur de démocratiser et de dynamiser la « création », les commanditaires politiques se révèlent plus anxieux de manipuler l'opinion que de lui obéir, à plus forte raison de le servir. Finalement, les grands hommes de ce mouvement culturel ne sont pas les artistes qui lui devraient leur éminence, mais avant tout des politiques qui s'en glorifient et en vivent. Un système de commissions soumet par exemple scénarii et projets au goût de coteries qui peuvent ainsi imposer leurs goûts à une création normalisée, soumise. Le cinéma, comme la littérature d'avant-garde, ont remplacé la dramaturgie classique et les mythes qui émeuvent tous les publics. Autre exemple, les nouveaux vigiles dictent depuis longtemps leur doctrine aux nouveaux théâtres multipliés par l'Etat, relayés par la dictature qu'exercèrent les metteurs en scène idéologisés sur les comédiens et sur leur formation. Ce paysage opprimé et oppressant a fait fuir les auteurs et disparaître le naturel du théâtre français. Une volonté de puissance machiavélique a fait de notre capitale un foyer d'anesthésie et de servilité.

II – Notre vision : une stricte séparation du politique et des choses de l'esprit

Loin de l'admiration ébahie que Jack Lang suscite, y compris chez ses adversaires politiques conservateurs, et du renchérissement maladroit sur ce modèle, nous dénonçons les fondements de l'Etat culturel dont nous avons dépeint les dérives. Notre doctrine consiste en une stricte séparation du politique et des choses de l'esprit. La culture, en faisant intervenir des notions subjectives comme le goût ou la sensibilité, doit s'exposer de façon permanente aux échanges

et à la critique, s'ouvrir au monde et accepter la diversité des publics et de leurs goûts. Dans une nation libre, aucune institution ne peut sainement prétendre connaître les attentes des publics multiples et contrôler la production culturelle.

Les élites, ou plutôt les minorités qui la composent, ne sont plus définies comme autrefois par le rang social, la fortune, le privilège, mais, comme il est naturel dans les démocraties libérales, par la vocation attestée de leurs membres, par leur choix librement formulé et confirmé avec persévérance. La culture commence par l'étude et l'éducation, mais dépend avant tout d'un engagement personnel. C'est une activité qui trouve en elle-même son propre principe et sa propre récompense.

Dans un monde en rapide mutation, aux frontières bien plus ouvertes, nous constatons que la culture échappe au contrôle de toute autorité, fut-elle publique. Les rapports des jeunes à la culture sont beaucoup trop libres pour être balisés par une autorité supérieure unique. Avec Internet, la circulation des œuvres numérisables devient banale. La loi DADVSI ne pallie aucunement à cette évolution irréversible. Par ailleurs, une partie des activités culturelles initiées par l'État échappe de plus en plus au ministère de la Culture. Nous souhaitons accélérer son désengagement au profit de fondations et de mécènes libres. Il en va de l'indépendance et de la vitalité créatrice, mais aussi de l'entretien de notre patrimoine national qui souffre des priorités des pouvoirs publics.

La notion de prix de la culture, que l'Etat culturel a largement contribué à fausser, doit être restaurée. La culture n'est pas gratuite car derrière le plaisir personnel, il y a des artistes, des techniciens et de multiples frais naturels. Rétablir la valeur de la culture par un prix correspondant à son coût, c'est limiter la multiplication absurde de musées ou de théâtres chichement financés par des collectivités locales exsangues ou par notre Etat déjà surendetté, c'est revenir à de vrais salaires pour les artistes et les techniciens du spectacle dont le système de l'intermittence a causé la précarité.

Nous souhaitons également rompre le rapport malsain qui lie l'Etat aux médias. Les chaînes et radios publiques n'ont plus lieu d'être, la redevance non plus. Il n'est pas concevable, dans le monde libre, d'octroyer 275 millions d'euros annuellement à la presse, notamment l'une agence de l'information officielle, l'AFP, qui pèse 110 millions d'euros par an aux contribuables.

La vraie vie n'est pas dans la profusion ostentatoire de symboles ludiques et éphémères de cette culture « démocratique ». La vie est ailleurs. Comme le dit si bien Marc Fulamroli : « *Si c'est celle de l'esprit, elle demande un loisir studieux incompatible avec la culture administrée à jet continu. Si c'est celle du cœur, elle suppose un don de soi qui rend inutiles et superflues ces grandes machines à masser froidement les sens. Si c'est enfin celle de l'âme, elle se dessèche sur pied devant ces étalages d'objets sacralisés et en même temps stérilisés de toute leur semence spirituelle.*

La vraie culture, c'est vous, c'est nous, c'est moi. Ce n'est pas l'Etat. Elle commence quand on a compris la vanité de sa rivale et le prix de la Liberté. »

III – Nos propositions

- **Intermittence du spectacle**

Nous demandons la suppression du régime actuel de l'intermittence, qui a largement contribué à précariser les artistes et techniciens du spectacle. La question concerne les 130.000 intermittents qui reçoivent, en moyenne, 7.500 euros issus des cotisations des salariés du privé (les fonctionnaires, eux, ne sont pas solidaires puisqu'ils ne cotisent pas à l'UNEDIC).

Il n'est pas tolérable que les employeurs sous rémunèrent artistes et techniciens en profitant de ce complément déguisé.

- **Liberté des médias**

- **Abolition du monopole de la CGT et du syndicat du livre**

Nous proposons de supprimer définitivement les bureaux de placement tenus par le Syndicat du Livre – CGT en vertu d'un monopole historique, d'ailleurs illégal, et de mettre fin au monopole de l'embauche détenu par la CGT.

- **Abolition du monopole de distribution de la presse**

Nous proposons la suppression du périmètre d'exploitation réservée aux kiosquiers afin de permettre la libre diffusion des journaux, par exemple dans les bars, les restaurants ou les boulangeries.

- **Assouplissement du dispositif anticoncentration**

Nous proposons d'assouplir le dispositif anticoncentration concernant la presse quotidienne en autorisant tous les groupes européens à posséder, quels que soient leurs autres actifs, un quotidien national payant et un gratuit. Nous constatons que le dispositif pénalise le secteur de la presse et concentre les journaux dans les mains de quelques grands groupes proches des gouvernements successifs. La presse quotidienne régionale se caractérise déjà par des monopoles locaux. Les seuils anticoncentration y sont aussi inutiles.

- **Retrait de l'Etat des médias et de l'AFP**

Nous demandons la mise en vente de l'AFP et des télévisions et radios publiques. Nous proposons que la redevance devienne optionnelle et que son produit soit exclusivement versé à Arte, transformée en association indépendante.

- **Suppression du CSA**

Le CSA nomme les présidents des télévisions et des radios publiques, gère et attribue les fréquences destinées à la radio et à la télévision, délivre des autorisations aux stations de radio MF et MA, aux télévisions locales, aux chaînes de télévisions diffusées par câble, par satellite, par Internet, par ADSL, etc et organise les campagnes officielles radiotélévisées des différentes élections (présidentielles, législatives, etc.) entre autres. Bref, il représente la censure moderne. Nous en proposons la disparition avec le retrait de l'Etat des médias qui doivent retrouver une totale indépendance.

- **Réforme du droit d'auteur**

- **Droits patrimoniaux cessibles**

Nous souhaitons rendre le droit de reproduction transmissible par accord contractuel entre distributeurs et auteurs.

- **Elargissement du domaine d'exception pour copie privée : recherche, enseignement et échanges gratuits sur Internet**

Nous souhaitons permettre l'utilisation libre d'œuvres protégées à des fins de recherche, d'étude privée, de critique, de revue en fonction d'un pourcentage de l'œuvre utilisée, ainsi qu'aux bibliothèques à vocation non commerciale afin qu'elles puissent réaliser des copies à des fins didactiques et de recherche.

Le téléchargement, pratiqué à des fins non commerciales, n'a pas de raison d'être poursuivi. Il s'agit d'échanges libres qui ne privent personne d'un bien. Ceux-ci ne doivent pas être instrumentalisés par les maisons de production qui y voient l'explication de la chute de leurs ventes.

- **Les droits d'auteur basculent dans le domaine public 30 ans après la création**

La mise en domaine public intervient pour le moment 70 ans après la mort de l'auteur ou de la première publication dans le cas d'une œuvre collective. Ce délai crée un déséquilibre entre les droits du public et les créateurs. Nous demandons donc que ce délai soit ramené à 30 ans après la première publication. Cela laissera largement le temps aux ayants droit d'exploiter l'œuvre et permettra au public de pouvoir y accéder au terme d'un temps raisonnable.

Par ailleurs, nous demandons que les œuvres créées ou commandées par les employés de la fonction d'État ou de la fonction territoriale dans l'exercice de leur fonction soient automatiquement placées dans le domaine public.

- **Abolition du monopole de la SACEM pour collecter et distribuer les droits d'auteur**

Ainsi que pour les institutions de collecte des droits voisins, droits des compositeurs interprètes... A chacun de proposer les grilles tarifaires et son modèle de collecte aux auteurs.

- **Abrogation du droit au panorama**

Dans la loi française actuelle, la représentation d'un bâtiment peut donner lieu à royalties. Nous demandons à ce que cette pression et cette incertitude juridique qui pèse sur le public soit levée. Les panoramas extérieurs ne peuvent faire l'objet d'une rémunération.

- **Suppression de la redevance sur les supports vierges**